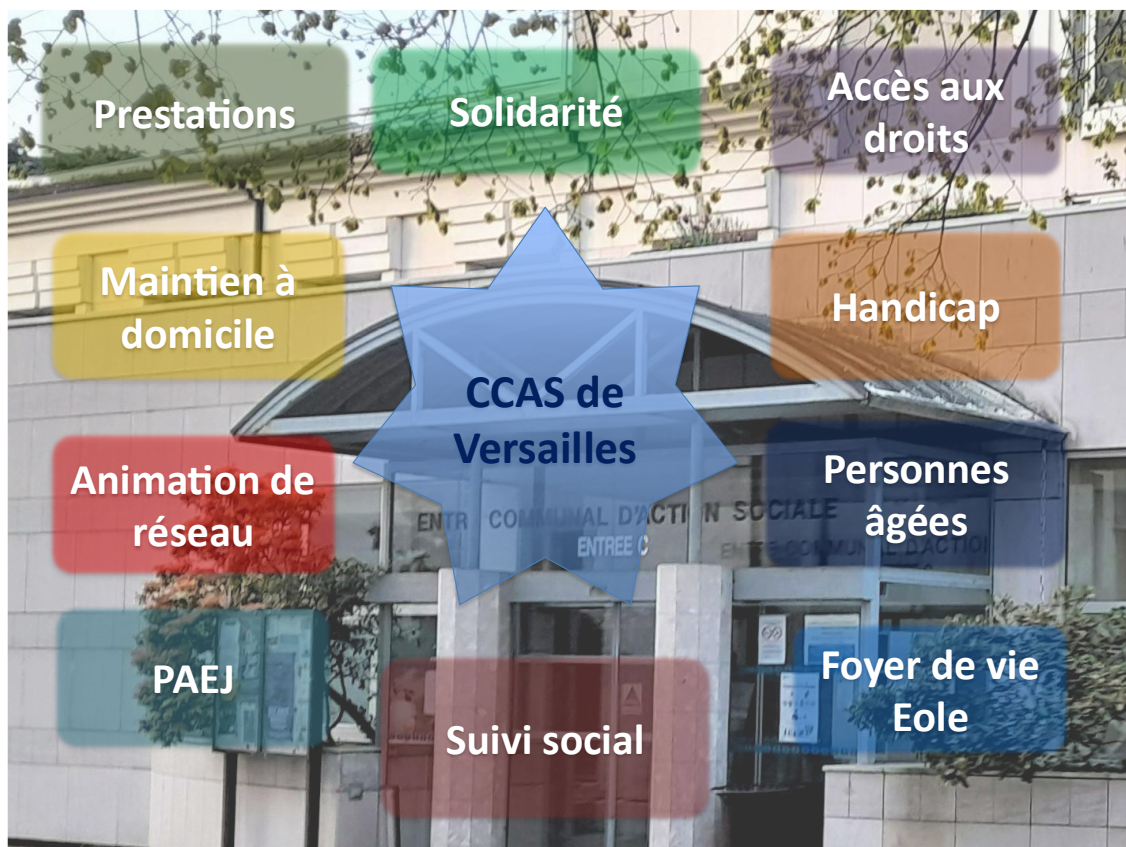




VERSAILLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



SOMMAIRE

Présentation du CCAS	3
Le Conseil d'Administration.....	3
Les administrateurs du CCAS	4
Les missions du CCAS.....	5
La population concernée par les actions du CCAS.....	6
Le budget de fonctionnement 2025	7
Les ressources humaines	8
Les nouveautés de l'année.....	9
Les chiffres clés de 2025	10
I – DIRECTION.....	11
II – ETUDES, INNOVATIONS SOCIALES ET ANIMATION DE RESEAU	13
Mission Handicap et Accessibilité.....	14
Mission Santé.....	18
PARADS	19
Etudes et Prospectives	21
VADA	21
III – ACCUEIL ET PRESTATIONS	22
A.- Accueil physique et téléphonique.....	23
B - Permanences d'accès aux droits	26
C - Prestations.....	27
Aide légale.....	27
Aides facultatives	28
Maintien à domicile	33
Repérage et lutte contre l'isolement des seniors	38
Evènements à destination des seniors.....	44
IV – SUIVI DE PROXIMITE	47
A - Accompagnement de proximité	48
Accompagnement des personnes âgées.....	48
Accompagnement des personnes handicapées.....	55
Programme PASSVERS.....	59
Accompagnement des personnes sans résidence stable.....	61
Intervenante sociale en commissariat	67
Juriste / écrivain public.....	69
Cellule de veille du Conseil Local de Santé Mentale	71
B – Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)	72
V – Foyer de vie la Maison d'Eole	78
Présentation de l'établissement.....	79
Activité de l'établissement.....	80
Annexes.....	85

Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire et composé en nombre égal :

⌘ de 8 conseillers municipaux

⌘ et de 8 membres nommés par le maire :

- ↳ *4 membres nommés issus des associations (cadre réglementaire) qui œuvrent dans les domaines :*
 - *de la famille*
 - *du handicap*
 - *des personnes âgées*
 - *de l'insertion et de lutte contre les exclusions*
- ↳ *4 derniers membres désignés en tant que personnes qualifiées.*

Le Conseil d'Administration est renouvelé lors de chaque renouvellement du Conseil Municipal (tous les 6 ans).

Il délibère sur **toutes les questions concernant le fonctionnement et les activités du CCAS (budget, aides, conventions, règlements...)**

Les délibérations du CA ne sont soumises à un **avis préalable du Conseil Municipal que dans les deux cas suivants :**

- ⌘ pour changer d'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers (vente...)
- ⌘ pour contracter certains emprunts

Les administrateurs du CCAS

Président : François de MAZIÈRES

Membres élus par le Conseil Municipal

François-Gilles CHATELUS	Maire Adjoint délégué aux Affaires Sociales et au Personnel Vice-Président du CCAS
Sylvie PIGANEAU	Maire-Adjointe déléguée à la Famille, aux Associations et à la Vie des Quartiers
Corinne BEBIN	Maire-Adjointe déléguée au Handicap et à la Santé
François DARCHIS	Maire-Adjoint délégué à l'environnement et aux projets innovants
Corinne FORBICE	Conseillère Municipale
Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO	Conseillère Municipale
Stéphanie LESCAR	Conseillère Municipale
Pilar SALDIVIA	Conseillère Municipale

Membres nommés par Monsieur le Maire

Jean-Marc PAVANI	Administrateur représentant des associations familiales (UDAF)
Martine DESRUES	Administratrice représentante des personnes handicapées (UNAFAM)
Alain BERNIER	Administrateur représentant des associations des personnes âgées et retraitées (Les Petits Frères des Pauvres)
Agnès de LONGUEAU	Administratrice Représentante des associations Œuvrant dans le domaine de l'exclusion/insertion (Secours Catholique)
Isabelle KIRSCH	Administratrice (personne qualifiée) (Conseil Local de St-Vincent de Paul)
Michel RENAUT	Administrateur (personne qualifiée) (CROIX ROUGE)
Brigitte TABOURIER	Administratrice (personne qualifiée) (Médecins de Rue)
Sylvie FOURNIER	Administratrice (personne qualifiée) (France Alzheimer)

Activités du Conseil d'Administration du CCAS : Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises en 2025 pour délibérer sur chacun des projets ou actes réglementaires nécessitant débat et vote. 5 points d'information y ont été présentés et 44 délibérations adoptées (un point à l'ordre du jour pouvant susciter plusieurs délibérations).

Les missions du CCAS

Le CCAS accueille, informe, oriente et accompagne les usagers sur ses prestations, sur les droits et les démarches administratives, juridiques et sociales. Ses domaines de compétence sont les suivants :

- ⌘ **Accueil, information, orientation** dans l'accès aux droits et aux prestations sociales, accompagnement dans les démarches numériques....
- ⌘ Des **missions obligatoires** (domiciliation, instruction et transmission des dossiers d'aide sociale légale au conseil départemental)
- ⌘ Des **missions facultatives** liées aux besoins du territoire : soutien aux personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de grande exclusion, soutien psychologique aux jeunes et familles...

Le CCAS de Versailles est :

⌘ **Un animateur du territoire**

- Analyses thématiques pour la mise en place des politiques publiques : pauvreté, seniors....
- Coordination des acteurs de terrain / animation de réseau dans le domaine :
 - du handicap afin de répondre aux demandes des personnes en situation de handicap et de leurs familles, et par le soutien et l'accompagnement du réseau partenarial
 - de la santé mentale, avec l'animation du Conseil Local de Santé Mentale Versailles-Le Chesnay
 - de l'accès aux droits, pour améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des Versaillais pour prévenir les situations de précarité, favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et médico-social, et animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination et efficacité collective
 - des seniors, pour assurer une veille et activer les bons partenaires
 - de la cohésion sociale et la grande précarité, pour assurer une veille et coordonner les actions des partenaires

⌘ **un acteur dans les domaines suivants :**

- **Accueil et prestations :**
 - Accueil/information/orientation
 - Aides financières facultatives
 - Instruction des dossiers d'aide sociale légale
 - Domiciliation
 - Maintien à domicile (portage de repas, téléassistance, pédicurie...)
- **Accompagnement et suivi de proximité :**
 - Suivi social et accompagnement des personnes âgées, personnes en situation de handicap et sans domicile stable
 - Accueil et écoute psychologique (Point Accueil Ecoute Jeunes/Espace Parents)
- **Gestion d'un établissement médico-social, le foyer EOLE**

⌘ **Un facilitateur**

Dans le cadre de la mise en place des actions innovantes, le CCAS a créé avec Habitat et Humanisme la SCIC Solidarité Versailles Grand Age qui gère le pôle gérontologique Lépine Versailles.

A titre d'exemple, il participe à l'expérimentation du dispositif PassVers (accompagnement socio-sanitaire des personnes malades psychiques en lien avec le Centre Hospitalier de Versailles et le Conseil Départemental des Yvelines, ainsi qu'à la préfiguration d'un pôle de prévention de la perte d'autonomie.

La population concernée par les actions du CCAS

Source : INSEE (statistiques 2022)



83 918 habitants à Versailles

10 619 ont
entre 60 et 74 ans,

7 247 ont
75 et 89 ans,

1 514 ont
90 ans et plus

23.10 % des habitants ont 60 ans et plus



3 339 familles monoparentales (**3 250** en 2021), dont :

669 hommes seuls avec enfants
(**767** en 2021)

2 670 femmes seules avec enfants
(**2 438** en 2021)



9 567 couples avec enfants



8 327 couples sans enfant



6 907 familles ont 2 enfants ou plus, dont :

4 131 familles
avec 2 enfants

1 876 familles
avec 3 enfants

900 familles
avec 4 enfants ou +
(**843** en 2021)



6 % des habitants âgés de 15 à 64 ans sont sans emploi



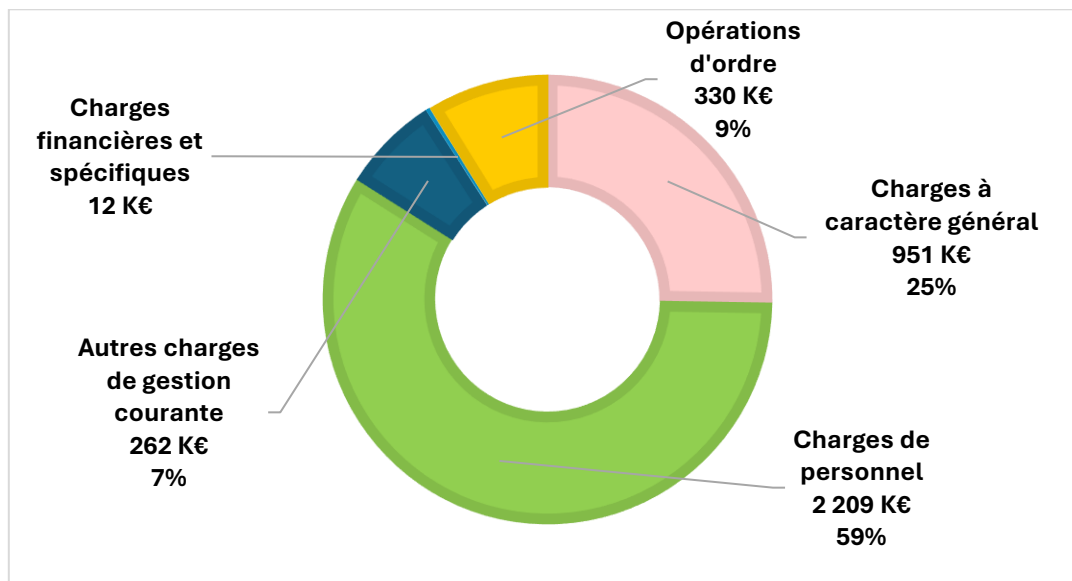
88.5 % des logements à Versailles sont des appartements

Propriétaires : **43.10 %**

Locataires : **50,6 %**

Le budget de fonctionnement 2025

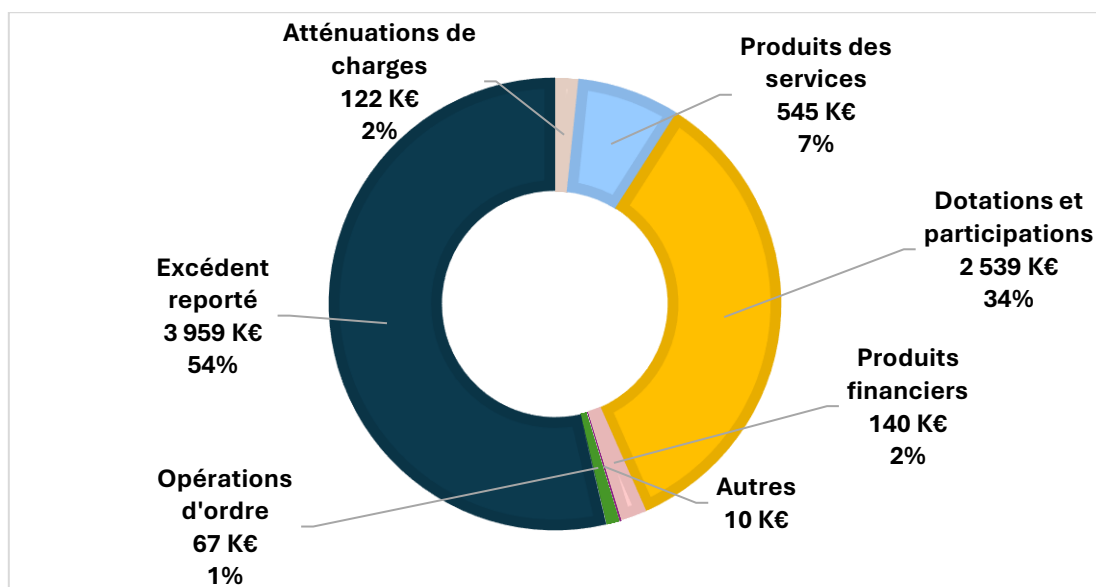
Dépenses de fonctionnement : 3 764 K€



Principaux pôles de dépenses :

- Les charges de personnel : 59%
- les charges à caractère général (25 %) : fonctionnement des services du CCAS, prestations et actions en direction de la population (portage de repas, Pass Local, pédicurie...)

Recettes de fonctionnement : 7 382 K€



Principaux pôles de recettes :

- une subvention versée par la Ville, d'un montant de 2 539 000 €, soit 34 % des recettes
- des dotations et subventions pour le PAEJ, les sortants d'incarcération, le dispositif Passvers
- les produits des services : vente du Pass Local, vente des repas portés aux seniors

Les ressources humaines

Les mouvements de personnel

Les mouvements de personnel en 2025 ont été les suivants :

Départs

Un agent administratif en septembre

Arrivées

Une psychologue au PAEJ en janvier

La cheffe de service du PAEJ et une éducatrice spécialisée au PAEJ en septembre

Un agent administratif en octobre

Formation des agents du CCAS

67 agents formés en 2025 (36 pour le CCAS + 31 pour EOLE), pour un total de 297.28 jours de formation

Domaine de formation	Nombre de jours de formation	Observations
Repères et outils fondamentaux	72	
Hygiène - sécurité - prévention	19	incluant 9 jours sécurité incendie Eole
Maintien et développement des compétences	11,14	
Management / cohésion d'équipe	36,93	dont 15 jours communication managériale bienveillante + 18,5 jours pour l'analyse des pratiques professionnelles des agents d'accueil
Formations diplômantes / VAE (CPF)	25,14	dont 20 jours pour le contrat d'apprentissage de moniteur éducateur
Logiciels métiers / bureautique	7,5	
Colloques / séminaires	9	
Communication institutionnelle	4	
Finance et gestion financière	0,5	
Formations pré ou post concours	19,07	
Social santé	93	dont 58 jours de formation sur les premiers secours en santé mentale et 22,5 jours d'analyse des pratiques des travailleurs sociaux

Les nouveautés de l'année

L'obtention du label Ville amie des aînés - niveau Argent

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions VADA, adopté par le Conseil municipal en juin 2025. Ce plan d'actions a fait l'objet d'une présentation publique en septembre.

2025 est aussi l'année de l'obtention du label niveau Argent pour la ville de Versailles qui récompense l'engagement de la ville à l'égard des seniors.

Les repas seniors ont eu lieu pour la première fois dans les locaux de l'ancienne poste, nouveau lieu dédié à la culture et aux rencontres événementielles, en partenariat avec le restaurant « les 7 lieux ».

L'extension du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le PAEJ porté par le CCAS de Versailles a saisi l'opportunité de la sortie du nouveau référentiel national des PAEJ pour solliciter auprès de la CAF l'extension des moyens afin de développer de nouvelles missions pour contribuer à l'amélioration de la santé mentale des jeunes.

Le PAEJ a conventionné avec les établissements du second degré du territoire pour développer des permanences et actions collectives.

L'amélioration de l'accueil

La poursuite du travail sur l'amélioration de l'accueil qui a permis de préparer une réorganisation des services du CCAS mis en œuvre à partir de janvier 2026.

Cette nouvelle organisation a été accompagnée d'un déménagement qui a permis de regrouper la direction et les agents affectés aux prestations seniors au premier étage du bâtiment A du 6 impasse des gendarmes, libérant ainsi le rez-de-chaussée dédié au PAEJ.

L'extension de places au semi-internat de la maison d'EOLE

Le conseil départemental des Yvelines a accepté de financer la création de deux places au semi-internat. En effet, ce type d'accueil est une offre qui convient à de nombreuses familles qui peuvent continuer de prendre en charge leur proche.

Les chiffres clés de 2025



En moyenne **6425 €** d'aide alimentaire et hygiène en chèques multi services par mois



3 576 appels de convivialité pour **203** bénéficiaires, soit plus d'un appel par mois par personne âgée isolée



62 310 € de primes de Noel distribuées en novembre-décembre



219 visites de convivialité sur 2025



294 personnes en situation de précarité domiciliées au CCAS



160 jeunes et **102** parents accueillis et écoutés au Point Accueil Ecoute Jeunes



234 bénéficiaires du portage de repas et **29 278** repas livrés en 2025



156 personnes handicapées (134 adultes et 22 enfants) et **459** personnes âgées accompagnées



327 permanences d'accès aux droits (écrivains publics, CRESUS, CIDFF, ...)

I – DIRECTION

L'année 2025 a été l'occasion de stabiliser l'équipe de direction et de travailler la cohésion. En effet les changements intervenus en 2024 ont été pleinement effectifs en 2025.

La réflexion sur l'amélioration de l'accueil a été l'un des objectifs majeurs de l'année. L'équipe de direction a organisé des groupes de travail réunissant les agents d'accueil et les travailleurs sociaux pour faire un état des lieux et proposer des pistes d'amélioration.

Le nombre trop important d'agents contribuant à l'accueil du public a été identifié comme une difficulté. Dès septembre 2025, les fiches de postes ont été retravaillées de manière à redonner à chaque agent une mission principale bien identifiée.

La 2^{ème} difficulté identifiée a été le manque de transversalité entre les agents d'accueil et les travailleurs sociaux. En effet, l'accueil social est complexe du point de vue des usagers qui sont en demande d'aide et de l'ensemble des dispositifs à connaître pour bien les accompagner dans la résolution de leurs difficultés.

Cela a permis de préfigurer un projet de réorganisation rendu effectif en janvier 2026, prévoyant la création d'un service solidarité rassemblant agents d'accueil et travailleurs sociaux. L'implication des travailleurs sociaux dans la mission accueil sera travaillée en 2026.

L'engagement dans la gouvernance de la SCIC Lépine Versailles, au côté des représentants d'Habitat et Humanisme, a permis le développement de nombreux projets en 2025 :

- le développement du Centre de ressources territorial (CRT). Le CCAS a signé une convention pour participer au comité stratégique du CRT qui participe à la définition de la programmation des actions du CRT (conférences, formation, actions de sensibilisation...)
- L'amélioration de la qualité des repas dans le cadre du renouvellement du marché de restauration
- la création du Service d'Aide à domicile (SAD) regroupant aide à domicile et soins infirmiers à domicile

L'année 2025 a été une année importante pour la maison d'EOLE qui devait renouveler son projet d'établissement ainsi que tous les outils de la loi 2002-2.

Ce travail a mobilisé l'équipe de direction, les salariés, les représentants des résidents, les partenaires et les résidents. Tout ce travail a abouti en fin d'année, l'ensemble de ces outils ont été présentés au conseil d'administration du mois de décembre 2025.

Pour rappel la ville a confié au CCAS le pilotage du dispositif Ville Amies des aînés. Pour mener à bien cette mission, une équipe composée de la directrice, de la cheffe de service et de la chargée de mission prospective sociale a été constituée afin d'organiser le travail avec l'ensemble des directions de la ville et les partenaires pour définir le plan d'action et préparer l'audit en vue de la labellisation qui a eu lieu en octobre 2025.

II – ETUDES, INNOVATIONS SOCIALES ET ANIMATION DE RESEAU

Mission Handicap et Accessibilité

La Ville de Versailles place l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de son action publique. À travers la Mission Handicap portée par le CCAS, la collectivité déploie une politique transversale visant à garantir l'égalité d'accès aux droits, aux services municipaux et à la vie sociale, culturelle, éducative et citoyenne.

Ce bilan dresse les actions menées en 2025 par la Mission Handicap, en lien étroit avec la Mission Accessibilité pilotée par la Direction Générale des Services Techniques (DGST), ainsi que l'ensemble des directions municipales et des partenaires institutionnels et associatifs.

Ce bilan a vocation à rendre compte des actions réalisées, à valoriser les dynamiques partenariales engagées et à identifier les perspectives de consolidation et de développement de la politique handicap sur le territoire communal.

1. Cadre stratégique de la Mission Handicap et Accessibilité

Dans le cadre de l'animation et de la coordination de la politique handicap, les missions des chargés de projets handicap s'articulent autour de six axes stratégiques :

- Recenser et analyser les besoins des personnes en situation de handicap ;
- Encourager l'inclusion scolaire, culturelle, sociale, sportive et citoyenne ;
- Piloter et accompagner des projets spécifiques ;
- Soutenir les actions portées par le réseau partenarial ;
- Identifier des leviers d'innovation et de recherche ;
- Développer la communication et faciliter l'accès à l'information.

2. Gouvernance et organisation de la politique handicap

2.1 Pérennisation des instances de pilotage

La Mission Handicap assure la préparation, l'animation et le suivi des instances dédiées à la politique handicap : le comité technique handicap, le comité de pilotage handicap et la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

2.2 Le comité technique handicap

Le comité technique handicap réunit l'ensemble des référents handicap identifiés dans chaque direction.

Leurs missions sont les suivantes :

- Assurer le recensement et le suivi des actions relatives au handicap au sein de leur direction
- Être l'interlocuteur de référence pour les agents sur les questions liées au handicap
- Participer aux actions de formation et de sensibilisation portées par la Mission Handicap et Accessibilité
- Contribuer aux réunions du comité technique, organisées deux fois par an
- Faire remonter les besoins des usagers
- Produire un bilan annuel transmis à la Commission Communale pour l'Accessibilité

Les actions sont suivies au moyen d'un tableau de pilotage partagé, intégrant objectifs, actions, acteurs mobilisés, calendriers, indicateurs, financements et résultats. En 2025, deux comités techniques ont été organisés.

2.3 Le comité de pilotage handicap

Le comité de pilotage handicap, composé d'élus et de leurs représentants, constitue l'instance stratégique de concertation et d'orientation de la politique handicap.

Réuni deux fois par an, il permet :

- Le partage des actions conduites par les directions municipales ;
- La définition des axes stratégiques prioritaires ;
- L'identification des moyens nécessaires ;
- La fixation d'objectifs communs.

En 2025, deux comités de pilotage se sont tenus, dont un conjointement avec la présentation du bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2024.

3. Réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles

3.1 Plateforme de convivialité du CCAS – Médiation canine

La médiation canine s'est poursuivie en 2025 auprès de personnes âgées isolées, avec ou sans pathologie liée à l'âge, et/ou présentant des troubles psychiques ou neurologiques.

Ce dispositif contribue au maintien du lien social, au bien-être et à la stimulation relationnelle des bénéficiaires.

En 2025, quatre personnes ont bénéficié de cet accompagnement.

3.2 Café-Signes – Partenariat avec l'Université Ouverte de Versailles

Les Café-Signes offrent des temps d'échange autour de la Langue des Signes Française (LSF), favorisant la rencontre entre personnes sourdes, malentendantes et entendantes, et la découverte de la culture sourde.

En 2025, 2 rencontres ont été organisées, réunissant en moyenne vingt participants à chaque séance.

3.3 Création d'une aire de jeux inclusive

La Ville poursuit le projet de création d'une aire de jeux inclusive visant à favoriser la mixité des usages et l'inclusion dès le plus jeune âge, qui sera située rue Ploix.

Cette aire de jeux doit permettre de soutenir le développement moteur, sensoriel, cognitif et social de l'enfant, favoriser les interactions entre enfants avec et sans handicap et sensibiliser aux différents types de handicap. La mission handicap a participé aux choix des jeux et aura pour mission de travailler sur les panneaux d'information en FALC. Le début des travaux est prévu en septembre 2026.

4. Promotion de l'inclusion

4.1 DUODAY – Sensibilisation au sein des services municipaux

Le 20 novembre 2025, la Ville de Versailles a participé à l'opération nationale DUODAY, en accueillant des personnes en situation de handicap en binôme avec des agents municipaux volontaires. Ainsi :

- 12 agents volontaires mobilisés ;
- 9 binômes constitués ;
- Directions concernées : Affaires culturelles, Éducation, Vie des quartiers et loisirs, Accueil du citoyen, Petite enfance, DSIN et VGP.

Cette action a contribué à renforcer la sensibilisation des équipes et à favoriser l'évolution des représentations sur le handicap.

4.2 Projet éducatif et citoyen – IME Le Rondo

La Mission Handicap a accompagné un projet mené par l'Institut Médico-Éducatif le Rondo, visant à renforcer l'engagement citoyen et la conscience environnementale des jeunes accueillis.

Les actions mises en œuvre (ramassage de déchets, parcours thématiques, visite du centre de tri SIDOMPE, partenariats avec le service Propreté) ont pour objectif d'inscrire durablement ces jeunes dans la vie locale.

Le projet, destiné à des jeunes de 11 à 20 ans et plus, devait débiter à l'année scolaire 2025-2026 avec une perspective de pérennisation et d'élargissement. Cependant, ce projet a été suspendu du fait de la démission de l'éducateur de l'IME, porteur du projet.

4.3 Accompagnement du service ATSEM et Inclusion

La Mission Handicap a accompagné le service ATSEM et Inclusion dans ses missions de diagnostic, de formation et de sensibilisation, notamment par la mobilisation du réseau associatif et l'appui à la création de salles d'apaisement au sein des écoles.

5. Pilotage et accompagnement de projets spécifiques

Projet Sport & Handicap

En partenariat avec la Direction des Sports, un projet Sport & Handicap a été développé à destination des écoles élémentaires, afin de sensibiliser les enfants de CE1–CE2 aux handicaps. La mission handicap a travaillé à l'élaboration d'un kit d'outils destinés à aider les enseignants à sensibiliser les enfants au handicap physique. Plus de 1 500 enfants à la Boxe et au handicap physique.

Moyens mobilisés :

- Éducateurs sportifs municipaux
- Les deux Mission Handicap du CCAS (les deux travailleurs sociaux et la chargée de projet)

Période de mise en œuvre : décembre 2025

Ce projet a vocation à être reconduit annuellement.

6. Soutien au réseau partenarial

Nuit du Handicap

La mission handicap a soutenu l'organisation de la 8^e édition de la Nuit du Handicap s'est tenue le 14 juin 2025 pour la première fois sur la place du marché.

Cet événement festif et culturel permet de valoriser les talents d'artistes en situation de handicap et de favoriser les rencontres. La fréquentation de cet événement est estimée entre 1 000 et 1 500 visiteurs.

7. Innovation et accessibilité de l'information

7.1 Développement du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

En partenariat avec un ESAT, la Ville a poursuivi la transcription de documents municipaux en FALC afin d'améliorer l'accessibilité de l'information.

Ainsi, 20 articles ont été transcrits et 16 documents ont été mis en ligne. La version papier de ces documents est disponible à l'accueil du CCAS.

La Ville a renouvelé les dispositifs ACCEO et ACCEOLANGUES, favorisant l'autonomie des personnes sourdes, malentendantes et non francophones.

Bilan 2025 :

- ACCEO LSF : 1 h 04 d'appels vers l'Hôtel de Ville et le CCAS ;
- ACCEO PRO LSF : 4 h 44 ;
- ACCEOLANGUES : 10 h 30.

Budget annuel : 6 306 €

7.2 Solutions numériques d'accessibilité

La Ville a renouvelé les dispositifs ACCEO et ACCEOLANGUES, favorisant l'autonomie des personnes sourdes, malentendantes et non francophones. Ces outils facilitent la communication entre les administrés et les services de la ville et du CCAS.

Bilan 2025 :

- ACCEO LSF : 1 h 04 d'appels des administrés vers l'Hôtel de Ville et le CCAS ;
- ACCEO PRO LSF : 4 h 44 et ACCEOLANGUES : 10 h 30. Ces deux outils permettent aux agents de la ville d'avoir une communication efficace avec les personnes sourdes et malentendantes et allophones.

Conclusion et perspectives

L'année 2025 confirme la structuration de la politique handicap de la Ville de Versailles. La diversité des actions menées, la mobilisation des directions municipales et la qualité des partenariats témoignent d'une volonté affirmée de progresser vers une accessibilité universelle.

Les perspectives à court et moyen terme visent à consolider les actions existantes, à renforcer l'évaluation de leur impact et à poursuivre le développement de projets innovants au service de l'inclusion et de la participation citoyenne de toutes et tous.

Mission Santé

La démographie médicale

La mission santé a été recentrée sur le suivi de la démographie médicale. L'objectif est de favoriser l'implantation de professionnels de santé sur le territoire.

En effet, même si la ville de Versailles est plutôt bien dotée, certaines professions sont sous représentées, comme c'est le cas pour les infirmiers, et la répartition par quartier n'est pas assurée (actuellement, le quartier de Jussieu dispose d'une pharmacie et de soins infirmiers mais n'a plus de médecins généralistes par exemple).

Comme certains professionnels de santé contactent la ville lorsqu'ils sont à la recherche de locaux, la mission santé est chargée de les mettre en lien avec le service commerce de la ville et ceux de Versailles Grand Parc qui a la compétence du développement économique pour les aider dans leur recherche.

La mission santé assure aussi une veille des locaux disponibles.

Le projet de centre de santé Bernard de Jussieu

Le promoteur à qui le CCAS va acheter des locaux pour l'ouverture d'un centre de santé a reporté le dépôt du permis de construire en 2026.

PARADS

Le réseau PARADS a pour missions :

- D'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux
- De favoriser les échanges entre professionnels et bénévoles du secteur social

Une réunion a été organisée en mars 2025 avec les acteurs. Cela a permis de redéfinir 3 axes de travail.

1. La Mise à jour du livret numérique « le numérique dans votre ville ».

Cet outil qui rassemble toutes les ressources disponibles sur le territoire de Versailles est apprécié des partenaires qui peuvent le distribuer à leur public. Une mise à jour a été réalisée en 2025 mais les partenaires se sont cependant accordés sur la nécessité de retravailler la forme pour le rendre plus lisible par les usagers.

2. Les rencontres partenariales

La question du non-recours aux droits reste un sujet majeur pour l'ensemble des membres du réseau.

Un Petit déjeuner partenarial portant sur la thématique du non-recours aux droits sociaux a été organisé le mardi 2 décembre 2025

Partenaires impliqués : Assurance Maladie des Yvelines (CPAM78), Conseil départemental des Yvelines (CD78), Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines (CAF78), l'Assurance Retraite Île-de-France, la Ville de Grigny et la Ville de Paris.

Bilan : Cet événement a réuni une trentaine de professionnels dans les locaux du Conseil Départemental, à Versailles. La matinée a permis d'ouvrir des perspectives de travail sur le non-recours aux droits sociaux avec des associations du territoire et des usagers

**PARADS**
Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux

Petit-déjeuner partenarial

Le non-recours aux droits sociaux

Mardi 2 décembre 2025 de 09h30 à 12h30
Accueil petit déjeuner dès 09h

Au Territoire d'Action Départementale de Grand Versailles
50 Rue Remilly, 78000 Versailles
(Parking dans la rue)

PROGRAMME

- **09h - 09h30** | Café d'accueil
- ▼ **09h30 - 10h** | Introduction par Sylvie VIVIER, directrice du Territoire d'Action Départementale et par François-Gilles CHATELUS élu aux affaires sociales et au personnel à la Ville de Versailles (**TAD de Grand Versailles** | **CCAS de Versailles**)
 - Rappel du cadre de la rencontre
 - Contextualisation du non-recours aux droits sociaux
- **10h - 10h30** | Atelier cas pratiques de situations de non-recours aux droits
- **10h30 - 11h20** | Restitutions et retours des institutions sur les situations évoquées
- **11h20 - 11h30** | Pause partenariale
- **11h30 - 12h** | Stratégies de lutte contre le non-recours, l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours (TZNR) : présentation par la ville de Paris
- **12h - 12h30** | Temps d'échange

Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)
CCAS de Versailles PARADS@ccas-versailles.fr
Site internet : [Solidarités et Santé](http://Solidarités-et-Santé)



Programme du petit-déjeuner partenarial PARAS



Petit-déjeuner partenarial PARADS



Petit-déjeuner partenarial PARADS

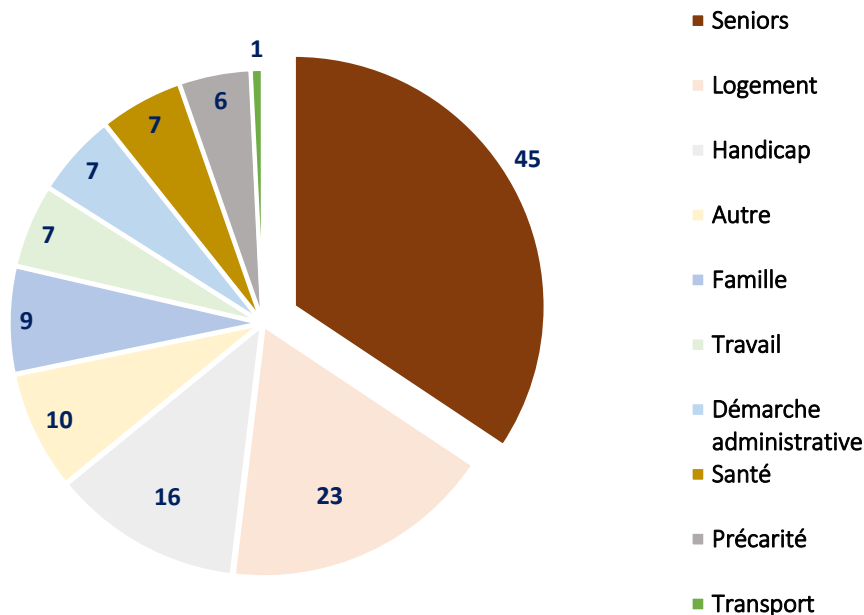
3. Les outils d'information du réseau

La mission prospective sociale poursuit le travail de mise à jour régulières des pages solidarités et santé du site internet ville de Versailles.

Elle gère aussi une boîte mail PARADS@ccas-versailles.fr qui permet de répondre à des questions d'internautes et de professionnels :

⇒ 117 demandes d'utilisateurs sont arrivées dans la boîte générique PARADS en 2025, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2024 (102 demandes en 2024).

Demandes reçues sur la boîte mail PARADS



Les demandes liées au grand âge restent majoritaires.

Enfin, un bulletin d'information bimensuel est adressé à plus de 750 professionnels et bénévoles du territoire. Il s'agit d'une revue de presse sur les thématiques de l'accès aux droits et permet aussi de diffuser des informations sur les événements organisés sur le territoire sur cette thématique.

Etudes et Prospectives

VADA

Plan d'actions VADA 2025 – 2027 et premier COPIL

En début d'année 2025, le prestataire Generacio a remis les livrables du diagnostic participatif. Ces ressources ont permis d'impulser une dynamique pour travailler le plan d'actions avec les services de la ville et les partenaires. Le plan d'actions a été structuré avec les équipes, présenté en comité de pilotage et voté en conseil municipal en juin 2025.

Le diagnostic et le plan d'actions ont été restitués en septembre 2025 auprès des élus, directions, partenaires et habitants ayant participé à la démarche VADA.

En 2026, le CCAS animera la gouvernance du projet VADA, un COPIL aura lieu en fin d'année 2026 pour rendre compte des actions réalisés en 2026 en lien avec le plan d'actions prévus à cet effet.

LE PLAN D' ACTIONS

2025 - 2027

EN 2024, UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF A ÉTÉ RÉALISÉ POUR CONSTRUIRE CES ACTIONS. LES ÉLUS, LES PROFESSIONNELS, LES SERVICES DE LA VILLE ET LES HABITANTS SE SONT MOBILISÉS AU TRAVERS DES ATELIERS DE CONCERTATION.

LES AXES

- 1 Prévenir et anticiper les enjeux du grand âge
- 2 Proposer une variété d'activités culturelles, sportives et de loisirs adaptées
- 3 Rendre agréable l'espace de vie des aînés
- 4 Déployer une communication ciblée en direction des seniors et des aidants

Plan d'actions Ville Amie des Aînés 2025-2027 - CCAS Versailles - Septembre 2025

3

Audit de labélisation

L'équipe du CCAS a préparé l'audit commandité par le réseau francophone Ville amies des aînés qui a eu lieu en octobre 2025. Cet audit a permis de présenter le dossier de Versailles et d'alimenter les perspectives en anticipation de l'audit de suivi qui aura lieu à 3 ans, en 2027.

A l'issue de ce travail d'audit, le vice-président du CCAS, François-Gilles Chatelus a reçu pour le compte de la ville, en novembre 2025 lors du salon des maires, le label Ville Amie des Aînés – niveau argent



III – ACCUEIL ET PRESTATIONS

A.- Accueil physique et téléphonique

Missions : Assurer, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h l'accueil des usagers pour :

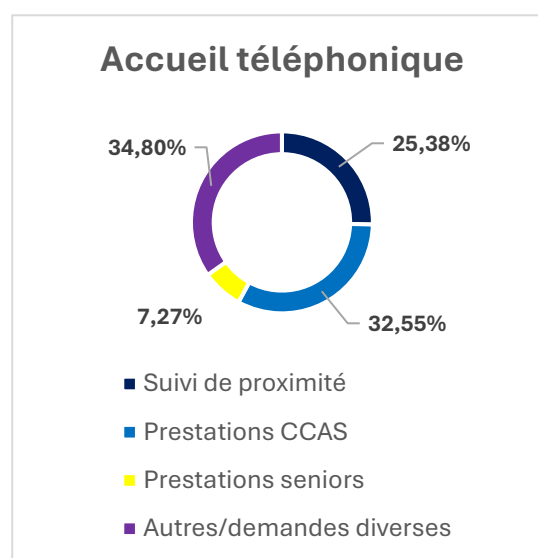
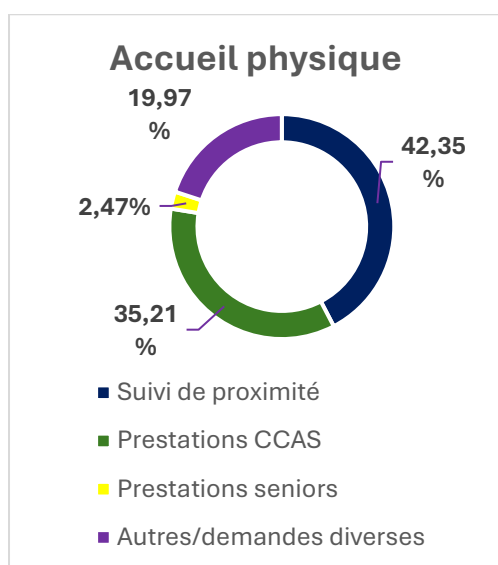
Le service accueil et prestations gèrent de nombreuses missions :

- Analyser la demande de l'utilisateur pour lui apporter une réponse immédiate ou une réorientation vers d'autres structures ou administrations
- Assurer la fluidité du flux des personnes et de la salle d'attente
- Gérer le flux des appels et effectuer le transfert des appels téléphoniques si nécessaire
- Effectuer la prise de rendez-vous pour les permanences d'accès aux droits
- Accueillir les usagers ayant rendez-vous avec les travailleurs sociaux du service suivi de proximité, les intervenants des permanences de partenaires ainsi que les permanences et prestations du CCAS
- Assurer la réception, l'enregistrement et la distribution du courrier des usagers domiciliés au CCAS

En 2025, l'accueil du CCAS représente **22 235** contacts en accueil physique et téléphonique cumulés à l'année, auquel s'ajoute **1 887** interventions supplémentaires pour la gestion de la boîte mail et la messagerie téléphonique.

Statistiques **14 227 accueils physiques, 8 008 accueils téléphoniques,**
2025 : **1 887 interventions sur la boîte mail action sociale et la messagerie téléphonique,**
soit un total de 24 122 accueils

1) Répartition par type d'accueil



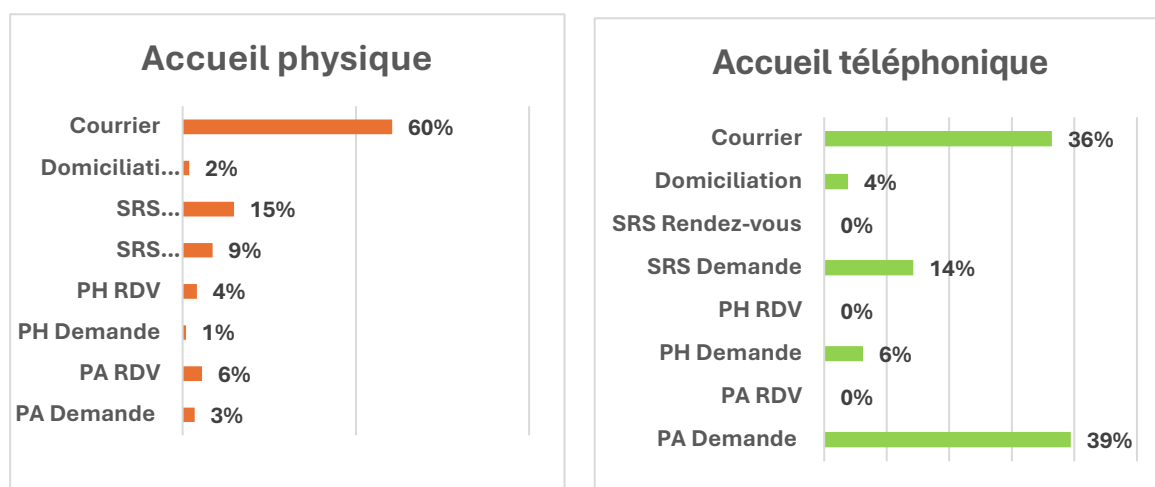
Par rapport à 2024, le nombre d'accueils physiques et téléphoniques **est en hausse** : 21 690 accueils cumulés pour 2024 **contre 24 122** pour 2025, soit une augmentation de 11.21 %.

Cette année, la messagerie (boîte mail et répondeur) a été comptabilisée dans les interventions téléphoniques.

Evolution de l'accueil physique et téléphonique			
Type d'accueil	2023	2024	2025
Accueil physique	14 421	13 537	14 323
Accueil téléphonique * (dont la messagerie)	8 841	8 153	9 799 *
Total	23 262	21 690	24 122

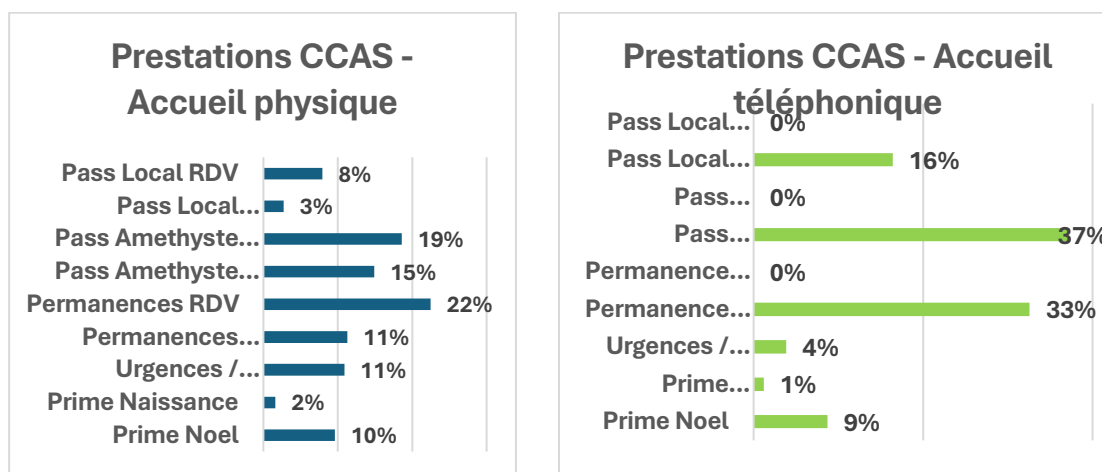
2) Accueil pour le compte du service suivi de proximité : 6 066 accueils physiques et 2 487 accueils téléphoniques

L'activité cumulée des accueils physiques et téléphoniques pour le suivi de proximité concerne principalement la remise du courrier aux personnes domiciliées, l'accueil des personnes sans résidence stable et les personnes âgées. Les chiffres 2025 sont en hausse par rapport à 2024 (+24.89 %). Une nette augmentation est observée concernant les demandes du public senior par téléphone.



3) Prestations CCAS : 5 043 accueils physiques et 3 190 accueils téléphoniques

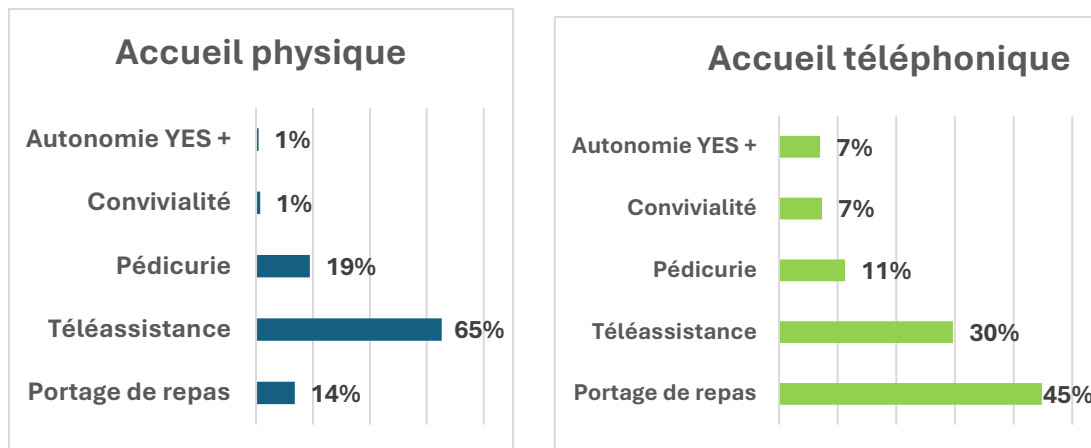
Les principaux motifs d'accueil physique et téléphonique concernent les titres de transport pour les personnes âgées et les permanences d'accès aux droits. Les chiffres 2025 sont relativement stables pour l'accueil physique par rapport à 2024 (-6.45 %). Cependant l'accueil téléphonique est en augmentation concernant les demandes de prestations seniors du CCAS.



4) Prestations seniors : 354 accueils physiques et 712 accueils téléphoniques

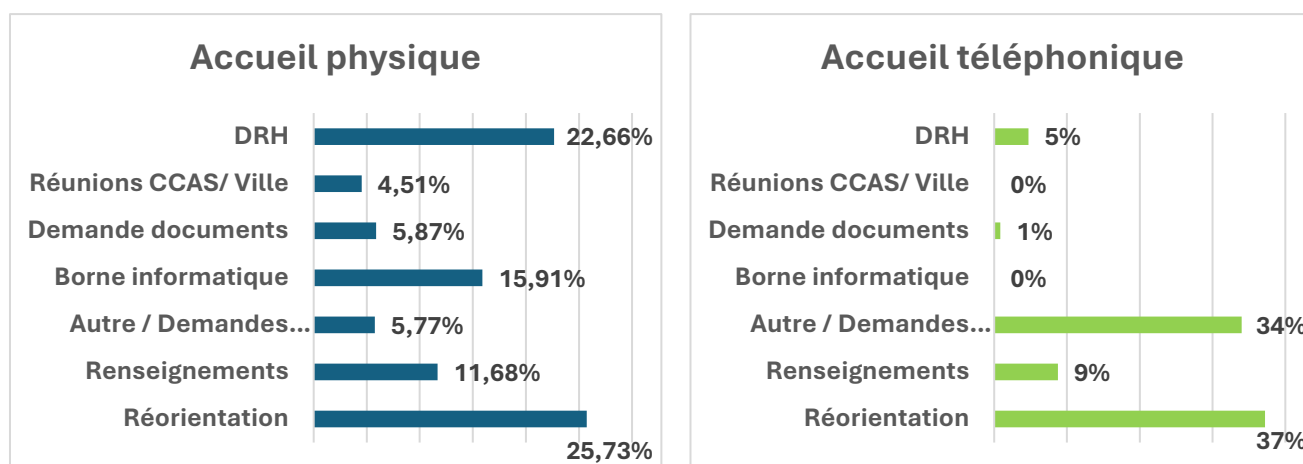
En 2025 une grande partie de l'accueil téléphonique a concerné le portage de repas et la téléassistance. L'accueil physique a principalement concerné la téléassistance (notamment le retour des équipements).

L'accueil pour le portage de repas concerne principalement les demandes de renseignements. Pour cette prestation, l'accueil est principalement téléphonique.



5) Autres / demandes diverses : 2 860 accueils physiques et 3 410 accueils téléphoniques

Les chiffres pour 2024 sont de 6316 accueils contre 6 270 pour 2025, soit une baisse de 0.72 %



Analyse et perspectives de l'accueil du CCAS :

Une réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'accueil est en cours : amélioration de la confidentialité de l'accueil physique et de la borne numérique, et une réorganisation des services pour davantage de transversalité entre l'équipe d'accueil et d'accompagnement.

Un nouveau cadre d'intermédiaire sera recruté afin d'améliorer la proximité avec l'équipe d'accueil et la mise en place de procédures.

Au niveau de l'organisation des locaux, de nouveaux supports de documentation et d'affichages ont été mis en place afin d'améliorer la communication des informations réglementaires et partenariales.

B - Permanences d'accès aux droits

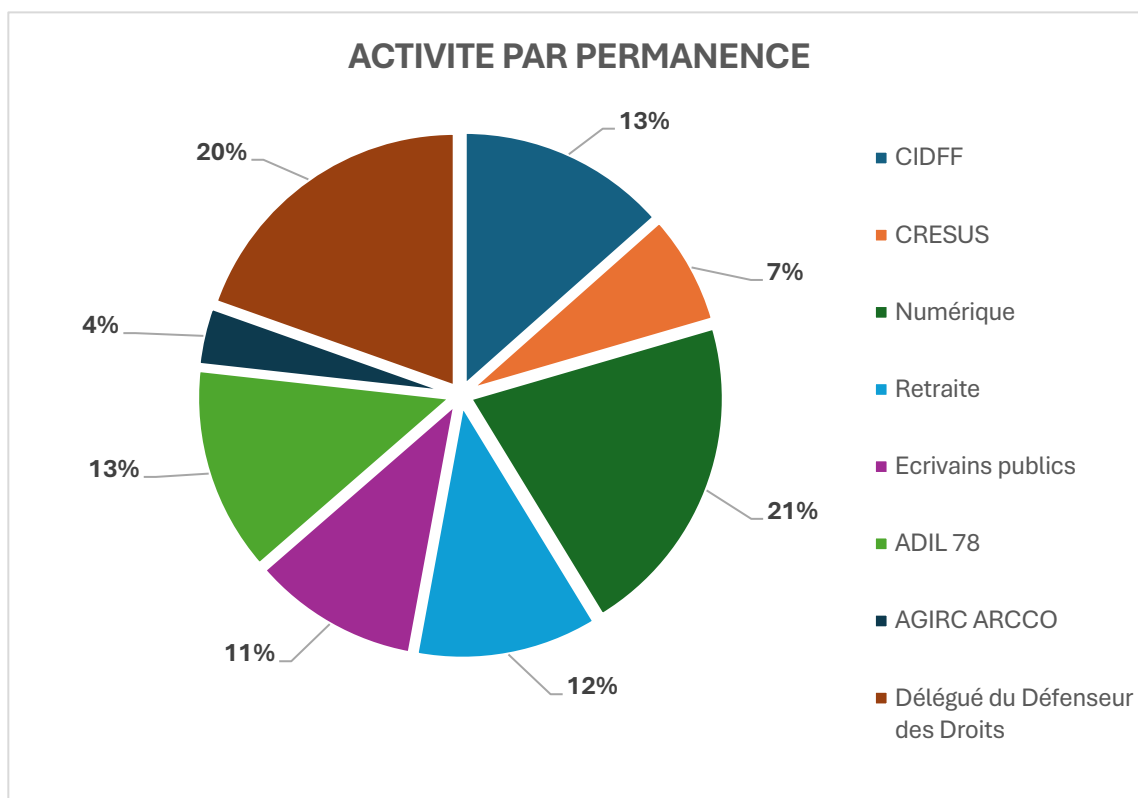
Missions : Donner l'accès aux usagers versaillais à des permanences d'accès aux droits afin de les informer, de faciliter leurs démarches en les accompagnant dans la constitution de dossiers.

Ces permanences se déroulent principalement dans les locaux du CCAS mais d'autres ont lieu en maisons de quartier (cf tableau en annexe).

- Surendettement : Association CRESUS
- Ecrivains publics : Délégation des Yvelines du Secours Catholique
- Juridique : juriste du CCAS et Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF)
- Logement : ADIL 78
- Numérique : CCAS
- Retraite : CCAS et AGIR ARCCO
- Droits : Délégué du Défenseur des Droits

Statistiques 327 permanences dont :

- 2025 :**
- 44 pour le CIDFF
 - 23 pour CRESUS
 - 68 pour le numérique
 - 38 pour la retraite
 - 35 pour les écrivains publics
 - 43 pour l'ADIL 78
 - 12 pour l'AGIRC ARCCO
 - 64 pour le Délégué du Défenseur des Droits



C - Prestations

Aide légale

Missions : Instruire les dossiers de d'aides légales pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap (aides sociales, obligations alimentaires et demandes de complémentaire santé solidaire (CSS)).

Le CCAS constitue les dossiers, vérifie la complétude avant leur transmission aux organismes attributaires chargés de notifier les décisions directement aux usagers (Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, CPAM)

- Statistiques 2025 :**
- 36 dossiers d'obligations alimentaires (hors dossiers traités par les travailleurs sociaux)
 - 51 demandes d'aide sociale légale
 - 24 dossiers de prise en charge de frais en établissements (22 personnes âgées, 2 personnes handicapées)
 - 2 dossiers pour une demande de financement d'aides ménagères
 - aucun dossier de complémentaire santé solidaire

On observe une augmentation importante des dossiers d'aide sociale légale. Les dossiers d'obligation alimentaire et demandes de prise en charge des frais d'hébergement sont en baisse.

Les demandes de Complémentaires Santé Solidaires (CSS) étaient instruites par un agent du service accueil et prestations pour le service de suivi de proximité jusqu'à fin avril 2024 (départ en retraite de l'agent).

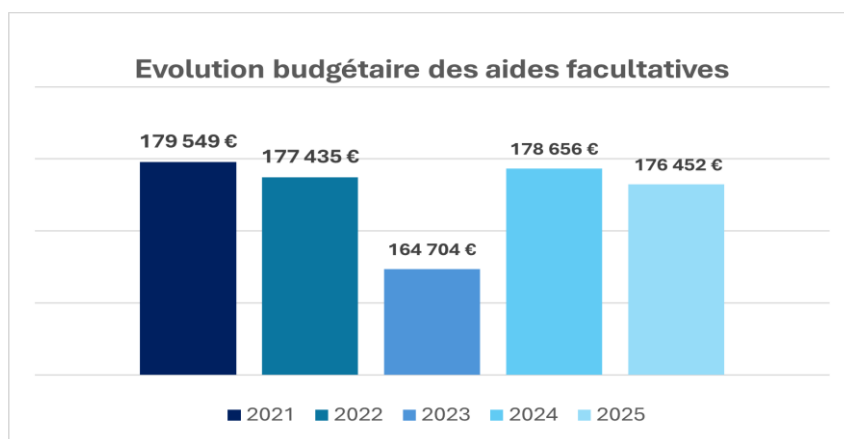
Cette activité a été réintégrée par les travailleurs sociaux, ce qui explique l'absence de dossiers instruits par le service accueil et prestations.

Evolution des dossiers instruits pour l'aide légale			
	2023	2024	2025
Obligation alimentaire	13	45	36
Aide sociale	28	44	51
Prise en charge des frais en établissement PA	21	54	22
Prise en charge des frais en établissement PH	4	21	2
Aide-ménagère PH	3	4	2
Complémentaire santé solidaire (CSS)	67	9	0
Total	136	177	133

Aides facultatives

- Missions :**
- 1/ Apporter un soutien et une aide financière aux ménages en précarité afin de prévenir l'aggravation de leur situation**
 - 2/ Donner un coup de pouce aux familles versaillaises** (Prime de naissance pour l'arrivée ou l'adoption d'un 3^{ème} enfant et Prime de Noël)
 - 3/ Prendre en charge des nuitées d'hôtel, pour les personnes ayant subi une importance détérioration de leur logement (incendie, inondation...)**

Les demandes d'aides ne sont accordées qu'aux Versaillais (ou aux personnes bénéficiant d'une élection de domicile à Versailles).

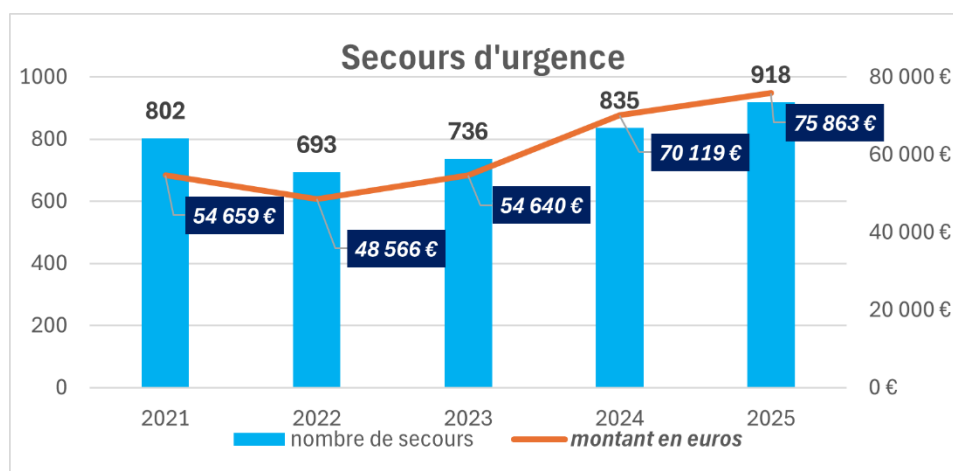


Le montant global des aides financières est en légère baisse en 2025

Secours d'urgence

Conditions d'attribution : Aide accordée à l'utilisateur sur demande motivée par un travailleur social. L'aide est délivrée sur rendez-vous et dans un délai de moins de 72 heures.

Statistiques 2025 : **918 aides accordées, pour un montant de 75 863,80 €, réparties comme suit :**
 823 aides financières alimentaires, 59 aides au transport, 29 aides pour des timbres fiscaux et des photographies d'identité, 5 aides pour des frais bancaires, 2 aides pour la recharge d'un téléphone portable



A noter une augmentation des demandes notamment d'aide alimentaire pour des familles versaillaises dont le budget ne permet pas de faire face aux besoins de première nécessité. Un point sera fait avec le Conseil départemental, principal prescripteur de ces demandes, ainsi qu'avec les associations caritatives qui délivrent des aides alimentaires.

Aides financières accordées par la commission

Conditions d'attribution : Les demandes d'aide sont étudiées lors d'une commission hebdomadaire, sur demande motivée par un travailleur social.

L'aide peut être accordée totalement ou partiellement, ou peut être refusée.

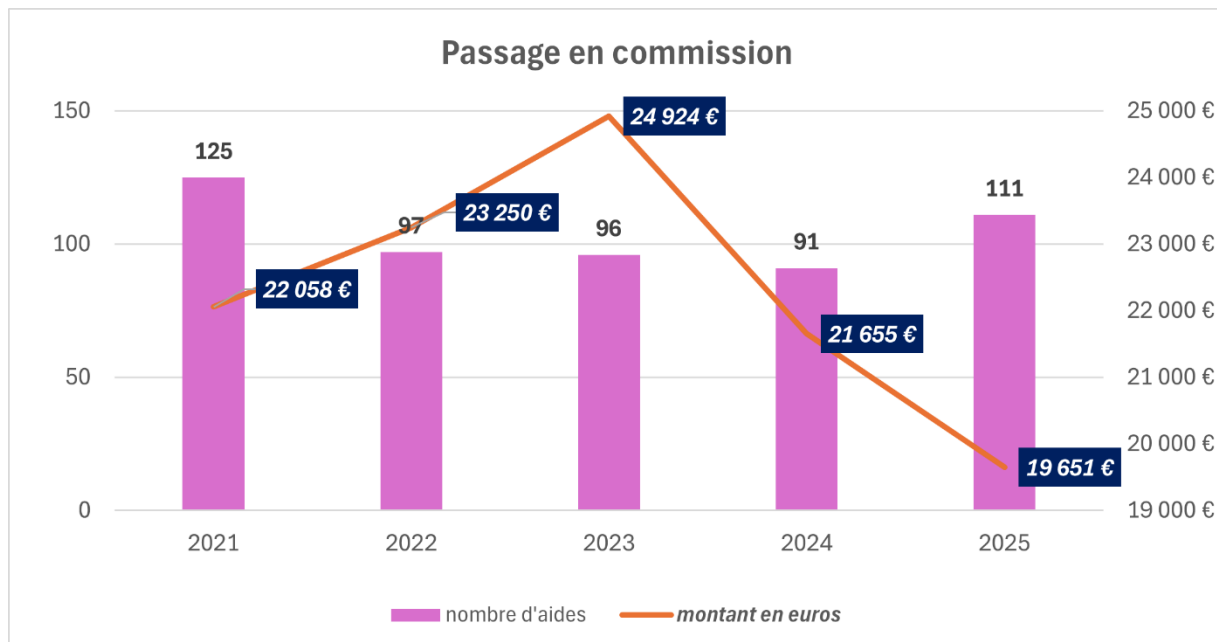
L'objectif est de prévenir et de réduire la précarisation et l'endettement des personnes en faisant le lien avec les possibilités d'aides proposées par d'autres organismes. Les aides financières facultatives du CCAS interviennent en complémentarité avec les aides légales institutionnelles.

Statistiques 2025 : 111 demandes instruites, pour un montant de 19 651,75 €, soit :

84 aides accordées, 9 aides refusées, 6 aides accordées partiellement, 11 aides ajournées, 1 aide annulée

L'ensemble des demandes instruites concernent les motifs suivants :

- 33 pour l'alimentaire dont 13 pour avoir accès à l'épicerie sociale gérée par le secours catholique
- 29 pour des dépenses liées au foyer (loyer, énergie, équipement et mobilier, assurance habitation)
- 19 pour le transport + 1 assurance automobile
- 14 pour des frais de santé
- 1 pour des timbres fiscaux
- 1 pour des factures de cantine
- 2 pour des frais d'obsèques
- 1 pour une formation
- 10 pour d'autres natures



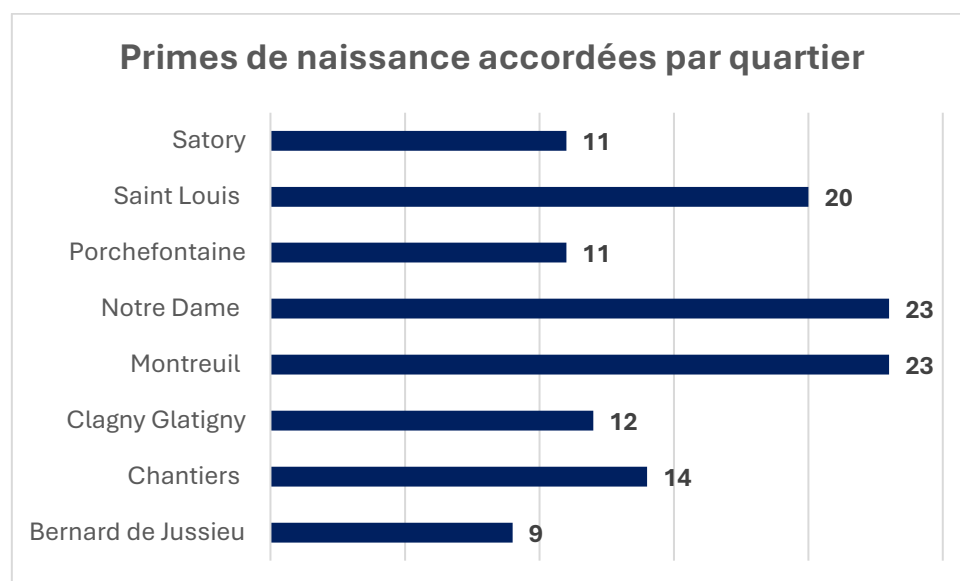
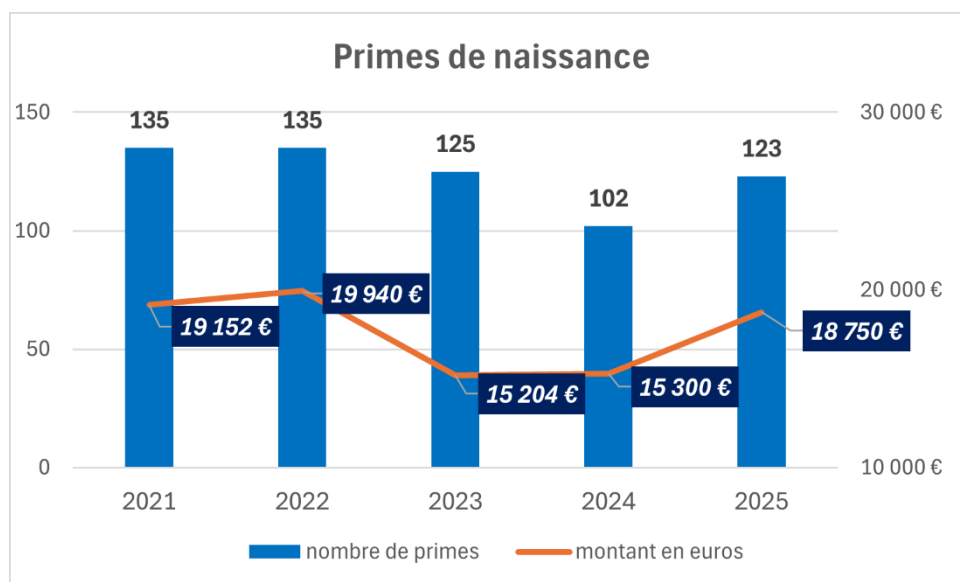
Primes de naissance

Conditions d'attribution : Montant de la prime pour la naissance ou l'adoption d'un 3^{ème} enfant : 150 €, accordée sous forme de chèques multi services.

Statistiques 2025 : 128 demandes déposées, dont 74 pour la première fois

2025 : **123 accords pour un montant de 18 750 €**

3 refus pour situation hors critères d'attribution ; 1 demande annulée



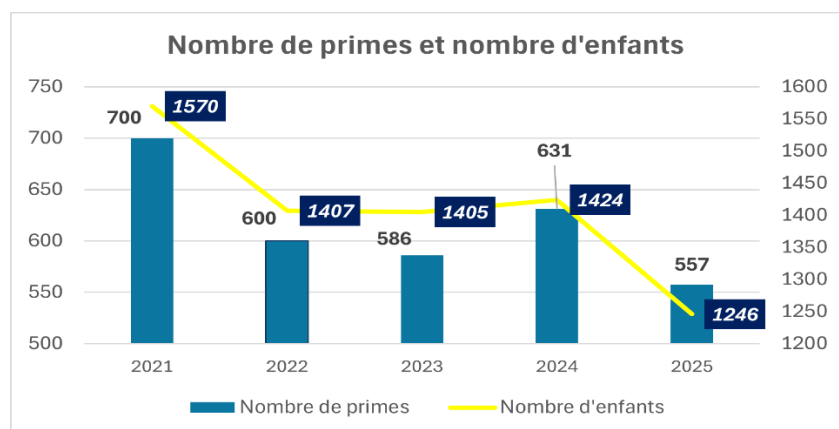
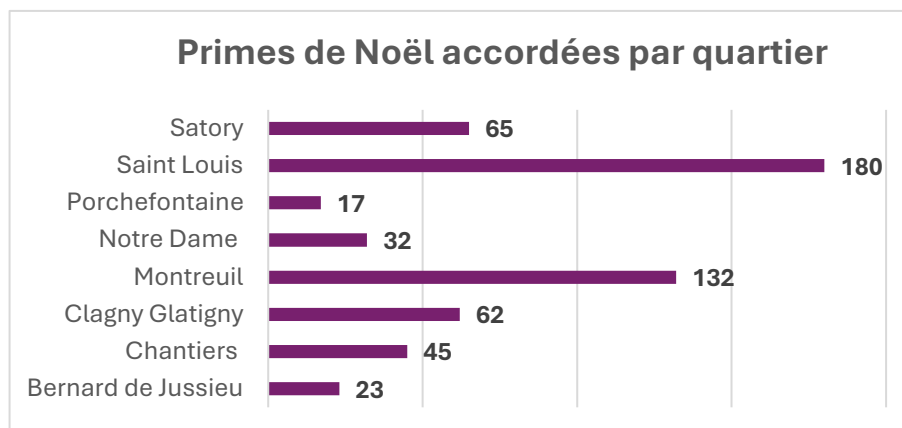
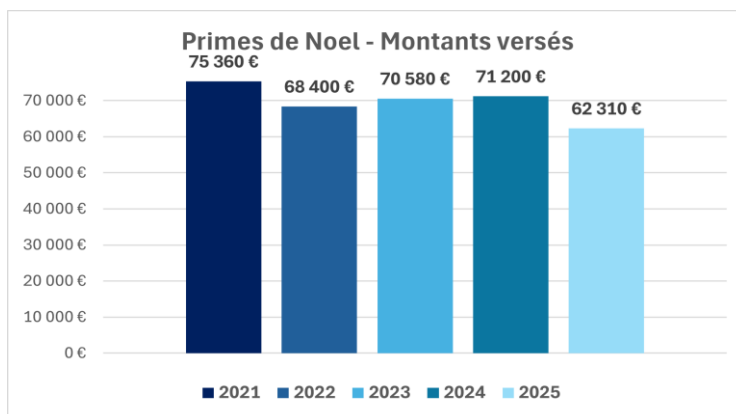
Primes de Noel

Conditions d'attribution La prime de 50 € par enfant de moins de 16 ans est soumise à conditions de ressources selon le quotient familial de la CAF du foyer. Elle concerne uniquement les parents d'enfants de moins de 16 ans et domiciliés à Versailles.

Statistiques 2025 630 demandes formulées dont 204 en ligne

557 accords au profit de 1 246 enfants, pour un montant de 62 310 €

69 refus pour les motifs suivants : 61 pour quotient familial trop élevé (88.41 % des refus), 4 non domiciliés à Versailles et 2 enfants non à charge, (8.7% des refus), 2 pour dépassement de l'âge de l'enfant (2.90 % des refus)
4 demandes annulées (primes non récupérées),
95 familles ont formulé une demande pour la première fois.



On observe une augmentation du nombre de primes de naissances délivrées, et une baisse des primes de Noël qui peut s'expliquer par le dépassement des critères d'âge des enfants ayant plus de 16 ans.

Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Conditions d'attribution Sur demande d'un travailleur social, le CCAS prend en charge 50 % du reste à charge de la famille, pour le premier mois d'intervention d'un TISF en complément de la prise en charge par la CAF.

Statistiques En 2022 : 4 accords pour 363.17 €
En 2023 : 2 accords pour 403 €
En 2024 : 3 accords pour 382 €
En 2025 : 1 accord pour 28,05 €

Prise en charge des personnes en cas de sinistre

Conditions d'attribution Prise en charge provisoire des nuitées d'hôtel des personnes ayant subi une importante détérioration de leur logement à la suite d'un incendie ou une inondation.
Cette procédure est utilisée par l' élu d'astreinte en cas d'urgence si aucune autre solution n'a été trouvée pour le relogement des personnes concernées.

Statistiques : En 2021 : 7 accords pour 200 €
En 2022 : 7 accords pour 1577 €
En 2023 : 2 accords pour 682 €
Aucune demande de pris en charge en cas de sinistre pour 2024 et 2025

Analyses et perspectives sur les aides facultatives :

Après une baisse des demandes d'aides facultatives entre 2021 et 2023, le montant total des aides facultatives accordées sur l'année 2024 a augmenté de 8.4 % et est à nouveau en baisse de 1.25 % en 2025 par rapport à 2024.

En 2025, l'augmentation porte sur :

- les demandes accordées après passage en commission (+ 21.98 %) pour l'aide alimentaire, l'aide au transport et la participation aux frais de santé. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'évolution des conditions d'attribution des aides par le Conseil départemental qui exige 3 mois de résidence sur la commune. Le délai de traitement des dossiers par le CCAS est relativement rapide par rapport aux délais d'autres structures.
- Les secours d'urgence qui sont en augmentation régulière depuis 2023 (693 en 2023 à 918 en 2025).

Concernant les primes de Noël, le nombre de demandes est en baisse. Un travail sur la communication a été mené en 2025 auprès des différents accueils de la Ville, cela n'a pas permis d'augmenter le nombre de demandes de primes de Noël.

Le nombre de primes de naissances est de nouveau en hausse depuis 2024.

En 2026, le règlement des aides facultatives nécessite d'être retravaillé de manière globale afin de redéfinir des critères, le formulaire d'instruction, les relations avec les partenaires. Le projet est de rencontrer les différents acteurs de l'aide alimentaire afin de mieux comprendre le fonctionnement et les critères de chacun et la complémentarité des différentes structures du territoire.

Maintien à domicile

Missions : Favoriser le maintien à domicile des seniors Versailles et/ou en situation de handicap en leur proposant :

- 1/ le portage de repas à domicile
- 2/ le dispositif de téléassistance,
- 3/ des bons de pédicure
- 4/ les titres de transport (Pass Navigo et Pass Améthyste),
- 5/ l'aide à l'autonomie, avec des transports individuels et collectifs

Portage de repas

Conditions d'attribution : Prestation proposée aux personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap détentrices d'une carte d'invalidité à 80 %.

Une typologie de menus est proposée aux bénéficiaires pour choisir entre un menu normal, pauvre en sel, sans sucre ajouté, haché ou mixé.

Le bénéficiaire s'engage à commander au moins 3 repas par semaine. Deux formules sont possibles : soit le déjeuner, soit pour le déjeuner et le dîner.

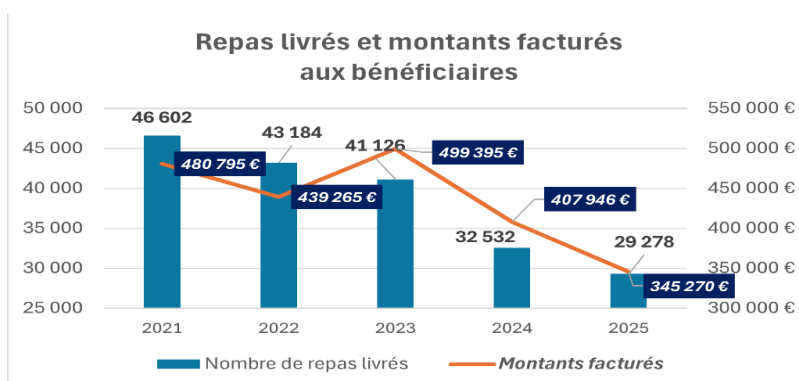
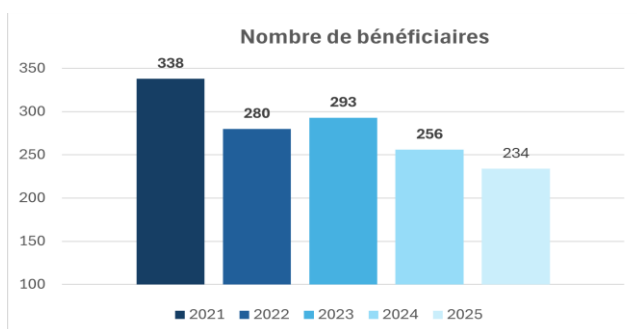
Les repas sont proposés à des tarifs variant entre 6 euros et 16.50 euros selon la formule choisie, et en fonction des revenus du demandeur ou du foyer.

Un arrêt et une reprise des livraisons sont possibles en cas de besoin (hospitalisation, vacances...).

Cette prestation proposée par le CCAS permet aux bénéficiaires de faciliter leur quotidien quant à la gestion des repas. Une diététicienne de la ville de Versailles veille au respect de l'équilibre nutritionnel. Les repas apportent donc les nutriments nécessaires au « bien vieillir » des seniors.

Statistiques 2025 :

234 bénéficiaires – 29 278 repas livrés pour une moyenne de 71 repas/jour
Montant facturé aux bénéficiaires : 345 270.88 € (décembre inclus)



On observe une baisse du nombre des bénéficiaires **de 8.59% par rapport à 2024** et également une baisse du nombre de **repas livrés de 10%**.

Cette prestation en baisse constante depuis 2021 a fait l'objet d'une étude en 2025.

En 2026, les axes de travail ressortis de cette étude seront les suivants :

- Enjeu 1 : retravailler le cahier des charges pour relancer le marché public pour février 2027
- Enjeu 2 : Mettre en réflexion la politique tarifaire
- Enjeu 3 : Poursuivre le suivi des bénéficiaires avec des visites à domicile, enquête de satisfaction annuelle
- Enjeu 4 : Communiquer sur le service de portage de repas créer une brochure et la diffuser lors d'évènements et auprès des partenaires

Téléassistance

Conditions d'attribution : Ce dispositif, porté par le Département des Yvelines, est proposé par « Yvelines Ecoute Assistance »

Il est ouvert aux personnes âgées et/ou en situation de handicap et/ou déficientes respiratoires, 24 h/24, tous les jours de l'année, et permet une réponse aux cas d'urgence ainsi qu'aux demandes d'assistance et de convivialité ressenties comme nécessaires pour les personnes isolées et dépendantes.

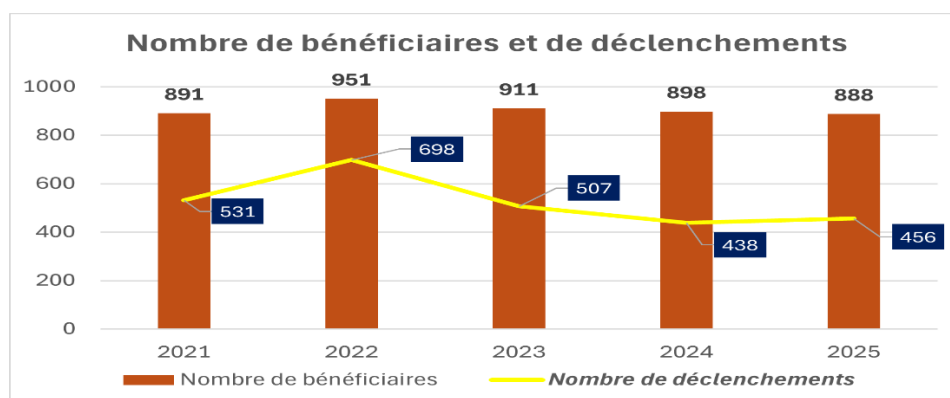
Le CCAS assure le lien entre les demandeurs et le prestataire de la téléassistance en transmettant les demandes d'accès et de sortie du dispositif.

La tarification varie selon la prestation demandée, le minimum étant de 5.24 € par mois.

Statistiques

888 bénéficiaires - 456 déclenchements

2025 :



Cette prestation est relativement stable. On observe cependant une baisse du nombre des bénéficiaires de 1.1% par rapport à l'année 2024 mais une augmentation de 4.1% des déclenchements. La gestion de la téléassistance en lien avec le partenaire VITARIS permet aux personnes âgées et/ou en situation de handicap de continuer à vivre en toute sécurité et à lutter contre l'isolement social des seniors versaillais à domicile.

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	Résiliations	Nouvelles souscriptions
2022	195	202
2023	200	193
2024	187	200
2025	173	176

Bons de pédicurie

Conditions d'attribution

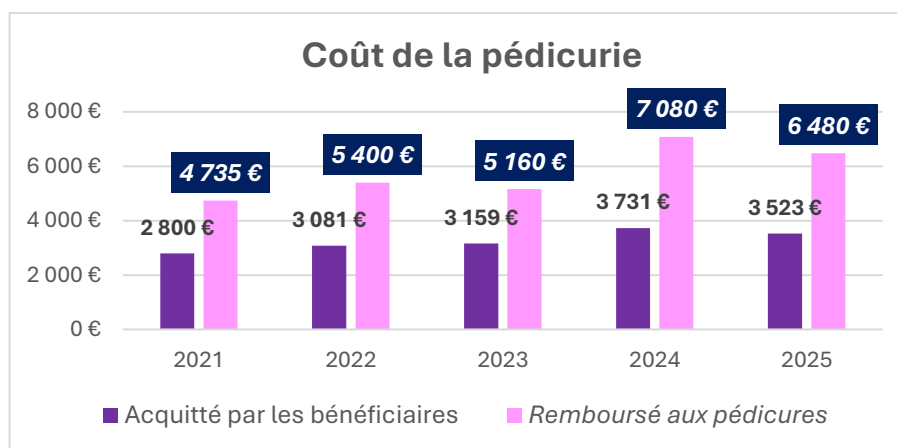
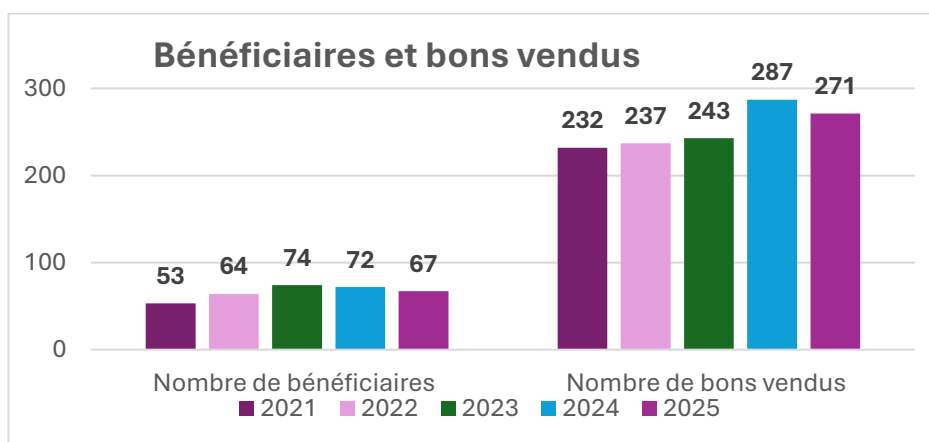
Les bons de pédicurie sont destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans, non imposables. Ils sont vendus au tarif de 13 € la consultation et dans la limite de 6 bons par an et par bénéficiaire. Les consultations se font au choix parmi une liste de 12 pédicures avec lesquels le CCAS a conclu une convention de partenariat.

Les consultations sont facturées par les pédicures à hauteur de 30 €. La différence avec le prix acquitté par le bénéficiaire du bon, soit 56 % du tarif facturé, est pris en charge par le CCAS.

La prestation de pédicurie réalisée par un professionnel a pour objectif de maintenir les pieds en bonne santé et de favoriser la mobilité des seniors qui sont non imposables.

Statistiques 2025 :

67 bénéficiaires - 271 bons vendus pour un montant de 3 523 €



On observe une baisse de 5.57% du nombre de bons vendus ainsi qu'une baisse de 6.94 % du nombre de bénéficiaires.

De ce fait, le montant remboursé aux pédicures, est également en baisse de 600 €, soit 8.47%.

Perspectives :

La communication sera développée pour l'ensemble des prestations seniors lors d'évènements comme le Forum seniors aidants, repas seniors, site internet, flyers

Titres de transport

Conditions d'attribution :

1/ Le Pass Navigo Améthyste proposé par le Département est délivré sur demande :

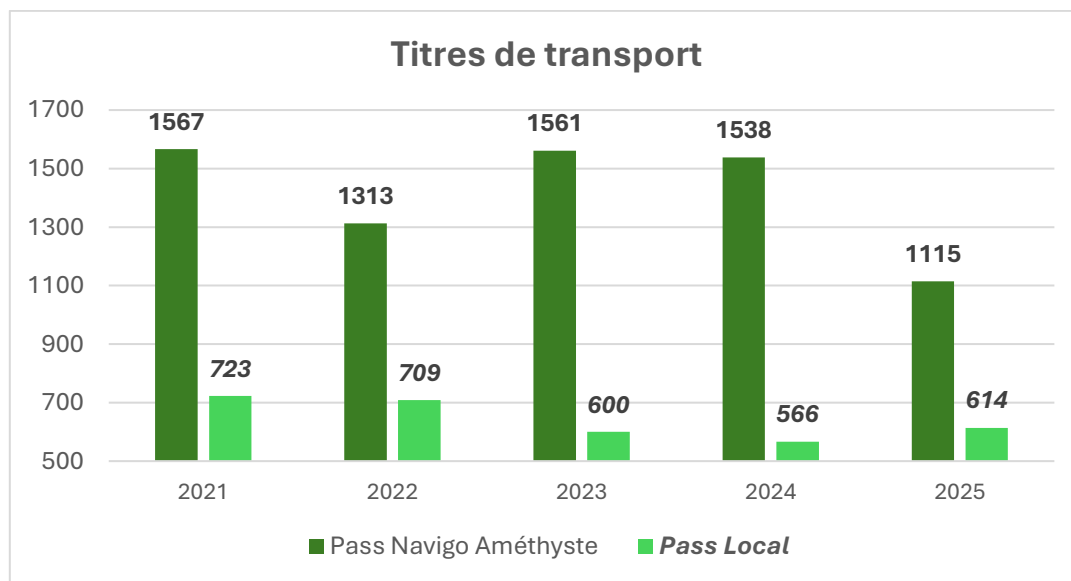
- **à titre gratuit pour :** les seniors de plus de 65 ans et + non imposables, les anciens combattants non imposables, les blessés de guerre et les veuves de guerre non imposables, les personnes en situation de handicap âgés de 20 à 60 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité de catégorie 2, et les personnes entre 60 et 65 ans reconnues invalides à au moins 80 %
- **au tarif de 25 € pour** les anciens combattants imposables et les veuves de guerre imposables. Depuis le 1^{er} juin 2024, la carte Navigo Améthyste est devenue payante à hauteur de 25 € et les personnes imposables ne sont plus éligibles.

2/ Le Pass Local délivré par la Ville aux seniors de 65 ans et plus, imposables ;

Cette carte de transport est proposée à un tarif variant entre 50 et 150 € en fonction des revenus. Son instruction et sa délivrance de transport se font entre mi-octobre et fin décembre de chaque année.

Statistiques 2025 :

1115 Pass Navigo Améthyste - 614 Pass Local



En 2025 les demandes de carte Navigo Améthyste ont baissé de 27.5 % (423 bénéficiaires en moins). Cette baisse s'explique par les changements de critères du Département :

- avis imposition demandé alors qu'il ne l'était auparavant ;
- la gratuité a été supprimée pour les personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH, de la pension d'invalidité, et personnes de plus de 65 ans non imposable.

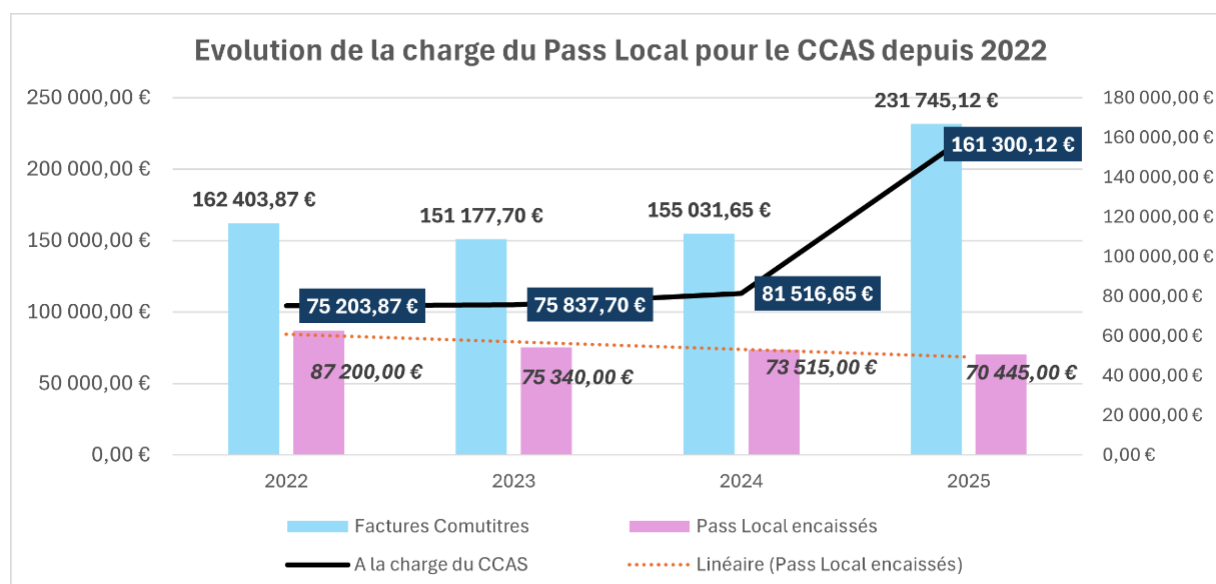
Certains ne relevant plus du dispositif ont été orientés vers le Pass Local pour Versailles ou le carte Navigo Seniors à 50% et liberté +.

Concernant le Pass Local, le nombre des bénéficiaires était de 566 en 2024 et de 633 en 2025. La vente de cartes a augmenté de 11.83 % (68 bénéficiaires supplémentaires).

Le Pass Local financé par le CCAS offre la possibilité de circuler de manière illimitée et favorise la mobilité et le lien social.

Evolution du Pass Local de 2023 à 2025 :

	2023	2024	2025
FACTURES COMUTITRES (T1 à T4 de l'année)	151 177,70 €	155 031,65 €	231 745.12€
PASS LOCAL ENCAISSES (Cartes avec une validité du 1 ^{er} /01 au 31/12)	75 340,00 €	72 385,00 €	70 445,00 €
A LA CHARGE DU CCAS	75 837,70 €	72 385,00 €	161 300,12 €



Analyse et perspectives du Pass Local :

Les recettes générées par la vente des cartes sont relativement stables ; cependant les dépenses du service sont en augmentation de 122 % entre 2024 et 2025, notamment du fait de l'augmentation du nombre de validations mensuelles, et potentiellement du tarif de chaque validation.

Repérage et lutte contre l'isolement des seniors

Missions : 1/ Identifier les personnes fragiles isolées

2/ Permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans de bénéficier d'appels réguliers et d'informations sur leurs droits et les actions de la Ville

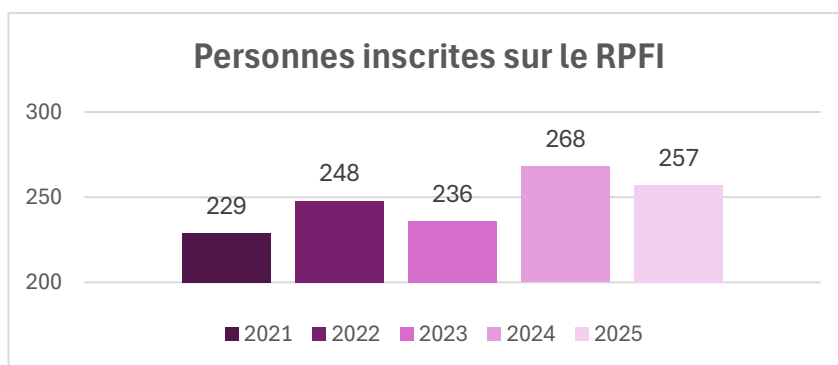
3/ Lutter contre l'isolement avec des appels et des visites de convivialité et des ateliers de prévention proposés par le CCAS

4/ Mettre en place des actions collectives

5/ Accompagner les seniors Versaillais dans la prise en main d'outils numériques (téléphone portable, ordinateur)

Registre des personnes fragiles isolées (RPFI)

Conditions d'attribution : Les Versaillais de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, se déclarant vulnérables ou fragiles peuvent s'inscrire sur le registre en complétant un formulaire à transmettre ensuite au CCAS. Les personnes inscrites sur ce registre sont contactées ensuite par téléphone pendant la durée de déclenchement du plan canicule et grand froid.



Analyse et perspectives :

En 2025, on observe une baisse du nombre de personnes inscrites sur le registre des personnes fragiles, soit 11 personnes en moins (-4.1%), cela s'explique par des décès et des départs en établissement. La communication a été renouvelée auprès des accueils du CCAS et des maisons de quartiers et lors du forum seniors.

Il est à noter que de septembre à décembre, il n'y a eu aucune demande d'inscription. Le nombre total d'inscrits au 31/12/2025 est de 257 personnes.

Ces personnes ont fait l'objet d'une attention particulière pendant l'été et le déclenchement du plan canicule (3 jours en juillet et 11 jours en août). Durant ces épisodes de fortes chaleurs, l'équipe du CCAS a passé 682 appels de prévention en juillet et 302 appels en août. Dans la mesure où ils ne répondaient pas aux appels, quatre seniors ont bénéficié d'une visite à domicile.

La gestion sur le logiciel Elissar permettra de croiser les listes des personnes inscrites sur le fichier RPF et de la plateforme téléphonique et avec l'ensemble des prestations du CCAS, l'objectif étant de présenter aux bénéficiaires l'ensemble de l'offre du CCAS et de centraliser les informations nécessaires au suivi des personnes (en particulier les dates d'absences des personnes).

L'amélioration de la communication sera également un axe prioritaire, en s'appuyant sur le dispositif « Oasis Solidaire » de l'association Les petits Frères des pauvres.

Plateforme téléphonique

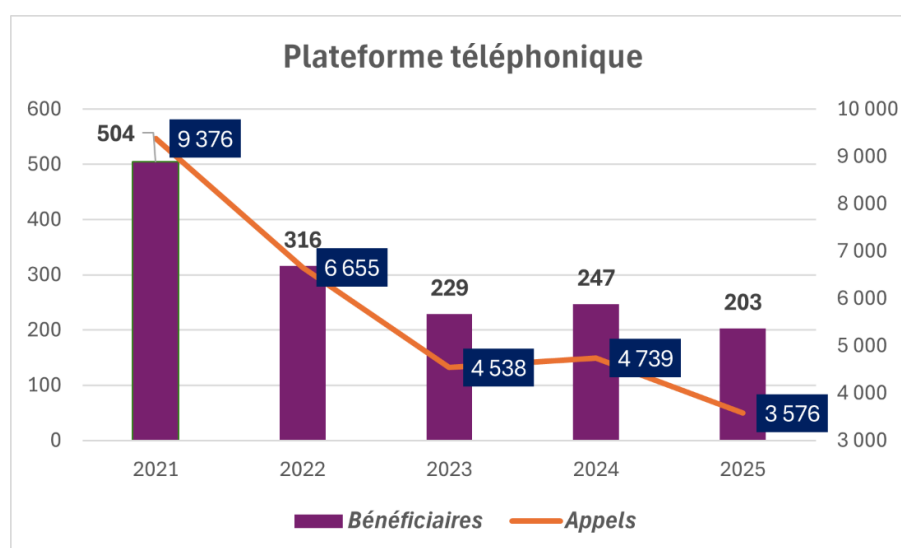
Conditions d'attribution : Le CCAS propose aux personnes âgées de 60 ans et plus, fragiles et/ou isolées à domicile, de bénéficier des appels de la plateforme téléphonique, afin de maintenir un lien et de repérer l'aggravation éventuelle des situations.

Les personnes sont orientées par l'accueil, les travailleurs sociaux, les maisons de quartier, les associations. Les seniors inscrits ont la possibilité de choisir la fréquence des appels téléphoniques de convivialité.

Ces appels permettent de transmettre aux bénéficiaires des informations sur leurs droits et sur les actions de la ville, d'assurer une veille auprès des personnes.

En cas d'aggravation de leur situation, les agents en charge des appels font suivre un signalement auprès des travailleurs sociaux du service Suivi de Proximité qui peuvent les accompagner dans des démarches de maintien à domicile ou dans toute autre difficulté repérée.

Le CCAS propose également aux seniors des sorties collectives, ainsi que des visites de convivialité avec les volontaires du service civique qui sont positionnés en complément pour accompagner les seniors à domicile dans leurs démarches numériques.



En 2025, le nombre de bénéficiaires est de 203 (en baisse de 44 personnes) pour 3 576 appels (- 24%).

La baisse des bénéficiaires s'explique par le départ en retraite de 2 agents en fin d'année, les bénéficiaires ont eu des propositions de relais, en particulier vers le prestataire VITARIS, pour ceux qui ont la téléassistance.

En effet, un partenariat avec le prestataire VITARIS a été mis en place avec les bénéficiaires de la téléassistance à qui il peut proposer également une plateforme téléphonique de convivialité régulière et l'intervention d'un psychologue si nécessaire. Les statistiques de cette plateforme ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité.

Cette prestation est très appréciée des seniors à qui elle permet de rompre la solitude, de bénéficier d'un soutien (proposer des sorties, prendre des nouvelles), de maintenir un lien social indispensable pour favoriser leur bien-être et la prévention de la perte d'autonomie.

En 2026, un travail de coordination avec les différents acteurs de la convivialité ainsi que la valorisation des compétences des agents de convivialité du CCAS sera mené afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Dispositif Yes+

Le dispositif propose aux seniors suivis par le CCAS, des moments de partage, d'échange et de lien social avec des étudiants formés par le Département pour devenir agent de convivialités à domicile.

Les jeunes agents de convivialité de 18 à 25 ans assurent des visites à domicile, des appels téléphoniques de convivialité, des accompagnements aux sorties et une prévention en période de canicule.

Le dispositif YES+ n'a pas été reconduit en 2025 par le Département pour le secteur de Versailles.

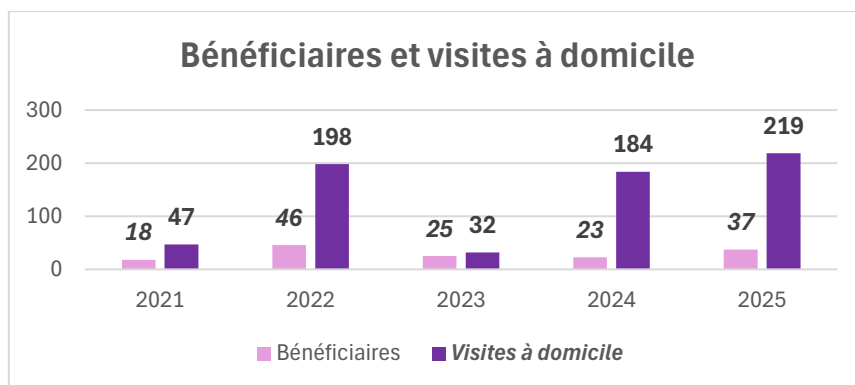
Le CCAS propose de réactiver le dispositif Yes+ en 2026 en répondant à un appel à candidature du Département afin de recruter 4 étudiants en équivalent temps plein, pour les mois de juillet et août 2026.

Services Civiques Solidarité Seniors

Conditions à remplir : Les jeunes engagés en service civique accompagnent les seniors versaillais en rupture numérique pour une prise en main d'un téléphone portable, d'un ordinateur, pour la gestion d'applications, la création d'une boîte mail, pour apprendre à transmettre des emails, des sms, à participer à des visioconférences, etc...

Le service d'assistance et de formation numérique à domicile est proposé aux seniors versaillais qui ne peuvent se déplacer.

En plus de l'aide au numérique, les volontaires de 17 à 25 ans assurent des visites à domicile, des appels téléphoniques de convivialité, des participations à des événements et projets intergénérationnels (projet épistolaire), des accompagnements aux sorties et des actions de prévention en période de canicule et grand froid.



Ce service démontre un réel besoin pour les seniors isolés et peu mobiles à domicile.

Les volontaires personnalisent l'accompagnement numérique à l'aide de la création de fiches tutoriels pour permettre aux seniors de progresser dans leurs démarches numériques et de devenir autonomes, ce qui est un élément essentiel pour rester en lien et faire les démarches nécessaires.

Le service senior a accueilli 4 jeunes volontaires en 2025. Ils ont accompagné 37 bénéficiaires en réalisant 219 visites à domicile, 502 appels téléphoniques de convivialité et 682 appels pour la prévention pendant la période de canicule.

En 2026, afin de répondre à la demande des seniors, le CCAS propose une reconduction de la convention avec l'association SC2S avec un effectif de 2 jeunes volontaires (tranche d'âge de 20 ans et + permettant d'optimiser la prise en charge des seniors).

Bibliothèque pour tous

Bibliothèque pour tous est une association en convention avec le CCAS, qui se propose de prêter 2 à 3 livres par mois apportés au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans (CF convention).

Cette année les 4 volontaires du service civique ont livré 33 livres à domicile pour 3 bénéficiaires.

Ateliers de prévention en faveur des seniors

➤ Ateliers de prévention Retraite Ile de France (PRIF)

Deux ateliers ont été organisés en 2025 :

- Le PRIF a mandaté l'association « ETE INDIEN » pour assurer deux cycles d'ateliers « Bienvenue à la retraite » et « Plus de pas »
- L'association « DELTA 7 » pour assurer un cycle d'ateliers numériques « Bien sur internet ».

1^{er} cycle d'ateliers « Bienvenue à la retraite » de 14h à 15h30 1 conférence + 5 ateliers + 1 séance bilan Salle EOLE	Intervenants	Participants
Lundi 2 juin 2025 : conférence de présentation 11h30 à 12h30 (1h) Salle Montgolfier	Par un intervenant de l'association ETE Indien	35
Mardi 10 juin 2025 : Bien vivre son passage à la retraite		10
Mardi 17 juin 2025 : Prendre soin de soi		10
Mardi 24 juin 2025 : Auto évaluer sa santé		10
Mardi 1 ^{er} juillet 2025 : démarches administratives et budgétaires, successions		10
Mardi 8 juillet 2025 : Projets pour sa retraite		10
Mardi 9 septembre 2025 : bilan		10

2^{ème} cycle d'ateliers « Bienvenue à la retraite » de 15h30 à 17h 1 conférence + 5 ateliers + 1 séance bilan Salle EOLE	Intervenants	Participants
Lundi 2 juin 2025 : conférence de présentation 11h30 à 12h30 (1h) Salle Montgolfier	Par un intervenant de l'association ETE Indien	35
Mardi 10 juin 2025 : Bien vivre son passage à la retraite		9
Mardi 17 juin 2025 : Prendre soin de soi		9
Mardi 24 juin 2025 : Auto évaluer sa santé		9
Mardi 1 ^{er} juillet 2025 : démarches administratives et budgétaires, successions		9
Mardi 8 juillet 2025 : Projets pour sa retraite		9
Mardi 9 septembre 2025 : bilan		9

Cycle d'ateliers « Bien sur internet » : 9 ateliers de 14h à 16h – Salle du CCAS	Intervenants	Participants
Lundi 2 juin 2025 :	Par un intervenant de l'association Delta 7	8
Jeudi 5 juin 2025 :		8
Jeudi 12 juin 2025 :		8
Lundi 16 juin 2025 :		8
Jeudi 19 juin 2025 :		8
Lundi 23 juin 2025 :		8
Jeudi 26 juin 2025 :		8
Lundi 30 juin 2025 :		8
Jeudi 3 juillet 2025 :		8

Deux personnes étaient accompagnées en véhicule par un agent du CCAS.

Séances « Plus de pas » de 10h à 11h30 : 1 conférence et 3 ateliers (Maison de quartier Clagny Glatigny)	Intervenants	Participants
Jeudi 11 septembre 2025 : conférence de présentation	Par un professeur activité sport adapté de l'association ETE Indien	12
Jeudi 18 septembre 2025 : Activité marche		4
Jeudi 25 septembre 2025 : Activité marche		4
Jeudi 2 octobre 2025 : Activité marche		4

Le cycle « Plus de pas » a été annulé faute d'un nombre suffisant de participants.

➤ **Projet Epistolaire intergénérationnel :**

Projet intergénérationnel pour une correspondance de lettres entre une classe et des seniors isolés, en partenariat avec l'Education nationale, les services éducation de la Ville, l'association « une lettre un Sourire » et les agents en services civiques du CCAS.

En 2025 : 23 élèves de 8 à 11 ans de l'école « Wapler » et 21 seniors suivis par le CCAS

L'objectif de prévention de l'isolement des personnes âgées a été atteint. Les jeunes ont été sensibilisés à la problématique de l'isolement des seniors lors des ateliers réguliers réalisés en classe avec différents intervenants. Un esprit de solidarité a été développé car les 23 élèves de la classe ont tous participé et apprécié le projet.

Ateliers et visite intergénérationnels	Intervenants	Participants
Mardi 4 février 2025 de 14h à 15h30 : en classe Atelier de sensibilisation à l'isolement des seniors par un jeu	Un volontaire service civique et un responsable de l'association une lettre un sourire, 3 volontaires service civique et un agent du CCAS	23 élèves Professeur des écoles
Mardi 8 avril 2025 de 14h à 15h30 : en classe Atelier « Versailles d'hier à aujourd'hui » - Récupération des courriers des élèves	Un volontaire service civique de l'association une lettre un sourire, 3 volontaires service civique et un agent du CCAS	23 élèves Professeur des écoles
Du Mardi 8 avril au mercredi 7 mai 2025 : Distribution des lettres aux seniors, aide à l'écriture de la lettre pour les élèves, récupération des lettres des seniors	3 services civiques du CCAS en visites à domicile	21 seniors isolés à domicile
Mardi 27 mai 2025 de 14h à 16h : Visite de l'hôtel de Ville : salle du conseil municipal, salle des fêtes et salle des mariages. Lecture des lettres des élèves et des seniors et goûter intergénérationnel	Élue, direction éducation, deux volontaires service civique de l'association une lettre un sourire, 3 volontaires service civique et 4 agents du CCAS, un représentant de l'académie de Versailles	23 élèves dont 3 élèves ambassadeurs Professeur écoles 3 seniors ambassadeurs

En 2026, Il sera proposé une reconduction afin d'encourager les rencontres intergénérationnelles et les échanges de savoirs avec la réalisation d'une projection sur « Les objets d'Autrefois ».

Le CCAS renouvelle l'action pour l'année scolaire 2025-2026 avec l'école « Carnot » en collaboration avec l'Éducation Nationale et le service éducation de la ville de Versailles.

➤ **Projet : Ecris lui ! En été - Ecris Lui ! Bonne année**

En partenariat avec la bibliothèque de Près aux bois », cette activité est complémentaire au projet épistolaire. Les 4-15 ans écrivent et illustrent une carte postale pour l'envoyer à une personne âgée isolée. Une façon simple de créer du lien et de donner le sourire.

7 seniors isolés suivis par le CCAS ont bénéficié de carte fabriquée par des enfants et leur famille en juillet et en janvier.

Evènements à destination des seniors

Missions : 1/ A l'occasion des fêtes de fin d'année : convier les seniors Versaillais de 70 ans et plus à un repas.

2/ A l'occasion du Mois Molière : inviter les résidents des établissements et les seniors bénéficiant du dispositif de la plateforme téléphonique de convivialité à un concert organisé dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

3/ A l'occasion de l'anniversaire d'un Versaillais : honorer les Versaillais qui le souhaitent pour leur 100^{ème} anniversaire par une cérémonie et une remise de la médaille de la ville.

Repas du Maire et chocolats pour les fêtes

Conditions d'attribution : Les seniors Versaillais de 70 ans et plus sont conviés à un repas organisé par le Maire de Versailles à l'occasion des fêtes de fin d'année. L'organisation de ce repas est déléguée au CCAS.

Ces repas de fin d'année s'adressent aux seniors inscrits par le CCAS, les maisons de quartier et les établissements seniors (EHPAD et résidences seniors).

En 2025, le CCAS a réfléchi à une nouvelle organisation des repas seniors. Cet événement se déroulait traditionnellement au « Golf de la Boulie ». L'Ancienne Poste à Versailles et le restaurant des Sept Lieux, récemment rénovés et plus facilement accessibles ont permis de recevoir les seniors sur deux jours successifs, le lundi 24 novembre et le mardi 25 novembre.

L'accessibilité, l'emplacement et la salle sont très adaptés au public senior. Le lieu est agréable en termes de luminosité, de confort thermique et acoustique.

Pour les seniors suivis par le CCAS qui ne peuvent pas se rendre au repas du Maire et qui ne bénéficient pas du portage de repas à domicile, une boîte de chocolats leur est livrée à domicile par les agents de convivialité de la plateforme téléphonique du CCAS, ce qui leur permet de se présenter physiquement aux personnes qu'ils suivent dans le cadre de la plateforme téléphonique.

Des plateaux de chocolats à partager sont livrés aux EHPAD et aux résidences services seniors de la Ville.

Statistiques
2025 :

2 repas organisés pour 529 personnes âgées
200 boîtes de chocolats et 70 plateaux

Année	Nombre de repas Seniors	Nombre de personnes âgées concernées par le repas Seniors	Nombre de boîtes de chocolats	Nombre de plateaux
2021	1	195	157	52
2022	3	586	267	54
2023	3	626	239	70
2024	3	623	212	70
2025	2	529	200	70

Transport des seniors pour les élections

Lors des élections, le CCAS propose un transport gratuit pour les seniors à mobilité difficile afin de se rendre au bureau de vote en complément de l'information donnée sur les procurations. A cet effet, 2 chauffeurs de la ville sont recrutés. Ce dispositif répond principalement à des personnes âgées de plus de 80 ans.

En 2025, aucune élection n'a été organisée.

Mois Molière

Dans le cadre du Mois Molière, les résidents des établissements et les seniors bénéficiant du dispositif de la plateforme téléphonique de convivialité sont invités par le CCAS à un concert organisé à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

En 2025, 87 seniors ont assisté à cette représentation (contre 103 en 2024).

Médaille de la Ville aux Versaillais centenaires

La Ville de Versailles a pour tradition d'honorer les Versaillais qui le souhaitent, à l'occasion de leur 100^{ème} anniversaire, par une cérémonie et une remise de la médaille de la Ville.

Les familles et amis des centenaires sont conviés à ces cérémonies présidées par le Maire ou par un Adjoint au Maire. Elles peuvent se dérouler, selon le souhait de la personne honorée, dans le salon Roselier de l'Hôtel de Ville, mais également en établissement ou au domicile du centenaire.

Le passage à l'âge de 100 ans est un cap dans une vie et le fait d'être honoré par la Ville de Versailles est très apprécié des seniors et de leurs familles. En 2025, un centenaire a été honoré en présence d'un élu. Ce dispositif sera reconduit pour 2026.

Forum « Cultiver sa forme »

Une deuxième édition du forum à destination des seniors « Cultiver sa forme » sur la thématique du bien-être s'est déroulée le vendredi 28 mars 2025 au 53 rue des Chantiers sur les sites de la Maison de Quartier de Chantiers et de Lépine Versailles.

Le projet a été co-porté par le CCAS, les maisons de quartiers et Lépine Versailles a proposé des stands d'information et des ateliers de prévention :

- Renforcement musculaire -équilibre
- Adaptation du logement
- Stands d'information
- Atelier terre Modelage
- Animations une lettre un sourire atelier théâtre
- Confection de smoothie / Goûter
- Ateliers Innodom
- Jeu Chutopolis

Le forum de prévention a accueilli 430 participations sur les stands d'information et ateliers.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de participants : les ateliers les plus appréciés sont le renforcement musculaire-équilibre (29%), les stands d'information (24%), et l'adaptation du logement (15%).

Semaine Bleue

A l'occasion de la semaine Bleue, le Château de Versailles permet des visites de groupe adaptées aux seniors, gratuites et financées par le Château.

Lundi est le jour de fermeture au grand public, le confort des visites est privilégié et adapté aux seniors à mobilité réduite : chaises à disposition dans les salles, utilisation de déambulateurs, fauteuils roulants à disposition, et ascenseurs à disposition avec du personnel du château.

- Un accès libre pour se balader dans le parc.
- Un stationnement dans la cour d'honneur est autorisé afin de réduire la distance à parcourir pour accéder.

Visites Château de Versailles	Intervenants	Participants
<u>Lundi 6 octobre de 14h à 16h</u> « Visite intergénérationnelle chambres de la Reine et du Roi et la Galerie des glaces »	Professeur des écoles L'ensemble des élèves de la classe par groupe de trois pour animer la visite guidée 1 agent du CCAS	5 seniors PMR Une classe de 20 élèves de primaire
<u>Jeudi 9 octobre de 14h à 16h</u> « Conférence sur la naissance de la République à Versailles » « La découverte de la salle du Congrès » en VIP Atelier « Mail Art » décoration de cartes postales avec les valeurs de la République	Guide conférencière 1 agent du CCAS	20 seniors dont 5 seniors suivis par la plateforme de convivialité dont 2 suivis par la Passerelle Alzheimer
<u>Jeudi 9 octobre de 15h à 17h</u> « Conférence sur la naissance de la République à Versailles » « La découverte de la salle du Congrès » en VIP Atelier « Mail Art » décoration de cartes postales avec les valeurs de la République	Guide conférencière 1 agent du CCAS	20 seniors 5 seniors suivis par la plateforme de convivialité
<u>Vendredi 10 octobre de 14h à 16h</u> « Conférence sur la naissance de la République à Versailles » « La découverte de la salle du Congrès » en VIP Atelier « Mail Art » décoration de cartes postales avec les valeurs de la République	Guide conférencière 1 agent du CCAS	20 seniors 5 seniors suivis par la plateforme de convivialité

Analyse et perspectives :

Dans le cadre de la démarche Ville amie des aînés, le plan d'action prévoit une mise en œuvre des projets 2026 :

- Des événements coordonnés pendant la semaine Bleue 2026 avec différents partenaires et services de la Ville.

IV – SUIVI DE PROXIMITE

A - Accompagnement de proximité

Le service suivi de proximité est majoritairement dédié à l'accompagnement médico-social des personnes.

Il se compose de 11 travailleurs sociaux dédiés à des missions spécifiques et soutenus pour permettre une prise en charge globale de la personne, d'une infirmière, d'une intervenante spécialisée Alzheimer et une assistante administrative. Une juriste complète le service pour répondre à toutes les préoccupations d'ordre juridique.

Accompagnement des personnes âgées

Mission seniors

Missions **Accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans, confrontées à des difficultés inhérentes au vieillissement, entre autres la perte d'autonomie, les problèmes de santé**

Les répercussions sur la vie quotidienne de difficultés liées au vieillissement constituent la « porte d'entrée » de la prise en charge par les travailleurs sociaux de la Mission Senior.

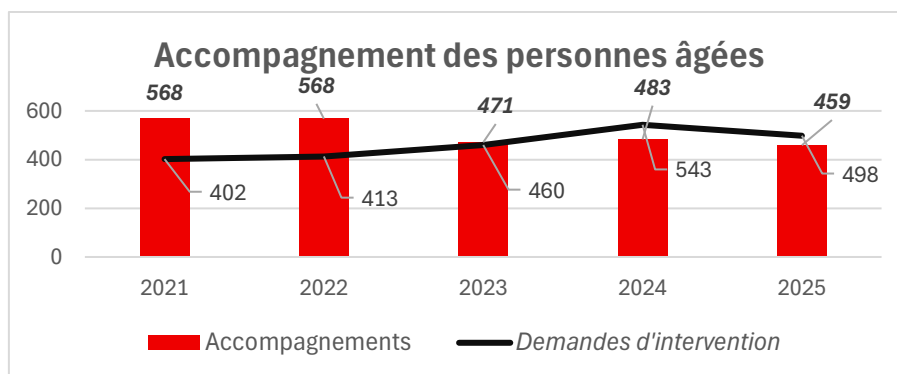
Trois types d'interventions sont alors possibles : l'accompagnement social, la passerelle Alzheimer et les actions de l'infirmière de coordination. L'action des travailleurs sociaux s'exerce en grande majorité à domicile.

Le partenariat étant un élément central de toute action sociale, les quatre travailleurs sociaux de la Mission Senior interviennent :

- en articulation avec l'équipe du service Accueil et Prestations, elle-même en lien avec des seniors sur différentes prestations (portage de repas, téléassistance, plateforme de convivialité...). Ce service peut alerter l'équipe sociale sur des situations qui semblent préoccupantes.
- en partenariat avec les établissements du territoire. Ce partenariat est nécessaire à l'accompagnement mené auprès des personnes que les travailleurs sociaux soutiennent dans leur recherche d'une place en établissement
- en partenariat avec d'autres services municipaux et des partenaire extérieurs : le service Hygiène de la Ville, les maisons de quartiers, le Conseil Départemental, les hôpitaux...

Le CCAS est bien identifié comme lieu de ressource par la population et par les professionnels pour répondre à une problématique liée au vieillissement.

498 signalements reçus ; 459 accompagnements en file active en 2025



Les axes principaux d'accompagnement concernent l'aide à domicile, l'accès aux droits et les démarches liées aux lieux de vie. A noter que 77% des personnes rencontrées sont isolées.

Focus sur l'historique et le développement de la mission auprès des personnes âgées (PA)

Origine de la mission auprès des PA

La mission d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans a connu une évolution importante depuis une dizaine d'années.

Pour rappel, la mission était dédiée au suivi des personnes âgées résidentes dans deux structures gérées par le CCAS : la résidence MIGNOT (foyer logement) et les EHPAD PROVIDENCE.

Deux évènements majeurs ont conduit à étendre les missions aux personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie et habitant la commune.

- La ville a transféré la gestion de la résidence MIGNOT en 2015 aux jardins ARCADIE.

L'établissement est constitué d'une quarantaine de logements sociaux ; les candidats à ces logements permettant d'accueillir des personnes âgées ayant des revenus modestes sont proposés par le service logement. Le CCAS est donc sollicité pour le suivi des personnes sur la résidence autonomie.

- Le CCAS a transféré la gestion de l'EHPAD et du SSIAD à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age le 1^{er} janvier 2017.

Le CCAS reste investi auprès de la SCIC Solidarité Versailles Grand Age par sa représentation au conseil d'administration de la SCIC ainsi que par sa participation au comité de gestion. Les travailleurs sociaux du CCAS sont amenés à orienter des personnes âgées vers les services gérés par la SCIC et continuent alors leur accompagnement social.

L'accompagnement social des PA est actuellement assuré par 4 travailleurs sociaux pour une file active de 459 personnes et un 498 signalements.

Entre 2016 et 2023, le nombre des suivis est passé de 174 à 471, puis 485 en 2024 pour arriver à 459 en 2025.

Le travail des professionnelles s'exerce quasiment majoritairement à domicile. Ainsi, **706 visites à domicile et 409 entretiens** au CCAS ont été réalisés par les travailleurs sociaux en 2025.

Analyse de l'augmentation des demandes

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution des demandes auprès de la mission PA en terme quantitatif et qualitatif :

- ✓ La croissance démographique est un facteur important : aujourd'hui une personne âgée versaillaise sur 4 est âgée de plus de 60 ans.
- ✓ L'évolution du fonctionnement de certains acteurs du territoire a un impact sur les missions du travailleur social au CCAS dans sa prise en charge des situations.
 - Le Conseil Départemental a une mission de polyvalence de secteur et les travailleurs sociaux effectuent peu de visites à domicile. Aussi les assistantes sociales du CCAS spécialisées

pour les personnes âgées en perte d'autonomie sont sollicitées en premier lieu pour intervenir et effectuer une évaluation à domicile.

- Le Pôle Autonomie Territorial (PAT) du Grand Versailles, suite à une restructuration en 2017, met ses moyens humains sur des missions d'instruction des droits (évaluation APA/PCH) et de mise en place des plans d'aide. Ainsi, le travailleur social du PAT intervient ponctuellement pour la mise en place de l'APA alors que les travailleurs sociaux du CCAS sont présents pour assurer une prise en charge globale et à long terme surtout quand il n'y a pas de famille.

Les services sociaux hospitaliers : Les assistantes sociales hospitalières de MIGNOT et de la PORTE VERTE sollicitent très régulièrement le CCAS pour assurer un relai sur des prises en charge de personnes fragiles qui retournent à leur domicile. Sur l'année 2025, 23 orientations ont été effectuées par les assistantes sociales hospitalières. En effet, ces dernières sont également amenées à travailler des sorties dans l'urgence avec des contraintes de plus en plus fortes, qui ne permettent pas d'anticiper et organiser un plan d'aides de retour à domicile satisfaisant.

La grande fragilité des personnes et l'étayage insuffisant à la sortie de l'hôpital amènent la mission PA à remettre en place toute une organisation pour sécuriser la personne âgée et permettre de répondre aux besoins spécifiques.

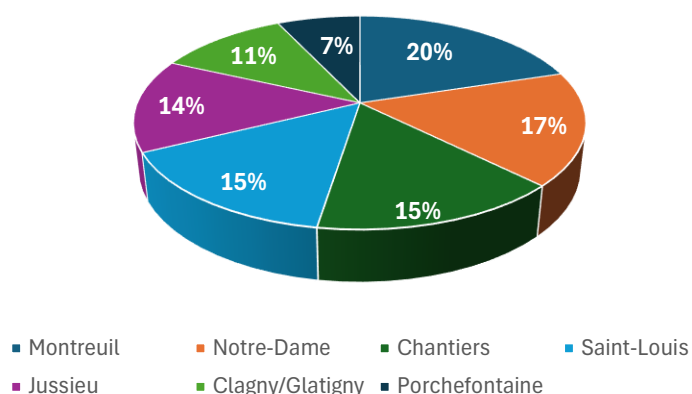
- Le dispositif d'Appui à la Coordination Yvelines Sud (DACTYS) qui a vu ses compétences élargies à tout public a des difficultés pour faire face à la croissance des demandes et à la complexité des situations. Les professionnels de DACTYS ont trouvé auprès des travailleurs sociaux du CCAS de Versailles, des acteurs de proximité avec lesquels ils collaborent étroitement pour le suivi des situations individuelles complexes.
- Le dispositif SPPAD (sécurisation du parcours de la personne âgée à domicile) : ce nouveau dispositif instauré par la Communauté Professionnels Territoriales de Santé (CPTS) s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans et vise à anticiper et prévenir des situations à risque afin d'éviter des ruptures de parcours. Le conseiller parcours procède à une évaluation globale téléphonique et coordonne l'ensemble des aides médicales et médico-sociales jusqu'à la sécurisation de la situation.

Le conseiller parcours ne se déplaçant pas au domicile, sollicite régulièrement les travailleurs sociaux du CCAS pour rencontrer la personne âgée, faire une évaluation de sa situation et l'aider si besoin pour la complétude de certains dossiers (APA, portage de repas, téléassistance)

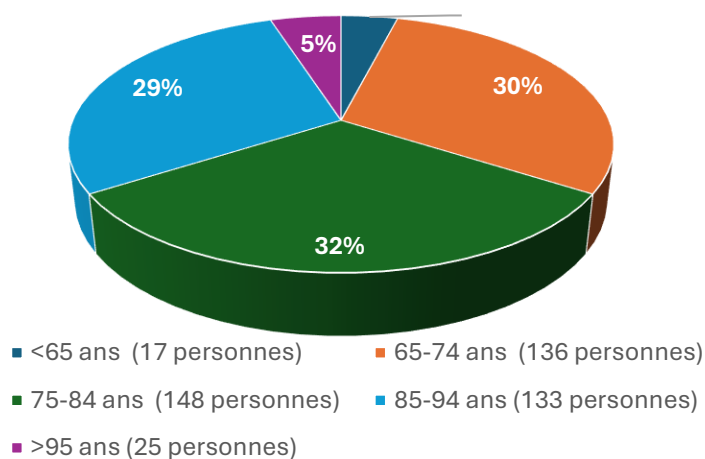
- L'équipe Mobile gériatrique de MIGNOT : un travail de collaboration se met progressivement en place entre l'équipe Mobile Gériatrique de Mignot et le CCAS de Versailles pour le suivi de situations sensibles, quand le retour à domicile est fragile. Des visites à domicile communes sont organisées pour une approche médico-sociale.

Caractéristiques du public accompagné : public majoritairement féminin (75%), public isolé (77%)

Répartition en fonction des quartiers d'habitation des usagers



Répartition en fonction de l'âge des accompagnements



Les motifs d'interventions auprès des personnes âgées

1-Accès aux droits et soutien administratif

- Constitution des demandes d'aides financières (Allocation de prévention de la perte d'Autonomie, aide de la CNAV), à domicile majoritairement, pour aider la personne à remplir le dossier, mais également réunir les justificatifs nécessaires, établir plusieurs devis de sociétés d'aide à la personne.
- Présence lorsque cela est nécessaire pour la visite d'évaluation du PAT pour donner des compléments d'informations et traduire les besoins de la personne.
- Coordination des actions autour de la personne (pour les sociétés d'aide à domicile par exemple)

Au cours de l'année 2025, cela concerne :

- 171 situations d'information ou d'aide à la complétude des dossiers d'APA
- 34 demandes de complémentaire santé solidaire (CSS)
- 17 dossiers d'aide sociale à l'hébergement (ASH) : les travailleurs sociaux aident à la constitution des dossiers d'ASH pour les personnes dont elles assurent le suivi
- 24 dossiers MDPH

2-Signalements et demandes de protection juridique

Le nombre des signalements et demandes de protection juridique a concerné **35 personnes en 2025**.

La mission PA est confrontée de plus en plus à des personnes âgées très vulnérables, atteintes de maladies neurodégénératives, quelques fois isolées sur le plan familial. A cela s'ajoute des problématiques complexes type DIOGENE.

Ces personnes se trouvent dans l'incapacité de gérer leurs affaires administratives et financières et nécessitent d'être protégées par une mesure de protection juridique.

3-Admissions en établissement

Les travailleurs sociaux œuvrent majoritairement pour le maintien à domicile des personnes âgées conformément à leurs souhaits. Cependant, lorsque le maintien à domicile trouve ses limites, les familles sollicitent les travailleurs sociaux du CCAS de Versailles pour les accompagner dans une démarche de recherche d'EHPAD. La mission PA a participé à l'entrée en EHPAD de **18 personnes**.

Par ailleurs, le CCAS a été amené à traiter 67 dossiers d'aides sociales.

Les rencontres partenariales pour une meilleure connaissance du réseau

Afin de fluidifier les échanges, les travailleurs sociaux du CCAS rencontrent régulièrement les différents partenaires.

Ainsi, courant 2025, la mission PA a rencontré :

- 10 sociétés d'aide à domicile (ALTIDOM, ONELA, Petit-Fils, DOMUSVI, Oui Help, AVAD, Les Bienveillants, TANTOR, GENERATION)
- 3 établissements (dont DOMITYS et Lépine Versailles)
- 3 associations de bénévoles (Croix Rouge, Ordre de Malte, Voisins et Soins)
- 2 bailleurs sociaux (VERSAILLES HABITAT, 3F)
- Autres organismes : Agence Autonomy, APTA, Ensemble 2 générations

Perspectives 2026

- Poursuivre le travail partenarial pour détecter les fragilités et mettre en place des mesures de prévention et de prises en charge adaptées avec la Porte Verte et Mignot, l'équipe Mobile Gériatrique ;
- Le pôle gériologique LEPINE et DACTYS sur les situations complexes) ;
- Renforcer le partenariat avec les résidences Autonomie ARCADIE : Mise en place de réunions deux fois par an pour faire un point sur les différentes situations et logements vacants. 1ere réunion a eu lieu le 03/02/2026 ;
- Proposition de rencontres plus fréquente avec les conseillères sociales des bailleurs ;
- Maintien des réunions avec le service hygiène de la ville de Versailles ;
- Développer le travail en partenariat avec les référents seniors des maisons de quartier.

Passerelle Alzheimer

Missions : **Maintenir une stimulation cognitive, entretenir les compétences restantes**

Apporter un soutien, une écoute professionnelle permettant à la personne d'évoquer sa situation et sa maladie

Aider à rompre l'isolement et favoriser le lien social

Signaler les difficultés aux travailleurs sociaux

L'équipe de la Passerelle, a connu une évolution durant l'année 2025 avec le départ d'un des 2 agents en juillet et qui n'a pas été remplacé.

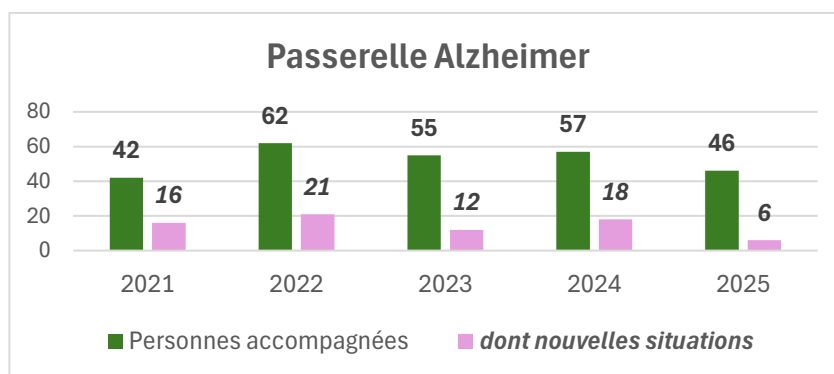
La passerelle Alzheimer s'adresse aux personnes souffrant de troubles cognitifs, type maladie d'Alzheimer et apparentées, vivant à domicile ou en résidence senior, généralement dans des situations d'isolement social.

Les actions menées tiennent compte des besoins identifiés de la personne et peuvent être des visites à domicile, des entretiens téléphoniques, des ateliers collectifs, ou bien des sorties collectives en tout petit groupe dans différents sites des environs.

Statistiques

**46 personnes accompagnées (38 femmes et 8 hommes)
dont 6 nouvelles situations**

2025 :



A noter que les professionnelles constatent des demandes d'interventions pour des personnes de plus en plus jeunes (moyenne d'âge : 82 ans)

L'activité 2025 a représenté :

- 308 visites à domicile (411 en 2024)
- 2 004 entretiens téléphoniques (2 358 en 2024)
- 20 interventions collectives (lecture, jeux, sport adapté et ateliers de sophrologie) avec 162 participations, soit une moyenne de 8 personnes par atelier.

L'année a également permis de rencontrer la majorité des partenaires œuvrant autour de cette pathologie dans le secteur afin de conforter le réseau et travailler en lien sur des situations communes (pour préparer une entrée en EHPAD, proposer un accueil de jour...). Ce dispositif est une passerelle pour permettre aux personnes et à leurs aidants quand il y a lieu d'appréhender l'évolution inéluctable de la perte d'autonomie et de réfléchir aux dispositions nécessaires pour le maintien à domicile avec par exemple une orientation vers les dispositifs de droit commun que sont les accueils de jour ou une entrée en EHPAD.

L'infirmière de coordination

Missions :

- Apporter un soutien aux travailleurs sociaux (mission senior, handicap, sans domicile fixe) et aux intervenantes spécialisées seniors**
- Assurer un suivi dans la prise en charge du volet médical des usagers de la mission senior**
- Accompagner des publics autres que les seniors, notamment les personnes sans domicile fixe, lorsqu'elles se trouvent en dehors de tout parcours de soins et sans traitement pour une pathologie identifiée**

Les demandes de suivi par l'infirmière coordinatrice (0,6 ETP) ont pour principale origine :

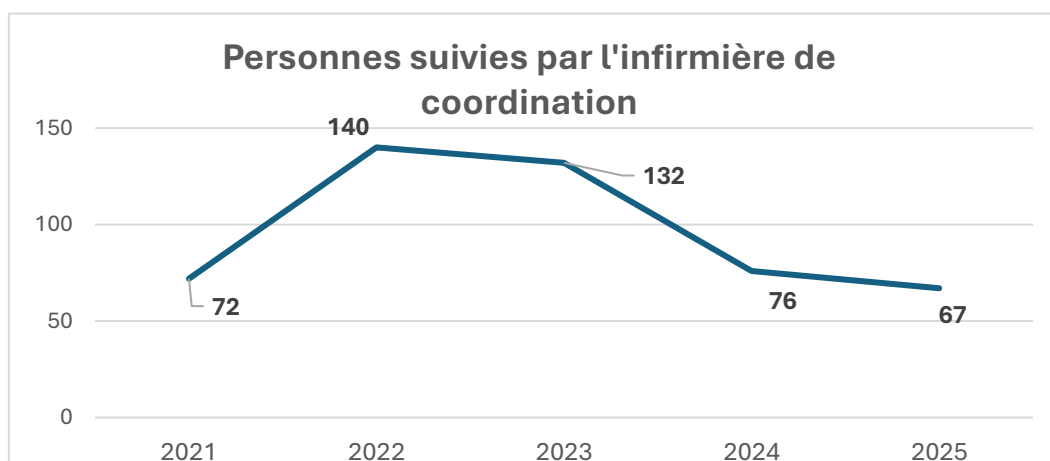
- des sollicitations internes (travailleurs sociaux, intervenantes spécialisées seniors, agents de convivialité) ;
- des sollicitations par des partenaires (service de soins infirmiers à domicile par exemple) ;
- une demande de l'entourage familial du bénéficiaire.

Certains accompagnements sont des interventions très intensives, qui nécessitent des liens réguliers en amont de la personne, avec son entourage s'il en est d'accord ainsi qu'avec les partenaires mobilisés ou à mobiliser.

Les modalités de l'intervention de l'infirmière de coordination sont multiples :

- Visites à domicile avec les assistances sociales pour évaluation de situations
- Accompagnements des parcours de soin
- Prises des RDV médicaux en médecine de ville et auprès des hôpitaux des alentours
- Accompagnements véhiculés lors des consultations de certains patients en fragilité physique et/ou psychique vers des consultations dentaires, ophtalmologistes, ou auprès de spécialistes : neurologues, cardiologues, dermatologues...
- Coordination avec les professionnels de santé
- Recherche de médecins traitants, kinés, orthophonistes, pour les suivis
- Organisation du suivi des prescriptions : Laboratoire pour prises de sang, passages en pharmacies

Statistiques 2025 : 67 personnes suivies dont deux personnes sans résidence stable et 2 personnes en situation de handicap. Les autres accompagnements ont été dédiés à des personnes âgées en perte d'autonomie.



A noter que le nombre de suivis en baisse n'est pas le reflet de la réalité de la charge de travail car ce sont souvent des suivis très chronophages et l'infirmière effectue beaucoup d'accompagnements physiques vers des structures médicales.

L'infirmière a donc effectué au cours de l'année :

- 94 accompagnements vers des structures médicales
- 79 visites à domicile.
- 33 RDV au CCAS
- 14 rencontres partenariales informatives pour renforcer le réseau

Analyse et perspectives sur l'accompagnement des personnes âgées :

Concernant les perspectives, certains accompagnements ont évolué vers des orientations en établissements (EHPAD...) ou certaines personnes sont malheureusement décédées. De fait, l'infirmière qui travaille à 60%, est en mesure début 2026 de reprendre de nouveaux suivis.

Accompagnement des personnes handicapées

Missions : **Garantir l'accès aux droits, l'inclusion sur le territoire et prévenir la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap**

Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et accompagner ses répercussions sur la vie quotidienne de la personne constituent la « porte d'entrée » de la prise en charge des deux travailleurs sociaux, générant ensuite un accompagnement global touchant de multiples aspects sociaux. Le service Handicap mène un travail de grande proximité en articulation avec les partenaires sociaux et médico-sociaux (Pôle Autonomie Territoriale, Conseil Départemental, services hospitaliers, CRAMIF, lieux de vie, bailleurs, médecins libéraux, associations spécialisées dans le handicap...) afin de proposer un accompagnement global et soutenir au mieux les personnes dans leur quotidien.

Les principaux axes d'accompagnement sont les suivants :

Les ouvertures de droits liés aux handicaps : Accès aux droits MDPH /Demande et revalorisation de la Pension Invalidité, ouverture de droits liés à la mobilité (CMI, service PAM, aménagement du véhicule)

Les ressources : ouverture et/ou maintien des revenus (allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, prévoyance), aide à la gestion budgétaire, prévention de l'endettement, mobilisation d'aides financières (versées par le CCAS ou par l'un de ses partenaires).

La santé : instruction de dossiers (complémentaire santé solidaire, maison départementale pour les personnes handicapées), recherche d'établissements, de personnels soignants, mise en place d'un suivi médical et orientation pour des réalisations de diagnostics.

Le logement : instruction de la demande de logement social, accords collectifs, DALO, médiation avec le bailleur, recherches de solution d'adaptation du logement. Cet accompagnement implique de nombreuses actions visant au maintien dans les lieux : désencombrement, mise en place de services d'aide à la personne, du portage de repas, de la téléassistance, aménagement du logement, organisation de soins à domicile voire d'une hospitalisation à domicile.

L'Emploi et la formation : aide à la construction du projet professionnel, mise en relation avec les ESAT, CAP Emploi, Emploi Accompagnée et autres lieux ressources. Accompagnement dans la procédure de reconnaissance d'invalidité /recherche et mise en relation avec la médecine du travail

Le lien social : orientation voire accompagnement vers des associations, les maisons de quartier, des bénévoles, etc...

Soutien psychosocial de la personne et des aidants : Difficilement quantifiable, le soutien psychosocial est primordial dans les accompagnements. A chaque rencontre, il s'agit de soutenir la personne, mettre en avant ses capacités, travailler l'affirmation et la confiance en soi, écouter les doutes et réassurer. Il s'agit également de soutenir la famille, car le rôle d'aidant génère de l'épuisement afin d'éviter des situations de maltraitance. En 2025, un travail a été mené auprès de 17 proches aidants.

Mobilité et inclusion, lutte contre l'isolement : vacances adaptées, ateliers numériques CPAM, travail avec des bénévoles ou des activités de bénévolat/ GEM, accompagnement aux loisirs, activité physique adaptée...

Les accompagnements sont très variés et s'inscrivent dans la durée et peuvent ainsi aller de l'orientation et d'une intervention ponctuelle à des prises en charge intensives générant des rendez-vous, des contacts très réguliers, des accompagnements à des rendez-vous notamment médicaux.

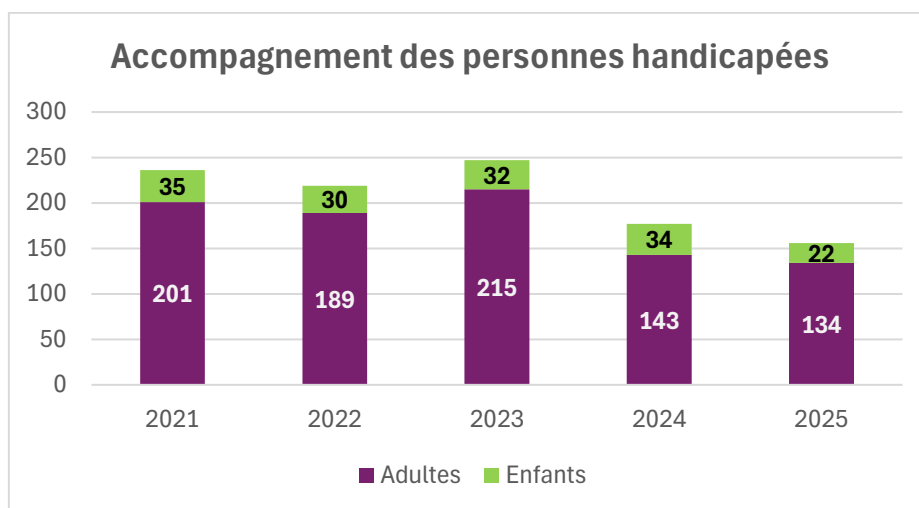
Le service est sollicité par les parents à la recherche de soutien et/ou d'informations concernant leur enfant handicapé. L'objectif est d'orienter les parents les plus autonomes vers les services compétents et de leur communiquer les informations leur permettant de comprendre le fonctionnement de la MDPH notamment.

Une part des accompagnements s'avère plus lourde quand les parents ne maîtrisent pas la langue française car la barrière de la langue vient s'ajouter à la difficile acceptation de la pathologie de l'enfant et la lourdeur administrative. Le travailleur social joue alors le rôle d'intermédiaire, de traducteur, de médiateur entre les parents et les institutions.

Statistiques

134 adultes et 22 enfants accompagnés

2025 :



L'accompagnement a représenté en 2025 :

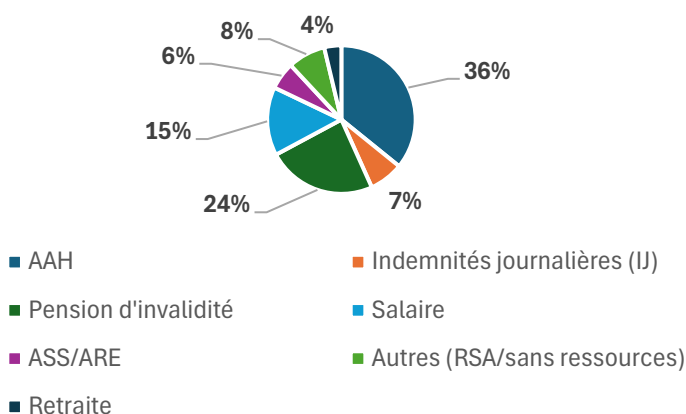
- 423 RDV
- Plus de 1430 appels téléphoniques
- 329 échanges partenariaux
- 24 rencontres partenariales

❖ PROFIL DU PUBLIC

➤ **Ressources principales*** :

AAH : 48
 Indemnités journalières (IJ) : 10
 Pension invalidité : 32
 Salaire : 20
 ASS /ARE : 8
 Autres (RSA/sans ressources) : 11
 Retraite : 5

Ressources principales

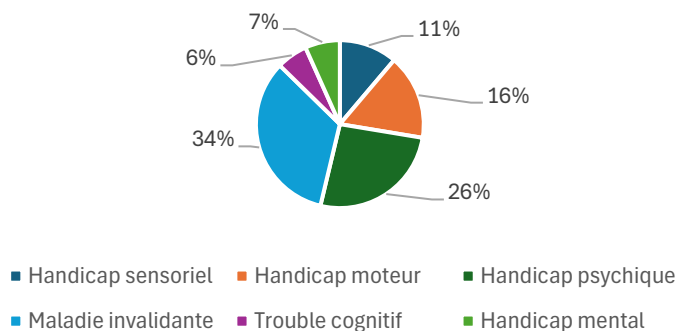


*Il est question ici de la ressource principale mais il y a régulièrement un cumul de sources de revenus.

➤ **Types de pathologies :**

Handicap sensoriel : 15
 Handicap moteur : 22
 Handicap psychique : 35
 Maladie invalidante : 45
 Trouble cognitif : 8
 Handicap mental : 9

Pathologie principale

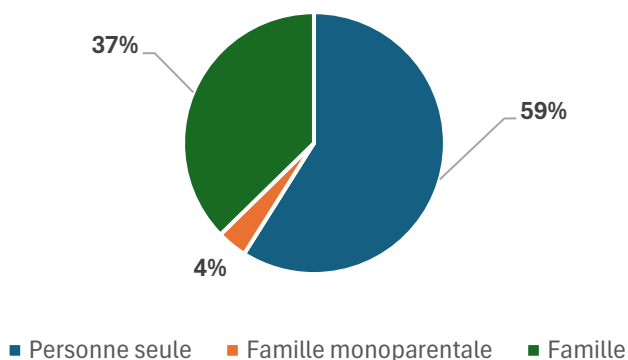


Dont 48 personnes ayant une reconnaissance MDPH avec un taux d'incapacité reconnue à 80% et plus.
 Parmi les personnes accompagnées, plusieurs sont concernées par du multi handicap

➤ **Composition familiale :**

Personne seule : 79
 Famille monoparentale : 5
 Famille : 50

Composition familiale



Les personnes accompagnées sont majoritairement des personnes seules, bénéficiaires de l'AAH et/ou d'une pension d'invalidité, souffrant d'une maladie invalidante ou psychique.

Les situations sont complexes et nécessitent un travail sur plusieurs axes et avec plusieurs partenaires, les difficultés psychosociales influençant la perte d'autonomie.

FOCUS sur l'accès aux droits (non-recours, rupture de droits)

L'accès au droit représente une préoccupation majeure pour les travailleurs sociaux de la mission handicap. Dans le non-recours aux droits, il faut distinguer le non-recours aux droits de la rupture de droits.

Le non-recours aux droits :

En 2025, 16 personnes accompagnées par la mission handicap ont été concernées par le non-recours aux droits : 3 personnes par manque d'information (APL, mutuelle), 6 personnes en raison de difficultés de mobilisation liées à des problématiques de santé, 7 personnes du fait de délais de traitement anormalement longs des administrations (CNAV, Département).

Quand une situation de non-recours aux droits perdure, les travailleurs sociaux de la mission handicap accompagnent les personnes dans la recherche de solutions de recours (aide à la rédaction de courriers, saisi du médiateur de la structure et de la déléguée du défenseur des droits).

La rupture de droits :

L'année dernière, 14 personnes ont subi une rupture de droit (AAH, Pension invalidité, CAF, ACTP, C2S, ASS) :

Cette rupture de droit découle à la fois d'une difficulté de mobilisation due aux répercussions du handicap, d'autre part de l'éloignement du public du numérique. Enfin, il est observé une difficulté de communication avec les services administratifs et les délais de traitements et de recours très longs.

Ces situations de non-recours et rupture de droits entraînent des répercussions sur la situation financière des personnes accompagnées et participent à la précarisation.

En terme d'accompagnement social, elles sont très chronophages et représentent plus de 300 heures de d'interventions.

➤ Analyses et perspectives 2026

- Pérennisation des accompagnements : Si le développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap demeure un objectif central, il est constaté que cela n'est pas toujours possible. Certains handicaps ou maladies invalidantes limitent durablement la mobilisation des compétences individuelles et rendent nécessaire un accompagnement renforcé et inscrit dans la durée. Le maintien d'une présence soutenue et d'une disponibilité accrue est indispensable pour prévenir les situations de rupture.
- Lutte contre la fracture du numérique : La constante évolution des outils numériques et leur place grandissante dans le quotidien des personnes renforcent les risques d'exclusion. L'objectif est double : permettre un accès effectif aux équipements et favoriser l'appropriation des usages numériques. Face à cet enjeu, il apparaît essentiel de consolider et développer les ateliers numériques collectifs, tout en repensant les modalités d'accompagnement individuel.
- La complexité des situations implique une mobilisation constante des partenaires institutionnelles et associatifs. Aussi, il est essentiel de continuer à aller à leur rencontre et étoffer le réseau local afin d'assurer une prise en charge globale et adaptés aux besoins du public accompagné.

Programme PASSVERS

Le dispositif PASSVers a été créé sur l'impulsion du Centre médico-psychologique (CMP) du secteur 17 et grâce à la collaboration du CCAS de Versailles, du Territoire d'Action Départementale (TAD) de Grand Versailles, du Pôle Autonomie Territoriale (PAT) de Grand Versailles et l'Œuvre Falret.

Ces institutions ayant le souhait de permettre aux patients (à partir de 18 ans) suivi par le CMP atteint d'un trouble mental sévère et persistant, de s'inscrire dans un parcours de réhabilitation en proposant une prise en charge individualisée et globale.

Ainsi, les personnes sont orientées par leur médecin psychiatre référent du CMP vers le dispositif. Elles sont accompagnées par un binôme composé d'un travailleur social et d'un infirmier (IDE) du CMP, ce qui constitue 1,3 ETP. Le travailleur social est détaché de son institution référente (le CCAS de Versailles qui perçoit une subvention de l'hôpital) pour travailler au sein des locaux du CMP. Les rendez-vous avec les patients sont réguliers, afin de proposer un accompagnement intensif mais adapté à la temporalité de la personne tout au long de l'inclusion dans le dispositif.

L'objectif principal de ce dispositif est d'accompagner la personne vers la réalisation, dans la mesure du possible, d'un projet de vie défini ensemble. Il peut s'agir d'un souhait de reprise d'emploi en milieu protégé ou ordinaire, la recherche d'un logement plus adapté mais aussi, la rupture de l'isolement avec la reprise du lien social par le biais d'activités ou de sorties permettant la reprise du lien social. Dans tous les cas, avec l'accord de la personne, l'équipe s'assure de l'ouverture et de la mise en place des droits sociaux (droits MDPH, santé, ressources).

La personne est au cœur du dispositif afin de lui permettre de mener à bien son parcours vers le rétablissement et à son rythme.

25 personnes ont été accompagnées en 2025 avec 6 entrées dans le dispositif et 7 fins de suivis (25 suivis également en 2024). Concernant les fins de suivis : 2 sorties vers l'emploi, 1 déménagement, 2 retours au soin, 2 ne sont jamais venus au RDV.

Ceci constitue :

- 14 hommes et 11 femmes
- Moyenne d'âge de 37 ans (de 22 à 70 ans)
- 213 rdv honorés et 27 manqués (dont 16 visites à domicile et 3 équipes resserrées)

Sur les 19 personnes accompagnées au 31/12/2025, la majorité est bénéficiaire de l'AAH (18 personnes) ; 5 perçoivent un salaire, 1 personne est retraitée, 1 est indemnisée par France Travail. 7 personnes participent à une activité au centre de jour et 2 personnes orientées par leur psychiatre n'ont pas adhéré ou ne sont pas venues.

La grande majorité des personnes orientées par leur psychiatre vers PASSVers aborde l'idée d'une reprise de travail. La réalité est souvent moins évidente :

- 13 souhaitent accéder à l'emploi, et 5 y ont parvenus. Taux de réinsertion professionnelle : 38%
- 1 personne est bénévole dans 2 associations.
- 2 sont en formation (informatique et comptabilité)
- 8 souhaitent accéder à un logement et 6 y sont parvenues. Taux de relogement 75%
- 14 sont aidées à faire valoir leurs droits.

La complémentarité des fonctions d'infirmière au CMP et de travailleur social CCAS est extrêmement riche et permet un regard croisé sur les gens et leur projet. Ils sont considérés comme des personnes et non comme des patients, et la présence de l'infirmière permet de reprendre l'aspect santé, lorsque celui-ci impacte trop le déroulé de l'entretien.

L'équipe PASSVers part de la demande de la personne et des souhaits qu'elle exprime.

Elle s'aide également des échelles « ELADEB » (échelle Lausanoise d'autoévaluation) et « AERES » (autoévaluation des ressources) pour réaliser un bilan et déterminer les objectifs à poursuivre.

Souvent, le projet qui émerge est différent de celui abordé avec le médecin, et c'est justement le rôle de cette phase d'évaluation ; placer la personne au cœur de ses propres désirs et décisions.

Les projets identifiés au départ peuvent ne pas aboutir. Cela permet de faire avancer le cheminement et d'affiner les objectifs. Ils sont considérés comme des éléments qui vont permettre d'avancer.

Toutefois, il arrive que l'accompagnement PASSVers s'arrête, soit que le dispositif est arrivé trop tôt dans le parcours de la personne, ou que la situation a évolué, que la santé est fragilisée, que la personne ne parvient pas à adhérer.... Une sortie du dispositif n'est pas définitive et peut être reconsidérée sur une autre période lorsque la situation est stabilisée.

Certaines personnes sortent du dispositif car elles ont trouvé du travail, ont déménagé, ou bien ont été confortées dans la situation qui était la leur et qu'elles estiment finalement adaptée et satisfaisantes pour elles.

Plus généralement, PASSVers met en avant l'importance de la temporalité : celle des personnes suivies est parfois très différente de celle de l'équipe, et il est capital, de façon encore plus évidente dans ce type de suivi, que le rythme de la personne soit respecté.

Le travail en réseau est également primordial, le travailleur social a participé à 12 réunions sur le dispositif, 7 réunions institutionnelles et rencontré une trentaine de partenaires œuvrant autour de la réinsertion socio-professionnelle.

Analyse et perspectives

Le programme PASSVERS montre des résultats probants dans la réhabilitation des personnes orientées. Initialement expérimental, les services de soins ont décidé de pérenniser le dispositif.

Accompagnement des personnes sans résidence stable

- Missions :**
- 1/ Accompagnement des personnes isolées célibataires et sans enfant à charge, sans résidence stable, et ayant un lien avec la commune (emploi, suivi médical)**
 - 2/ Intervention auprès des personnes en situation de grande exclusion**
 - 3 / Accompagnement des personnes sortant de prison**
- L'équipe de la mission des personnes sans résidence stable est constituée de 3 travailleurs sociaux et d'une assistante administrative à temps partiel sur l'instruction des demandes de domiciliation.**

Domiciliation

- Missions :**
- Permettre aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour recevoir leur courrier et faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.**

En application des articles L264.1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les CCAS ou les mairies sont tenus de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur font une demande en ce sens, sauf lorsqu'elles ne présentent aucun lien avec la commune.

La domiciliation constitue le premier pas de la réinsertion et peut donner droit à la délivrance d'un titre national d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), l'ouverture de droits aux prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, l'inscription sur les listes électorales et la demande d'aide juridique.

Depuis 2020, les domiciliations sont effectuées sur rendez-vous, après une pré-évaluation téléphonique systématique de chaque demande, effectuée par l'un des travailleurs sociaux de la mission SRS, permettant ainsi une réorientation ou la prise d'un rendez-vous au service.

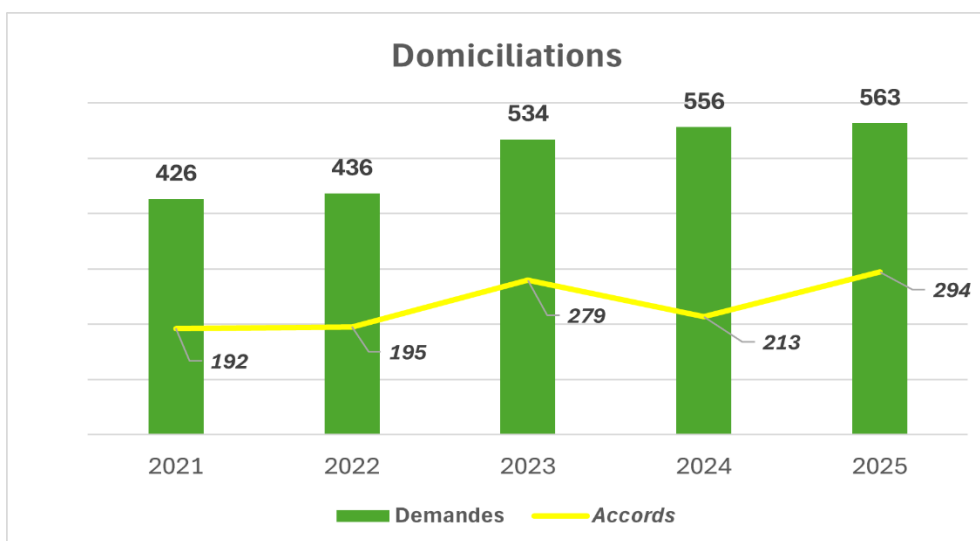
Trois suites sont possibles à une demande de domiciliation :

Accord : une attestation individuelle, valable un an, est délivrée à la personne sans résidence stable qui s'engage à respecter un règlement intérieur. L'accueil du CCAS gère ensuite la réception, l'enregistrement et la remise du courrier ainsi qu'un suivi des visites.

Refus : le principal motif de refus concerne l'absence de lien avec la commune (hébergement, démarches d'insertion ou suivi social, suivi médical spécialisé, famille, emploi, scolarisation d'enfants mineurs). La personne à qui la domiciliation au CCAS est refusée est réorientée :

- soit vers un organisme associatif domiciliataire des Yvelines ou d'un autre département,
- soit vers un autre CCAS,
- soit vers le Conseil Départemental pour les primo demandeurs du RSA dans les Yvelines ou les jeunes sortants d'une mesure Aide sociale à l'enfance (ASE)

Classement sans objet : pour les personnes qui ont déjà une domiciliation active ou qui ne donnent pas suite aux sollicitations des travailleurs sociaux, au terme d'un délai légal de 2 mois de traitement des demandes de domiciliation.



Analyse et perspectives sur la domiciliation :

267 élections de domicile sont en cours de validité au 31 décembre 2025, ce qui concerne 297 personnes puisque certaines domiciliations sont effectuées pour des adultes avec enfants.

Le CCAS a été amené à mettre fin à :

- 4 domiciliations à la demande de la personne
- 38 domiciliations car les personnes n'avaient donné aucun contact pendant plus de trois mois ;
- 73 domiciliations à la suite du retour à un domicile stable ;
- 54 domiciliations n'ont pas été renouvelées à l'expiration annuelle du document.

Les domiciliations mobilisent plusieurs agents au sein du CCAS : les travailleurs sociaux et l'assistante administrative pour évaluer la situation, les critères d'accès à la domiciliation et enregistrer le dossier administratif, les agents d'accueil chargés de redistribuer tout au long de l'année le courrier lorsque les personnes se présentent.

Accompagnement social des personnes sans résidence stable

La ville de Versailles a la particularité d'être une ville-Préfecture, desservie par plusieurs gares parisiennes et dotée de nombreuses structures d'hébergement d'urgence, d'aide alimentaire et d'hygiène et d'un tissu associatif très développé.

La ville pose comme priorité de connaître les personnes en errance, dès qu'elles arrivent sur le territoire, afin d'évaluer leurs besoins et les orienter vers l'accompagnement social le plus adapté, de ne pas les installer dans l'errance et la grande précarité, mais également leur apporter une stabilité dans le lien social qu'elles pourront créer avec les professionnelles de la mission.

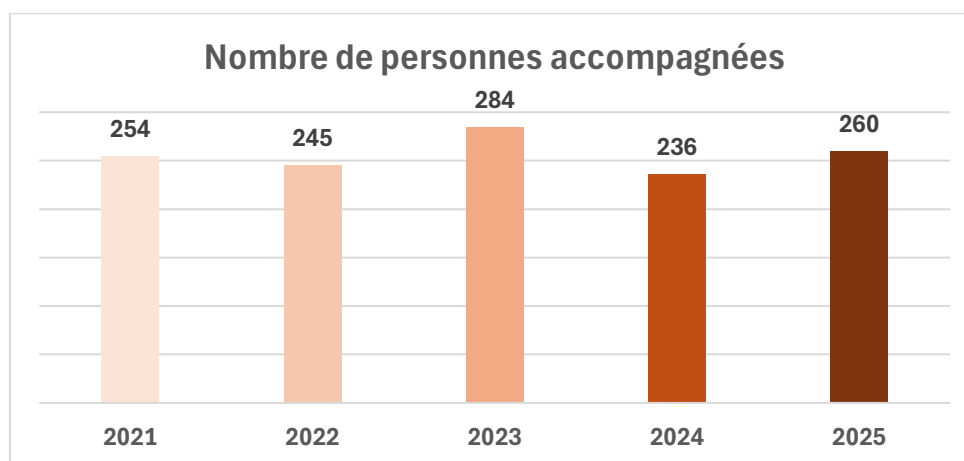
La mission « sans résidence stable » accompagne ainsi les personnes isolées célibataires et sans enfant à charge, sans résidence stable, ayant un lien avec la commune – emploi, suivi médical, etc, ou repérées lors des maraudes. Les professionnelles mènent un accompagnement global, en articulation étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs autour de l'hébergement ou du logement bien sûr, mais plus largement et de façon coordonnée, autour de toutes les questions d'accès au droit, à la santé et à l'insertion sociale et professionnelle.

La mission est assurée par 3 travailleurs sociaux. Une des professionnelles assure l'accompagnement des plus grands exclus et la mission de coordination de cohésion sociale (cf. présentation de la mission), une seconde assure à la fois le suivi des personnes domiciliées aux CCAS et ceux relevant de la convention d'accompagnement des sortants de prison (cf. présentation de la convention), la troisième assure en parallèle de la domiciliation et de l'accompagnement social, la coordination de la Cellule de veille du Conseil Local de Santé Mentale.

Les professionnelles combinent des **entretiens** dans les locaux du CCAS, des **permanences extérieures** et une dynamique forte de « **l'aller-vers** » à destination des personnes les plus isolées, en allant à leur rencontre, que ce soit dans la rue ou leur lieu d'hébergement. L'objectif est le même : être dans la plus grande proximité possible, s'adapter aux personnes tout en leur apportant du cadre.

Certains accompagnements sont soutenus – c'est-à-dire qu'ils nécessitent à la fois plusieurs entretiens avec la personne mais également des démarches diverses – administratives, liens avec les partenaires, recherches, etc. Un accompagnement soutenu peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années, ou au contraire être très intensif sur une courte période et prendre fin.

Statistiques **260 personnes accompagnées (incluant les accompagnements des sortants d'incarcération)**
2025 :



Les accompagnements de ces personnes nécessitent en général du temps, pour remettre à jour tous les droits sociaux et travailler les questions de l'hébergement et de santé, souvent primordiales pour pouvoir ensuite les aider à construire un projet de réinsertion.

En 2025, les travailleurs sociaux ont réalisé 101 demandes de logement social, 84 demandes d'hébergement au SIAO, et 27 demandes d'accords collectifs, 15 DALO et 24 DALO*

** chiffres prenant en compte les demandes faites également pour les sortants de prison et les personnes vues en maraudes*

Coordination de cohésion sociale

Créée en avril 2018, le poste de coordinatrice de cohésion sociale a pour objectifs d'éviter la dégradation sociale des situations individuelles, mais également de limiter la détérioration de l'espace public et de maintenir la tranquillité publique.

La nécessité d'actions conjointes et réactives ont légitimé la mise en place d'une coordination des services de la Ville intervenant dans la rue (Police Municipale, Voierie et Propreté, Responsable des

parcs municipaux) mais aussi de la Police Nationale, des services de l'Office Nationale des Forêts, la direction de la sécurité du Château et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble du territoire.

Parallèlement, la coordinatrice a des liens étroits avec les associations menant les maraudes nocturnes (Croix Rouge de Versailles et Viroflay, Ordre de Malte, et Samu Social des Yvelines) afin d'harmoniser les interventions et croiser les informations en vue d'une meilleure prise en charge des personnes rencontrées. Elle participe également régulièrement aux maraudes en soirée et mène également des maraudes en journée.

Des partenariats sont également établis avec les gardiens de parkings, les agents SNCF, les agents de la voirie, les présidents des conseils de quartier, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des maraudes conjointes sont organisées avec le CAARUD (réduction des risques des usagers de drogues), l'association médecin de rue ou encore le CSAPA.

Au titre de sa mission, la Coordinatrice intervient auprès des personnes en grande exclusion, dont la situation lui a été signalée ou qu'elle aura elle-même identifiée. Son objectif est d'aller à la rencontre des personnes le plus rapidement possible, afin d'évaluer leur situation, créer un lien de confiance, et en fonction de leur situation, faire l'intermédiaire entre les partenaires déjà impliqués, ou mobiliser les services compétents.

Ainsi, la coordinatrice, vers qui convergent toutes les informations, porte la coordination globale et concertée des actions des différents services, garantit le sens donné aux interventions de chaque service concourant à l'insertion des personnes (prévention, cadre éducatif, intérêt des personnes, vigilance constante, discours identique partagé).

Origine de la demande : l'alerte d'un versillais, d'un agent de la voirie, de la Police Municipale ou Nationale, un responsable de gare ou de parking, un commerçant, la sécurité du château, l'ONF, etc.

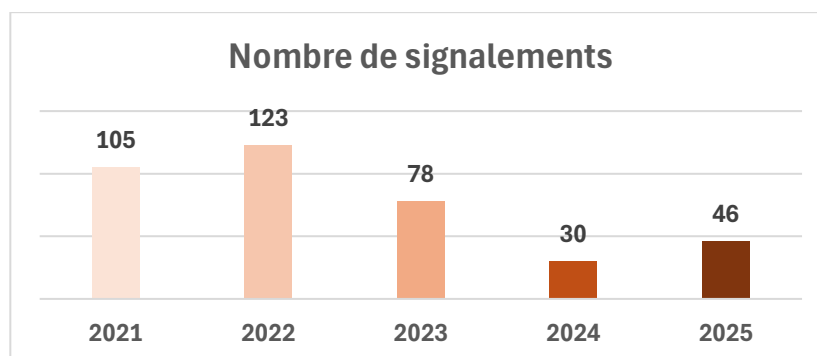
Les outils d'intervention :

- Intervention dans l'espace public auprès des personnes repérées
- Suivi social des personnes
- Réunion de coordination des maraudeurs toutes les 6 semaines
- Réunion de coordination des acteurs de terrain deux fois par an
- Réunion de suivi de situations préoccupantes au besoin
- Réunion d'information pour les bénévoles à la demande des structures
- Permanence Médecins de rue, tous les deux mois
- Permanence secours catholique toutes les 3 semaines

Statistiques

2025 :

46 signalements



Ces signalements font systématiquement l'objet d'une démarche d' « aller vers » sachant que le contact n'est pas facile à établir. En effet certaines personnes ne souhaitent pas l'intervention d'un travailleur social.

Quelques chiffres :

- 116 personnes rencontrées, réorientées ou accompagnées ponctuellement
- 45 permanences sans rendez-vous au CCAS
- 30 permanences dans des associations extérieures
- 38 maraudes diurnes et 15 maraudes nocturnes
- 10 rencontres partenariales organisées
- 85 personnes domiciliées dont 60 personnes accompagnées régulièrement
- 26 personnes mises à l'abri de manière pérenne

L'accompagnement de ce public est complexe et de fait nécessite de prendre en compte leur difficultés qui peut très souvent, rendre plus long et difficile l'accompagnement et la finalisation des démarches. Les RDV non honorés sont fréquents, tout comme les revirements de situation (ne souhaite plus accéder à tels dispositifs...).

L'essentiel de l'accompagnement social auprès du public rencontré est centré sur l'ouverture de droits et la mise à l'abri. Ainsi, les suivis ont nécessité de constituer :

- 11 demandes de RSA
 - 18 demandes de CSS
 - 31 demandes de demandes de logement social et/ou de SIAO
- Très peu sont en situation d'emploi

L'année 2025 a tout de même permis certaines réussites :

- 7 entrées dans un logement autonome
- 9 entrées en hébergement type CHRS/CHU
- 9 entrées en hébergement type pension de famille, résidence sociale
- 3 entrées en structures médicalisée

Les deux réunions de concertation des acteurs de terrain ont permis de rassembler 46 personnes de diverses institutions et associations en mai et 44 en novembre. Ces rencontres ont permis de faire passer des informations à l'ensemble des participants sur le droit des étrangers, une présentation du SIAO et des différentes équipes mobiles existantes. Outre ces informations, elles permettent aux différents acteurs de terrain de mieux se connaître pour travailler sur le terrain en toute collaboration.

Accompagnement des personnes sous-main de justice

Lorsqu'une personne sortant d'incarcération n'a pas de domiciliation possible (plus de lien avec une commune, interdiction de territoire, etc.) elle est orientée en amont de sa sortie par le SPIPY vers le Secours Catholique afin d'obtenir une domiciliation. Cela déclenche une visite avant la sortie d'un travailleur social du CCAS pour permettre l'accès aux droits (RSA, accès à l'hébergement, carte d'identité, couverture sociale...).

Cette action a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ce public dans le cadre de la prévention de la récidive par un accompagnement global de droit commun.

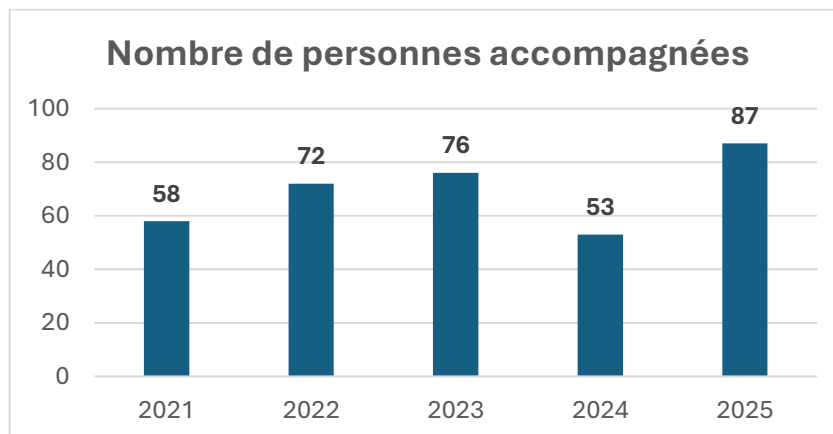
Cette action est encadrée par une convention signée entre la DDETS qui verse une subvention de 20 00€, le SPIPY, le SIAO, le CCAS de Versailles qui prévoit une professionnelle dédiée à cette mission, à hauteur de 50% de son activité et le Secours catholique. La professionnelle du CCAS consacre le reste de son temps à l'accompagnement du public sans résidence stable sans lien avec la justice.

Statistiques 2025 :

**201 entretiens réalisés parloir durant l'année
avec 62 personnes différentes.**

**Cela a conduit à l'accompagnement de 87 personnes dont 59 nouveaux
suivis au cours de l'année.**

Evolution



Le nombre des personnes sous-main de justice accompagnées par le CCAS a connu une augmentation de 64% en 2025 par rapport à l'année précédente qui peuvent s'expliquer par :

- Des sorties rapides pour désengorger les maisons d'arrêt
- Plus de suivis de personnes en semi-liberté
- Une meilleure identification de l'accompagnement par le CCAS par les agents du SPIP

Le suivi de ce public est difficile et très chronophage puisque très souvent éloigné des institutions, tous les droits sont à ouvrir à la sortie et le travail de réinsertion est long et incertain.

On note notamment pour cette année dans l'activité du travailleur social pour ce public :

- 41 instructions de dossiers RSA
- 7 demandes d'allocation adulte handicapé (AAH)
- Une demande de retraite
- Des demandes d'aides financières
- 52 demandes de logement social
- 38 demandes d'hébergement auprès du SIAO
- 3 demandes d'accords collectifs
- 2 DALO
- 16 DAHO

L'année 2025 a permis de réunir l'ensemble des parties prenantes à cette convention afin de la réactualiser car les noms des collectivités tout comme le déroulement des actions sur le terrain avait en partie évolué. Début 2026, cette convention réactualisée est toujours en cours de signature.

Analyse et perspectives sur l'accompagnement des personnes sans résidence stable :

Avec une augmentation croissante de l'activité, il est prévu une nouvelle réflexion avec les autres collectivités pour évoquer le parcours de ce public et la possibilité qu'à l'initiative de la DDETS, d'autres conventions avec d'autres communes puissent être mises en place afin de répartir les suivis.

Intervenante sociale en commissariat

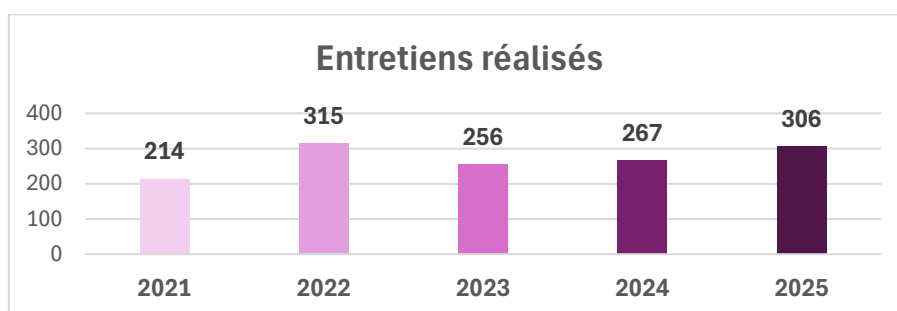
Un poste d'Intervenante sociale en commissariat (ISC) a été créé au 1er avril 2021 dans le cadre d'un projet porté conjointement par la Direction de la Sécurité et le CCAS, en collaboration avec la Préfecture, le commissariat de Versailles et le Conseil départemental. Elle est administrativement rattachée à la Direction de la Sécurité, hiérarchiquement au CCAS et fonctionnellement au Commissariat de Versailles.

L'intervenante sociale en commissariat est amenée à rencontrer, dans un bureau dédié au commissariat, toute personne, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social, et pour laquelle les services de police ont été saisis ou sont susceptibles de l'être.

L'ISC évalue et diagnostique la nature de leurs besoins afin de permettre la mise en place d'un accompagnement adapté. Elle propose des accompagnements à court et moyen terme, le temps que la personne reçue puisse être en mesure de gérer la suite seule ou qu'un relais soit fait avec des partenaires. Ces entretiens sont proposés à partir de la libre adhésion des personnes – qui ont donc possibilité de refuser ou cesser l'accompagnement proposé dès qu'elles le souhaitent.

Elle apporte également un appui technique et une expertise aux professionnel(le)s du Commissariat (dans le domaine de l'action sociale et du soin) et aux partenaires de terrain (dans les domaines juridiques et judiciaires).

Statistiques 2025 **306 entretiens effectués auprès de 289 femmes (94%) et 17 hommes (6%)**



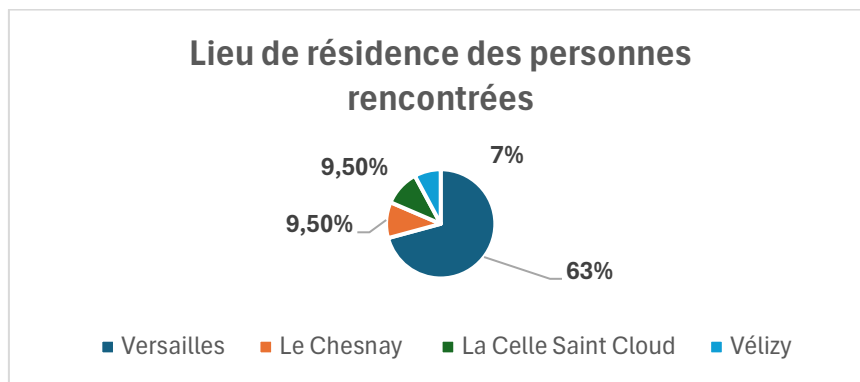
Analyse et perspectives sur l'intervention social en commissariat :

On note une augmentation de 14,6 % du nombre de personnes par rapport à 2024 (267 personnes).

298 sont des victimes (97%) et 8 des personnes mises en cause (3%).

Répartition par tranche d'âge :

	Moins de 18 ans	18-25 ans	26-60 ans	Plus de 60 ans
Hommes	4	0	6	2
Femmes	9	32	229	16
Total en %	4%	11%	79%	6%



Les communes de Buc, Jouy-en Josas, Viroflay, Bougival sont également représentées dans une moindre mesure.

52% des situations rencontrées évoquent de la violence psychologique, 35% de la violence physique et 13% de la violence sexuelle.

L'année 2025 confirme la nécessité d'inscrire de nombreuses situations dans la durée. Les accompagnements nécessitent souvent plusieurs temps d'intervention, parfois espacés, afin de respecter la temporalité des personnes et l'évolution de leur situation sociale, familiale ou judiciaire.

Cette continuité est déterminante pour permettre aux personnes de dépasser les freins liés à la peur, à l'épuisement psychique ou à l'emprise, et pour prévenir les ruptures de parcours.

Une partie significative du travail de l'ISC consiste également à :

- **Rassurer sur la temporalité des procédures** pour réduire l'insécurité ressentie en période d'attente.
- **Maintenir un lien régulier avec les victimes**, en les informant de l'avancée de leur situation ou des démarches à entreprendre.
- **Mettre en lien avec différents partenaires** pour accompagner la personne dans ses démarches.

Une part importante de l'activité repose sur un travail approfondi de qualification des situations, en particulier dans les contextes de violences conjugales et intrafamiliales.

L'intervenante sociale consacre un temps significatif à :

- reprendre et structurer le récit de la personne,
- travailler la chronologie des faits,
- identifier les éléments pénalement répréhensibles,
- aider la personne à mettre des mots sur les violences vécues.

Ce travail vise un double objectif : faciliter la prise de plainte et le travail des enquêteurs, tout en soutenant la personne victime en réduisant la charge émotionnelle liée au passage au commissariat. Il permet de sécuriser les démarches, d'améliorer la qualité des procédures et de respecter la temporalité des personnes.

Ce travail est exigeant et chronophage. Il nécessite une coordination étroite avec les fonctionnaires de police, mais constitue un levier essentiel dans l'accompagnement des victimes.

Les relations partenariales sont essentielles, elles permettent à la fois pour l'ISC un soutien technique sur certaines problématiques sociales mais également l'orientation des personnes reçues au plus près des besoins identifiés.

L'année 2025 a été marquée par la reprise et le renforcement de partenariats essentiels à la prise en charge des situations rencontrées au commissariat. Le partenariat avec l'association L'Étoile, spécialisée dans l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales, a été réactivé et consolidé. Il a permis une meilleure articulation des accompagnements et une complémentarité renforcée des interventions.

Des liens plus étroits ont également été développés avec les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales, facilitant le traitement de situations complexes mêlant violences conjugales, précarité économique et enjeux liés aux droits sociaux.

L'intervenante sociale est également intervenue en lien avec l'Accueil de jour Rive, structure d'accueil de jour, et participe au réseau Revco, qui favorise les échanges interprofessionnels, la circulation de l'information et la coordination des acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales.

Enfin, l'ISC fait partie d'un réseau constitué de toutes les ISC du 78. Cela favorise des échanges de bonnes pratiques entre pairs, des liens avec des partenaires ou des partages anonymisés sur des situations complexes, en temps réel. Cela permet de rompre l'isolement du poste d'ISC.

Juriste / écrivain public

Portée par une juriste, cette permanence, gratuite et confidentielle, est à destination des Versaillais ayant besoin d'accompagnement et d'assistance dans leurs démarches juridiques.

Les accueils se font exclusivement sur rendez-vous, les lundis après-midi, jeudis et vendredis matin, le reste du temps est consacré au traitement administratif des dossiers. A noter l'augmentation d'une demi-journée de travail depuis septembre 2025 pour pouvoir traiter les suites des entretiens qui nécessitent des recherches, des mises en lien....

À la différence d'autres permanences juridiques sur la ville, la juriste du CCAS accompagne les personnes dans les démarches qu'elles doivent mener, et ne limite donc pas son action à de la transmission d'informations.

Elle se fait le relais auprès de multiples partenaires, qui l'ont identifiée depuis de nombreuses années et n'hésitent pas eux-mêmes à orienter les publics vers elle.

Au-delà d'une demande initiale, souvent présentée comme « simple » par l'utilisateur, l'accompagnement mené par la juriste du CCAS est multiple, et met en lumière, dans la grande majorité, d'autres problématiques que celle à l'origine de la demande de rendez-vous.

Les axes principaux d'accompagnement portent sur :

- les droits des étrangers pour 65% des demandes (47 % en 2024, 43 % en 2023),
- les questions concernant le droit de la famille : 20% (27% en 2024)
- le droit du travail (3%), les personnes sont quasi systématiquement orientées par l'accueil vers le CIDFF

Les actions de la juriste portent sur l'instruction de dossiers (accès nationalité, aide juridictionnelle, RDV préfecture pour le renouvellement des titres de séjour...), des recherches juridiques (successions, arrêts maladie, ruptures de contrats de travail, indemnités licenciement, droit aux allocations chômage...), la rédaction de courrier (écrits à la Préfecture, contestation abonnement abusifs, recours devant le tribunal et l'orientation vers d'autres partenaires (CD, CCAS, ADIL, et psychologues...)).

Dans le quotidien de la juriste du CCAS, une part très importante de son travail est dédiée aux liens avec les partenaires (la CAF, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental le Délégué du Défenseur des droits, la Préfecture, les Impôts, les greffes du tribunal, les notaires, les huissiers, le CMP). Ce lien a pour objectifs de mieux appréhender un dossier dans sa globalité, comprendre les points de blocage, se faire l'intermédiaire entre l'usager et les administrations, « traduire » à l'usager les enjeux des démarches à mener et les différentes options qui se présentent. Ces liens se font tantôt par mail, tantôt par téléphone, et via des courriers plus formels.

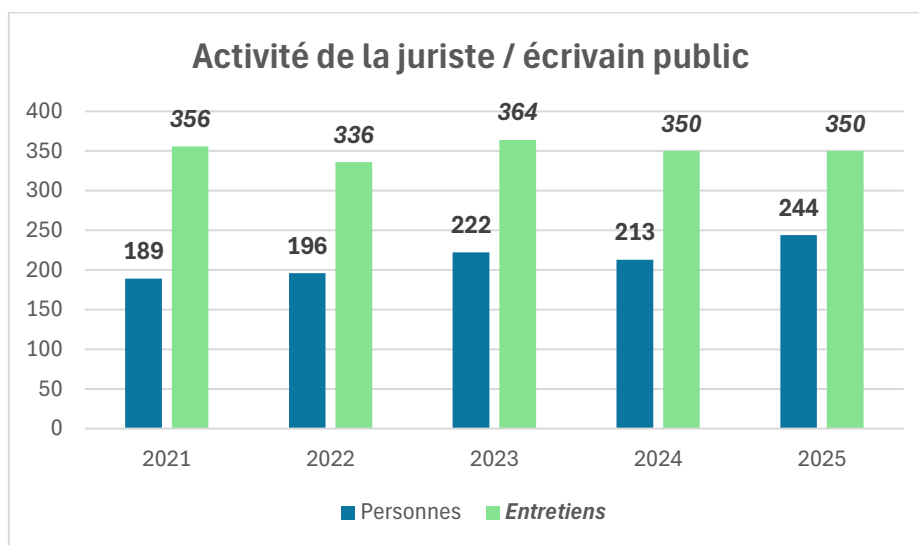
Ainsi, un seul rendez-vous va systématiquement générer un temps de travail de recherche, d'échanges avec les partenaires, et de démarches administratives – dont la durée va sensiblement varier d'une situation à l'autre et ne peut être quantifiée.

L'année 2025 a permis de rencontrer aussi différents partenaires en équipe ou directement afin de renforcer le réseau. Un travail de synthèse a ainsi pu être mené pour répertorier toutes les ressources juridiques existantes sur le territoire. Ce document est ainsi à destination de toute l'équipe du CCAS.

La juriste est également intervenue pour une information générale sur le droit des étrangers lors des réunions de concertation des acteurs de terrain.

Au-delà des aspects juridiques, la professionnelle repère régulièrement d'autres besoins pour lesquels les personnes pourraient bénéficier d'un accompagnement, social ou psychologique notamment. Dans ce cas, la juriste proposera une orientation aux personnes et fera le lien, en fonction de la situation avec les collègues du CCAS (Travailleur social ou PAEJ) ou tout autre partenaire (travailleur social du CD). On pourra également noter le temps qu'accorde la juriste à répondre aux sollicitations fréquentes faites notamment par les travailleurs sociaux du CCAS.

Statistiques 2025 : 244 personnes différentes ont été reçues (+ 14,5% par rapport à 2024) dont 151 nouvelles situations



Profil des publics

61 % de femmes

56 % de locataires du parc public

Près de 70% des personnes sont célibataires (avec ou sans enfant)

1/3 du public vient du quartier Moser, Jussieu et Richard Mique

Les orientations sont majoritairement faites par le CCAS lorsque la personne appelle l'accueil pour des renseignements et des tiers (famille, amis, voisins...).

Une nouvelle fois, l'année 2025 a été marquée par la recrudescence des demandes d'intervention de la juriste pour les renouvellements de titres de séjour. Certaines personnes rencontrent de grandes difficultés à obtenir un rendez-vous auprès de la Préfecture (démarche de prise de rendez-vous en ligne pour certains titres) pour déposer leurs dossiers y compris pour celles qui s'y sont prises dans les délais recommandés (idéalement 4 mois en amont). De même, la procédure de renouvellement de certains titres de séjour intégralement dématérialisée, via le site de l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF), ne facilite pas toujours la démarche notamment auprès des personnes touchées par la fracture numérique. Régulièrement, la juriste sollicite donc la permanence numérique du CCAS pour venir en aide à ces personnes.

Les enjeux sont majeurs pour certains qui, du fait de l'interruption de leur séjour, risquent ainsi de perdre leur emploi, leurs droits CAF, les allocations chômage etc.

La Déléguée du Défenseur des Droits de Versailles peut être saisie en cas de difficultés.

Analyse et perspectives :

L'activité annuelle a représenté 350 entretiens menés et 172 sollicitations (+ 29%). A noter que 407 RDV avaient été fixés, il y a donc 14% de RDV non honorés, malgré le fait que les personnes soient dans la majorité du temps rappelés la veille pour rappeler le RDV.

Une nouvelle fois, les rendez-vous non honorés sont fréquemment ceux pour lesquels l'utilisateur avait lourdement insisté sur l'urgence de sa situation et le besoin d'un rendez-vous rapide.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que dans ces cas de figure, les personnes sollicitent plusieurs services concomitamment et ne prennent pas la peine d'annuler si leur situation a été réglée.

Cellule de veille du Conseil Local de Santé Mentale

La cellule de veille du CLSM est une instance de concertation composée de professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social, émanant des institutions membres du CLSM : les CCAS de Versailles (qui pilote la cellule de veille) et du Chesnay-Rocquencourt, le Centre Médico-Psychologique du secteur 17, le Conseil départemental (Secteur d'Action Sociale et Pole Autonomie Territoriale), les Œuvres Falret, l'UNAFAM et depuis fin 2023 le DACTYS.

Les situations sont présentées par un professionnel qui rencontre une difficulté dans l'accompagnement d'une personne du fait d'une souffrance psycho-sociale ou psychiatrique. Il n'y a pas forcément de « solution » immédiate mais des préconisations et la mise en place d'un réseau autour de la personne afin d'assurer une veille permettant d'agir en cas de crise.

Cette cellule de veille, qui se réunit une fois par mois, est régie par un cadre juridique, une charte déontologique et tous les membres présents à l'instance sont soumis au secret partagé.

La Coordination de la cellule de veille est assurée par un des travailleurs sociaux du CCAS. Au-delà de la « gestion » (planning, lien avec les membres permanents, de l'inscription des situations, rédaction et transmissions des relevés de préconisations anonymisés), la coordinatrice de la cellule de veille a pour fonction d'apporter un soutien au professionnel qui présente la situation.

En 2025, afin de remobiliser la cellule dont le nombre de situations présentées avait fortement diminué, le CCAS a souhaité voir comment évoluait les autres cellules de veille en rencontrant le responsable de la cellule de veille de Saint Cyr l'école et la chargée de mission handicap de la ville d'Asnières et en

participant à un webinaire animé par le centre collaborateur de l’OMS pour la recherche de la santé mentale (CCOMS) qui présentait le guide 2025 des CLSM.

Une plaquette présentant la cellule de veille est en cours de finalisation.

Statistiques **10 séances programmées mais 5 annulées**
2025 : **(4 situations présentées en 2025)**

Evolution	En 2021 :	En 2022 :	En 2023 :	En 2024 :	En 2025 :
Réunions programmées	9	9	9	9	10
Réunions maintenues	6	6	5	5	5
Nombre de situations	12	12	6	6	4

Analyse et perspectives

Malgré les efforts pour que la cellule de veille soit bien identifiée en tant qu’instance pour soutenir les professionnels dans la prise en charge des personnes présentant des troubles d’ordre mental, le nombre de situations présentées reste faible et les membres permanents peu mobilisés pour assister régulièrement aux rencontres. Il sera donc proposé de réunir la cellule tous les deux mois au lieu de mensuellement et de réfléchir communément à des thématiques communes pouvant être abordées pendant ces instance si aucune situation n’est présentée.

B – Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

2025 : Une année de transition pour le PAEJ

Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) est un espace d’accueil et d’écoute pour des jeunes de 10 à 25 ans et/ou leurs parents. Il s’agit d’un service gratuit, anonyme et confidentiel pour des jeunes qui rencontrent une ou plusieurs difficultés : un mal-être, des conflits familiaux, des difficultés scolaires, des difficultés dans les relations avec les autres, qui ont vécu des événements marquants, etc. Les parents de jeunes de cette tranche d’âge sont également accueillis pour les soutenir dans l’accompagnement de leur enfant et/ou dans leur parentalité.

Les PAEJ sont des dispositifs pilotés et financés pour partie par les Caisses d’Allocations Familiales qui fixent les objectifs et le cadre d’intervention. En 2024 un nouveau référentiel a été publié fixant un nouvel objectif aux PAEJ : **être un acteur de la prévention générale sur les territoires pour les jeunes.**

Les modalités d’intervention des PAEJ ont également été précisées. En plus de l’accueil inconditionnel et de l’accompagnement individuel qui étaient déjà proposés, et qui sont réaffirmés dans le nouveau référentiel, les PAEJ doivent également :

- développer des actions d’aller-vers, pour toucher une diversité de jeunes, via par exemple des permanences chez des partenaires, le développement d’une présence sur les réseaux sociaux... ;
- mettre en place des actions collectives de prévention ;
- avoir une équipe pluridisciplinaire, pour pouvoir proposer d’autres types d’accompagnements complémentaires.

En 2024 le PAEJ de Versailles était constitué de 1,5 ETP de psychologues (2 personnes), 1 ETP de secrétaire-accueillante et 0,15 ETP de poste de responsable qui était mutualisé avec le service suivi de proximité. Fin 2024 un nouveau projet a été imaginé pour le PAEJ avec l'objectif de pouvoir répondre aux exigences du nouveau référentiel.

Grâce à des financements supplémentaires de la part de la Caf annoncés début 2025, ainsi qu'une subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé, deux professionnelles supplémentaires ont pu être recrutées à partir de septembre 2025 :

- 1 ETP d'éducatrice spécialisée, permettant ainsi de varier le type d'accompagnement proposé aux jeunes et aux parents, et de renforcer l'équipe dans la perspective de la mise en place de nouvelles actions ;
- 1 ETP de responsable, pour conduire la mise en place du nouveau projet de service et des nouvelles modalités d'actions et qui a permis de créer un service à part entière du CCAS.

L'année 2025 a donc été une année de transition pour le PAEJ.

Jusqu'à fin août 2025, le PAEJ a fonctionné de la même manière que les années précédentes : les psychologues ont continué d'accompagner des jeunes et/ou leurs parents lors d'entretiens individuels sur les lieux de la permanence principale.

Depuis septembre, le PAEJ s'est attaché à poser les fondations du nouveau projet avec une équipe et une offre de service renouvelées.

De manière concomitante à la montée en charge du PAEJ, les parents d'enfants âgés de 0 à 9 ans qui étaient reçus à l'Espace Parents sont désormais réorientés.

Données d'activité

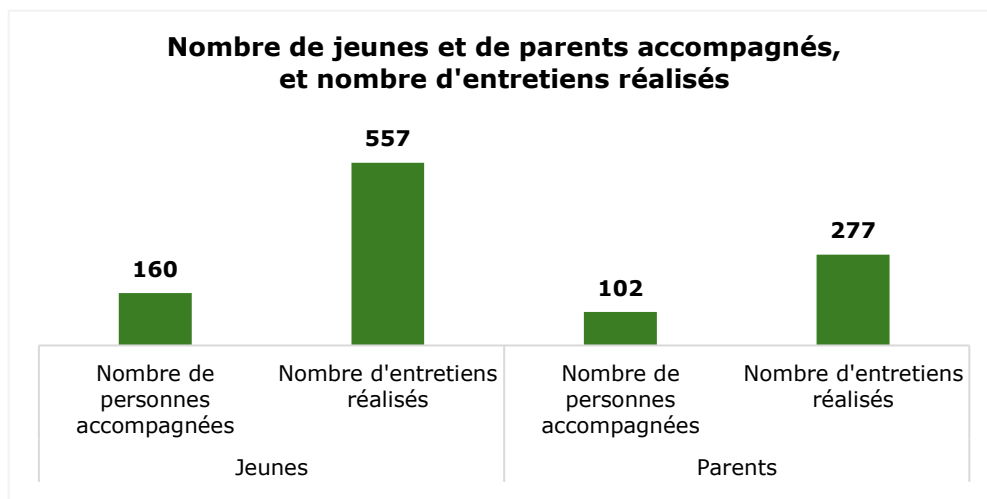
Entretiens individuels

En 2025 l'équipe du PAEJ a réalisé **748 entretiens au total**. Elle a accompagné 160 jeunes lors de 557 entretiens (contre 151 jeunes au cours de 518 entretiens en 2024), et 102 parents lors de 277 entretiens¹.

Les entretiens ont pu prendre différentes formes : des jeunes seuls, des parents seuls, des entretiens parents/enfants, des jeunes ou parents avec d'autres personnes...

L'arrivée de l'éducatrice spécialisée en septembre a permis de proposer un accompagnement éducatif en plus de l'accompagnement psychologique, ce qui a permis de travailler de manière complémentaire avec les jeunes et leur famille. Cela a aussi renforcé la capacité du service à accompagner les familles dans leur ensemble en proposant, par exemple, des espaces éducatifs ou psychologiques séparés aux jeunes et aux parents qui rencontrent des difficultés relationnelles.

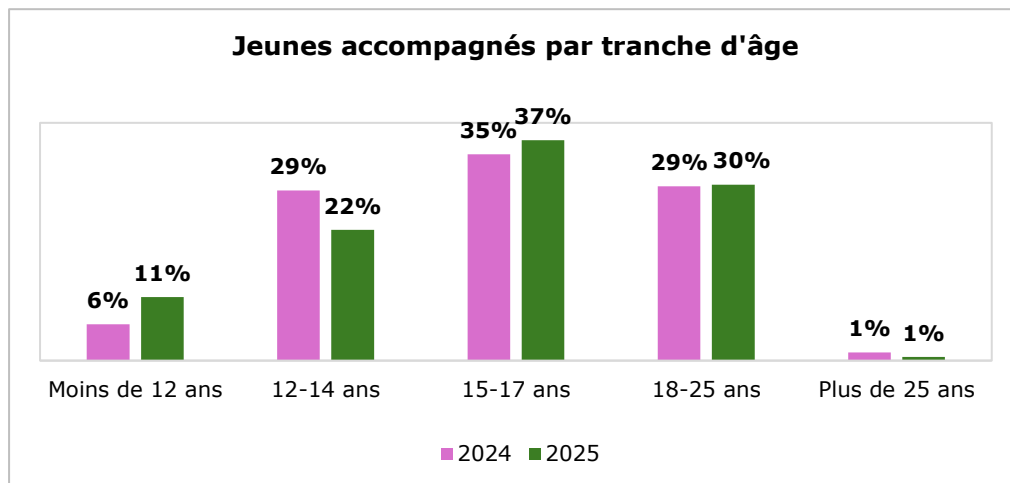
¹ Dans la mesure où l'Espace Parents a cessé son activité, et que les entretiens avec les parents de jeunes âgés de 10 à 25 ans sont maintenant intégrés à l'activité du PAEJ, il est difficile de comparer ces chiffres avec ceux des années précédentes.



En lien avec ces accompagnements individuels, l'équipe a également échangé à 114 reprises avec des professionnels autour des situations, ce qui montre que le PAEJ travaille de manière très rapprochée avec l'ensemble de ses partenaires, que ce soit sur le plan scolaire, social, sanitaire, éducatif, judiciaire... Ces échanges permettent de faire le lien et assurer un accompagnement adapté.

En 2025 le PAEJ a accueilli 64% de filles et 36% de garçons. La proportion de garçons accueillis progresse puisqu'elle était de 30% en 2024 et de 23% en 2023. Ce rééquilibrage progressif est un signe positif, qui peut signaler une diminution de la stigmatisation autour de la santé mentale chez les garçons.

La moyenne d'âge des jeunes accompagnés était de 16 ans en 2025, contre 16,3 ans en 2024. Globalement, la part des collégiens a un peu diminué, même si ceux-ci se sont rajeunis, tandis que celle des lycéens a un peu augmenté. La part des majeurs est restée stable.



Concernant les 36 parents reçus pour lesquels la porte d'entrée était le soutien à la parentalité, 17 (soit 47%) sont venus en lien avec un jeune âgé de 10 à 14 ans et 12 (33%) pour un jeune âgé de 15 à 17 ans.

68% des jeunes accompagnés étaient Versaillais. Lorsqu'ils ne sont pas Versaillais, la plupart des jeunes sont scolarisés ou étudient dans un établissement de la ville. Parmi les 80 jeunes Versaillais pour lesquels un quartier de référence a été renseigné, la majorité (24%) habitent à Chantiers.

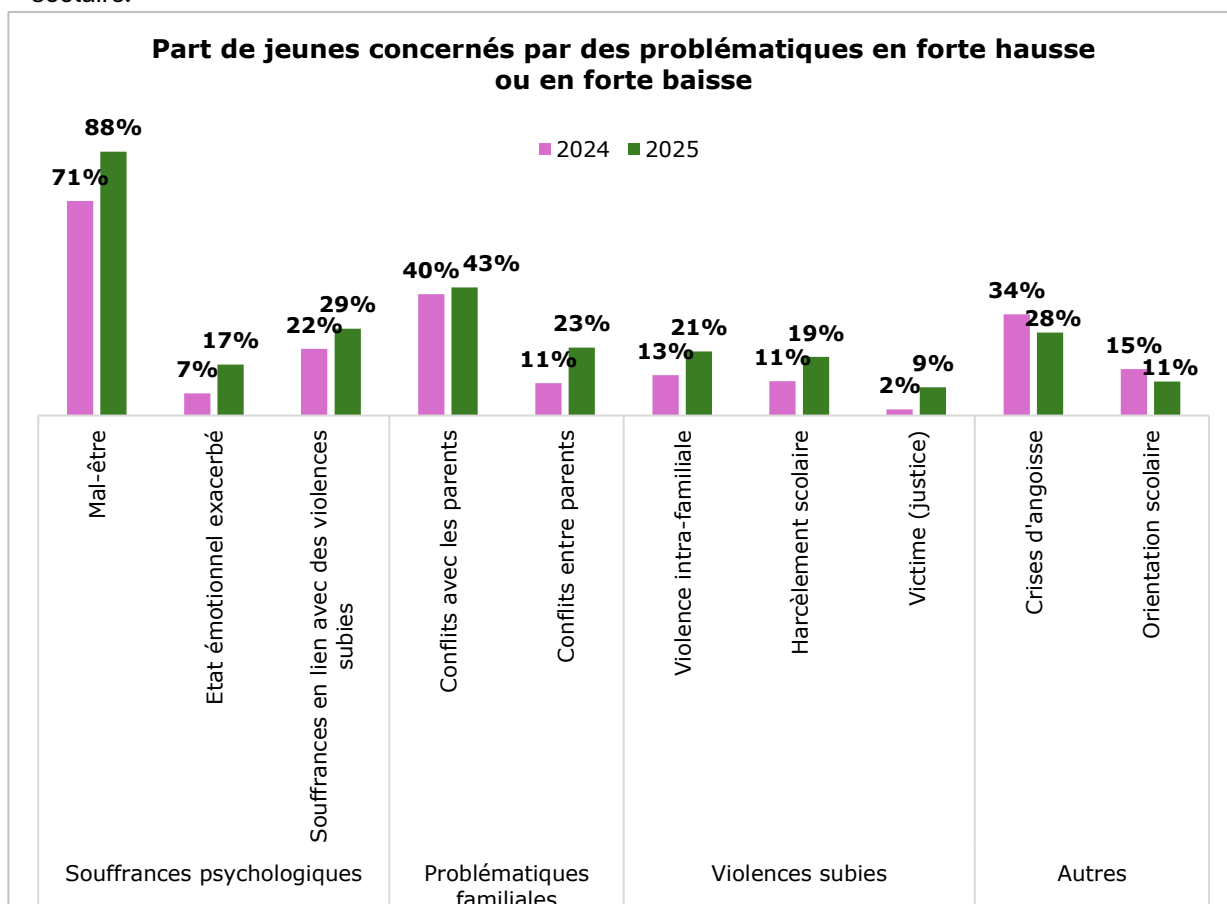
Les 5 problématiques les plus fréquemment rencontrées par les jeunes en 2025 étaient :

1. Un mal-être général (88%)
2. Des troubles du sommeil (50%), qui ne sont pas forcément la cause de leur venue mais souvent un effet collatéral
3. Un état dépressif ou anxieux (44%)
4. Des conflits avec un ou les parents (43%)
5. Des problématiques liées à la relation aux autres (34%)

Par rapport à 2024 on note une augmentation :

- Des souffrances psychologiques : un mal-être général, un état émotionnel exacerbé, des souffrances en lien avec des violences subies ;
- Des problématiques familiales : des conflits avec les parents, des conflits entre parents ;
- Des violences subies : de la violence intra-familiale, du harcèlement scolaire, ou des violences qui relèvent d'un traitement judiciaire, qu'une plainte ait été déposée ou non.

A l'inverse, on note une relative baisse des crises d'angoisse et des problématiques liées à l'orientation scolaire.



Concernant les parents venus dans le cadre du soutien à la parentalité, les problématiques familiales étaient la principale raison identifiée : difficultés concernant l'exercice de l'autorité parentale (55%), difficultés relationnelles parents/enfants (47%), violences conjugales (28%) ou intra-familiales (47%), séparation/divorce (33%), pression ou exigence parentale (33%).

Les parents sont venus aussi pour obtenir du soutien dans l'accompagnement de leur enfant qui fait preuve d'oppositions ou de difficultés dans la gestion de sa colère (75%), d'agressivité ou de violence (42%), fait face à des violences subies (42%), des difficultés d'apprentissage (39%), ou un mal être général (42%). Enfin, 53% des parents évoquent un trouble psychique chez l'un des deux parents.

Près de la moitié (46%) des jeunes qui sont accompagnés au PAEJ sont orientés par un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur. Le secteur du social (CCAS et Département essentiellement) oriente 10% des jeunes. Enfin, le bouche à oreille (10%) ou la famille (8%) représentent une part non négligeable des orientations, de même que les recherches de la personne elle-même (8%).

Concernant les orientations du PAEJ vers les partenaires, la majorité des situations (53%) ne font pas l'objet d'orientations. Lorsqu'une orientation est préconisée, dans 15% des cas il s'agit d'une orientation vers le secteur sanitaire (CMP, médecine générale, psychologue ou psychiatre en libéral, maison des adolescents, hôpital...). Dans 12% des cas il s'agit d'une orientation vers le secteur social (Pôle enfance/jeunesse, Mission locale, associations, accès aux droits...), et dans 9% des cas le secteur judiciaire (intervenante sociale en commissariat, police, juge...).

Consultations de sophrologie

Depuis mars 2024, le PAEJ propose à certains jeunes accompagnés l'accès à une ou plusieurs séances de sophrologie. Une sophrologue vient au PAEJ deux après-midi par mois et propose des créneaux individuels pour aider les jeunes dans la gestion de leurs émotions, l'estime de soi, les problématiques de sommeil, etc.

En 2025, **26 jeunes ont pu bénéficier de ces séances**. Le questionnaire de satisfaction envoyé aux jeunes après leurs séances montre que la quasi-totalité ont constaté une amélioration dans leur bien-être et 80% déclarent utiliser par la suite des techniques qu'ils ont apprises au cours des séances.

Actions collectives

En 2025, l'équipe du PAEJ a participé à 8 actions collectives dont :

- 4 forums (à l'Université Versailles Saint-Quentin, au lycée La Bruyère et à l'Hôtel de Ville) qui ont permis au service de se faire connaître via un stand,
- une action à destination des parents,
- une action à destination des professionnels du conservatoire,
- 2 rencontres avec les délégués des établissements scolaires de la ville.

Ces actions ont permis de toucher environ 500 jeunes, 60 parents et 100 professionnels.

Les actions collectives à mener dans le cadre du nouveau référentiel des PAEJ n'ont pas encore été mises en place en 2025. Le travail de partenariat réalisé par l'équipe du PAEJ depuis septembre a notamment eu pour objectif de préparer les actions collectives qui seront menées à partir de l'année 2026.

Actions partenariales

Le PAEJ a mené 104 actions partenariales en 2025, contre 58 en 2024. En effet l'enjeu de cette fin d'année a été de refaire le tour des principaux partenaires pour (re)présenter le PAEJ et son équipe renouvelée, et expliquer les nouvelles missions à développer dans le cadre du nouveau référentiel.

De manière générale, la rencontre avec les partenaires répondait à plusieurs objectifs :

- Faire connaître davantage le PAEJ auprès des partenaires susceptibles d'orienter des jeunes ou des parents ;
- Renforcer les liens avec les partenaires qui accompagnent les jeunes ou les parents sur des thématiques complémentaires, qui peuvent orienter vers le PAEJ, vers qui le PAEJ peut orienter, ou avec lesquels l'équipe peut avoir des suivis communs, afin d'améliorer la complémentarité des accompagnements ;
- Poser les bases d'une collaboration future sur différents types de projets ;
- Asseoir la place du PAEJ dans l'environnement partenarial.

Parmi les partenaires rencontrés en 2025 figurent notamment :

- 4 collèges et 3 lycées publics de Versailles (le dernier collège et les 2 derniers lycées ont été rencontrés début janvier 2026). Des conventions ont été signées entre décembre 2025 et janvier 2026 pour permettre la mise en place de différentes actions au sein de leurs locaux telles que des permanences ou l'animation d'ateliers de prévention ;
- d'autres partenaires en lien avec l'Éducation Nationale : les infirmières du bassin, les médecins scolaires, le service social en faveur des élèves ;
- le pôle enfance-jeunesse du territoire de Grand Versailles (Conseil départemental) et la CRIP ;
- 3 associations ;
- d'autres directions de la Ville partenaires du PAEJ ;
- et 7 autres PAEJ, pour comprendre les différents types d'organisations et de modes de fonctionnement possibles dans le contexte de construction d'un nouveau projet de service.

Perspectives

Après une année 2025 de transition, l'année 2026 sera consacrée à la structuration et à la mise en place progressive du nouveau projet de service :

- mise en place de permanences dans certains établissements scolaires ;
- animation d'ateliers de prévention dans certains établissements scolaires ;
- création et animation d'une page Instagram pour les jeunes et d'une page Facebook pour les parents ;
- révision de tous les éléments de communication et mise en place d'une nouvelle campagne de communication grand public ;
- nouveaux projets à inventer avec les partenaires internes et externes à la Ville/au CCAS ;
- ...

L'année 2026 sera également marquée par d'importants travaux de rénovation des locaux du PAEJ, qui permettront d'adapter les locaux à l'équipe élargie et au nouveau projet de service, ainsi que d'accueillir les jeunes dans de meilleures conditions.

Enfin, l'équipe du PAEJ poursuivra ses rencontres avec les partenaires du territoire pour s'appuyer sur la diversité des moyens d'accompagnements proposés dans l'intérêt des jeunes et des familles.

V – Foyer de vie la Maison d'Eole

Présentation de l'établissement

Le Foyer de Vie « La Maison d'Eole », établissement médico-social relevant du CCAS de Versailles, accompagne des adultes en situation de handicap ne relevant pas d'un dispositif de travail protégé, mais disposant de capacités d'autonomie nécessitant un accompagnement éducatif, social et médico-social adapté.

L'établissement s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. À ce titre, il veille à garantir de manière constante :

- le respect des droits et libertés des personnes accompagnées,
- la promotion de leur autodétermination,
- ainsi qu'une démarche continue d'amélioration de la qualité des accompagnements proposés.

Capacité et organisation

La Maison d'EOLE développe une offre d'accompagnement diversifiée, permettant de répondre à la pluralité des besoins des personnes accompagnées. Sa capacité globale est fixée à **51 places**, réparties comme suit :

- Internat permanent : 29 places
- Accueil temporaire : 1 place
- Semi-internat : 15 places (220 jours d'ouverture annuelle)
- Appartements (foyer éclaté) : 6 places

Cette organisation modulable constitue un levier essentiel pour accompagner les parcours de vie, en permettant des ajustements progressifs en fonction de l'évolution des besoins, dans une logique de continuité et d'inclusion.

Axes d'accompagnement

L'accompagnement proposé s'appuie sur plusieurs principes structurants :

- le **projet personnalisé**, élaboré de manière co-construite avec la personne accompagnée et, le cas échéant, ses représentants légaux,
- le développement et le maintien de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- l'ouverture sur l'environnement social, culturel et citoyen,
- le maintien et le soutien du lien avec les familles.

Dans ce cadre, l'établissement propose une offre d'activités variées, éducatives, sportives et culturelles, mises en œuvre en interne ou en partenariat avec des acteurs du territoire (médiation animale, sport adapté, ateliers musicaux, théâtre...).

Activité de l'établissement

Tableau synthétique d'activité 2025 :

	Nombre de journées fixé par le CD78	Présence réelle	Absence de - 72H	Absence de +72H	Total	Taux d'activité
Nb de journées en internat foyer de vie	11 185	9 091	1 237	684	11 012	81,3%
Nb de journées en internat temporaire	230	19	0	0	19	8,3%
Nb de journées en semi internat	3 300	2 756	286	502	3 544	83,5%
Nb de journées en appartements (extension)	1 590	1 804	40	170	2 014	113,5%

Points marquants de l'activité :

L'année 2025 se caractérise par une **stabilité globale du taux d'occupation**, traduisant une adéquation entre l'offre proposée par l'établissement et les besoins identifiés sur le territoire.

L'internat reste mobilisé, mais les absences viennent impacter le taux de réalisation. Un travail d'anticipation des absences et leur valorisation (organisation, facturation, suivi).

La **montée en charge du semi-internat** constitue un élément structurant de l'année. L'augmentation de capacité, associée à une clarification du cadre d'accompagnement, permet aujourd'hui de proposer une réponse particulièrement adaptée aux logiques de parcours, favorisant le maintien à domicile. Ce dispositif présente également un intérêt en termes d'efficience, en constituant une alternative moins coûteuse qu'un accompagnement en internat complet.

Par ailleurs, le **développement du foyer éclaté (appartements)** s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement vers l'autonomie. Ce modèle, à la fois souple et structurant, répond pleinement aux orientations nationales et également aux besoins des personnes qui les occupent.

Enfin, l'**accueil temporaire** est sous-utilisé et demeure un axe de progression. Son développement pourrait permettre de mieux répondre aux besoins de répit des aidants, ainsi qu'à des situations ponctuelles ou complexes dans les parcours.

Travaux autour du projet d'établissement

et axes d'amélioration

Dans le cadre de la réactualisation du projet d'établissement, un travail collectif a été mené avec l'ensemble des professionnels. Cette démarche participative a permis de réinterroger les pratiques, d'identifier les enjeux actuels et d'ajuster les orientations au regard des besoins des personnes accompagnées et des évolutions du secteur médico-social.

À l'issue de ces travaux, **sept axes d'amélioration prioritaires** ont été définis.

1. Redéfinir les modalités d'accueil de la Maison d'EOLE

Un travail de clarification a été engagé autour des différentes modalités d'accueil proposées par l'établissement (internat, semi-internat, appartements).

L'objectif est de mieux définir les spécificités, les objectifs et les modalités d'accompagnement propres à chaque dispositif, afin de garantir une meilleure lisibilité, tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées et leurs familles.

Cette redéfinition vise également à renforcer la cohérence des parcours et à faciliter les transitions entre les différentes modalités, en fonction de l'évolution des besoins.

2. Préparer le parcours de vie des personnes accompagnées avec les partenaires externes

L'établissement souhaite renforcer son inscription dans une logique de parcours, en anticipant davantage les évolutions possibles des situations individuelles.

Cela implique un travail étroit avec les partenaires externes (structures médico-sociales, sanitaires, acteurs du territoire), afin de préparer les orientations, d'éviter les ruptures de parcours et de sécuriser les transitions.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de fluidifier les parcours et de proposer des réponses adaptées, au plus près des besoins des personnes.

3. Développer les partenariats avec les secteurs gériatrique et psychiatrique

Face au vieillissement des personnes accompagnées et à la présence de troubles psychiques associés pour certaines situations, l'établissement a identifié la nécessité de renforcer ses liens avec les secteurs gériatrique et psychiatrique.

L'objectif est de structurer des partenariats opérationnels permettant :

- un meilleur accès aux soins spécialisés,
- une coordination renforcée des accompagnements,
- une meilleure anticipation des situations complexes.

Cette dynamique vise à sécuriser les parcours et à adapter les réponses aux besoins émergents.

4. Intégrer davantage d'activités en milieu ordinaire dans les projets personnalisés

Dans une perspective d'inclusion, il est apparu nécessaire de renforcer la présence d'activités en milieu ordinaire dans les projets personnalisés.

Cela se traduit par le développement d'activités individuelles et collectives à l'extérieur de l'établissement (culture, sport, vie citoyenne), en lien avec les ressources du territoire.

Cette orientation permet de favoriser la participation sociale, de développer les compétences des personnes accompagnées et de valoriser leur place dans la société.

5. Améliorer la démarche qualité autour des événements indésirables

L'établissement a engagé une réflexion visant à structurer et à renforcer la gestion des événements indésirables.

L'objectif est de développer une véritable culture de la qualité et de la prévention des risques, en améliorant le signalement des événements, leur analyse, et la mise en œuvre d'actions correctives.

Cette démarche contribue à sécuriser les accompagnements et à soutenir une dynamique d'amélioration continue.

6. Accompagner les équipes dans l'appropriation du projet d'établissement

La réussite du projet d'établissement repose sur son appropriation par l'ensemble des professionnels.

Un travail d'accompagnement des équipes est donc engagé, afin de :

- favoriser la compréhension des orientations définies,
- soutenir leur mise en œuvre au quotidien,
- renforcer la cohérence des pratiques professionnelles.

Cette démarche s'appuie notamment sur des temps d'échange, de formation et de réflexion collective, permettant d'ancrer durablement le projet dans les pratiques.

7. Favoriser la communication avec les familles et les mandataires judiciaires

L'amélioration de la communication avec les familles et les mandataires judiciaires constitue un enjeu majeur pour renforcer la qualité de l'accompagnement.

L'établissement souhaite développer des modalités d'échange plus régulières, plus lisibles et plus adaptées aux attentes des interlocuteurs.

Cette orientation vise à renforcer la confiance, à favoriser la co-construction des projets et à garantir une meilleure continuité dans les accompagnements.

Vie institutionnelle

La vie institutionnelle s'est structurée autour de plusieurs instances et temps d'échange :

- la tenue régulière du **Conseil de la Vie Sociale (CVS)**, garant de l'expression des usagers,

- la participation active des résidents aux décisions relatives à la vie quotidienne,
- la mise en place d'espaces d'expression collectifs (groupes de parole, temps d'échange formalisés).

Ces dispositifs contribuent à renforcer la place de la personne accompagnée en tant qu'acteur de son parcours.

CPOM 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des orientations définies dans le CPOM, avec des avancées significatives sur plusieurs axes structurants.

1. Qualité de l'accompagnement

La structuration de la démarche autour du projet personnalisé a été renforcée, tant dans sa formalisation que dans son suivi. L'utilisation de l'outil AIRMES a permis d'améliorer la traçabilité et la lisibilité des accompagnements.

Parallèlement, un travail d'harmonisation des pratiques professionnelles a été engagé, favorisant une plus grande cohérence des interventions. Cette dynamique s'accompagne du développement d'une culture partagée de la bientraitance.

2. Organisation et management

L'année a été marquée par une clarification des rôles et responsabilités entre les différents niveaux d'encadrement (direction, cheffe de service, coordinatrice), contribuant à sécuriser le fonctionnement institutionnel.

La structuration de la planification des équipes, associée au déploiement d'outils de pilotage, a permis d'améliorer la lisibilité de l'organisation et de renforcer l'efficacité globale.

3. Droits des usagers et participation

Le fonctionnement du CVS a été dynamisé, permettant une meilleure prise en compte de la parole des usagers.

L'implication des familles et représentants légaux a également été renforcée, notamment par une amélioration des modalités d'information et de communication, contribuant à une relation plus fluide et plus transparente.

4. Sécurité et gestion des risques

Des outils d'analyse des événements indésirables ont été mis en place, permettant une approche plus structurée de la gestion des incidents.

Par ailleurs, plusieurs protocoles ont été élaborés ou actualisés (gestion des médicaments, argent de poche, organisation interne), contribuant à sécuriser les pratiques professionnelles.

Des actions de sensibilisation ont également été conduites auprès des équipes afin de diffuser les bonnes pratiques.

5. Ouverture et partenariats

L'établissement a poursuivi le développement de ses partenariats locaux, notamment avec les structures médico-sociales, sanitaires et associatives du territoire.

Cette dynamique a permis de renforcer les actions d'inclusion et de diversifier les propositions d'accompagnement.

Par ailleurs, un travail a été engagé autour des parcours et des orientations, notamment via l'outil Via Trajectoire, afin d'améliorer la fluidité des admissions et des sorties.

Conclusion

L'année 2025 confirme la dynamique de structuration et de professionnalisation engagée au sein de la Maison d'EOLE.

L'établissement a su consolider son organisation interne, renforcer la qualité des accompagnements proposés et adapter son offre aux besoins des personnes accueillies, dans un contexte en constante évolution.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de cette dynamique, avec plusieurs enjeux identifiés :

- la poursuite de l'harmonisation des pratiques professionnelles,
- le renforcement du pilotage institutionnel,
- l'amélioration continue de la qualité de service,
- le développement de parcours encore plus individualisés et inclusifs.

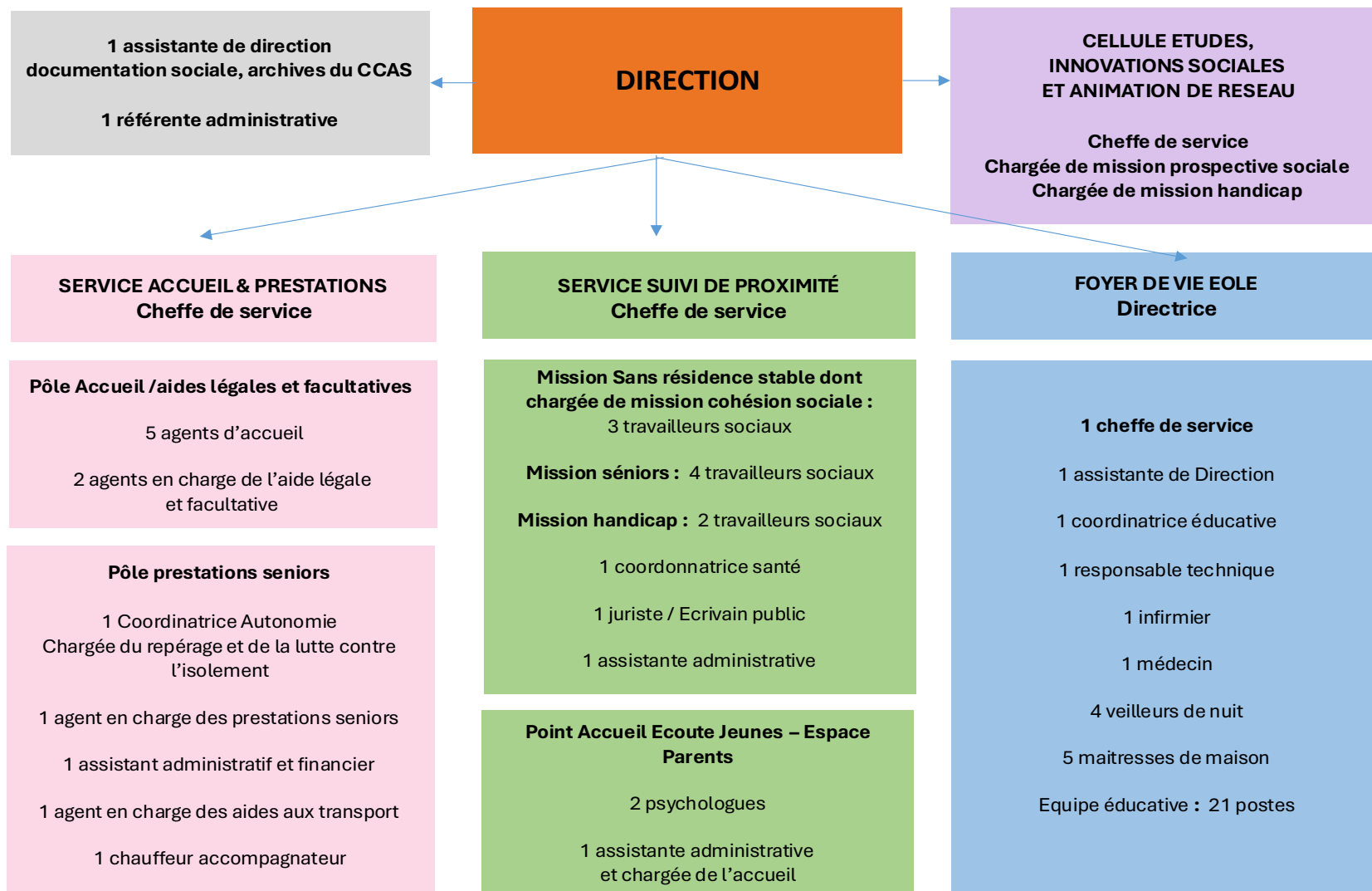
Dans un contexte de transformation du secteur médico-social, la Maison d'EOLE se positionne comme un établissement engagé, capable d'adaptation et d'innovation, au service des personnes accompagnées et de leurs projets de vie.

Annexes

- Organigramme Page 86
- Tableau des permanences d'accès aux droits Page 87
- Glossaire des termes utilisés Page 88



Organigramme du Centre Communal d'Action Sociale - 2025



PERMANENCES D'ACCES AUX DROITS - CCAS DE VERSAILLES

Ces permanences sont accessibles sur rendez-vous, pris par l'accueil du CCAS au **01 30 97 83 00** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

PERMANENCES	DOMAINE	ADRESSE	JOURS	HORAIRES
Permanence numérique (assurée par le CCAS) delphine.temps@ccas-versailles.fr pamela.clauzet@ccas-versailles.fr	Accompagnement aux démarches accès aux droits en ligne	CCAS – Bureau A 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi matin (accès droits) Jeudi après-midi (accès droits)	09h00 à 12h00 09h00 à 12h00 13h30 à 16h00
Permanence retraite (assurée par le CCAS) delphine.temps@ccas-versailles.fr pamela.clauzet@ccas-versailles.fr	Accompagnement à la constitution des dossiers de demande de retraite/Aspa	CCAS – Bureau A 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Mercredi après-midi	13h30 à 16h30
Juriste (assurée par le CCAS) Sandrine.GUERRIER@ccas-versailles.fr annie.LEGUEVELLOU@ccas-versailles.fr	Aide aux démarches et accompagnement juridique	CCAS – Bureau E 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi après-midi Jeudi matin Vendredi matin	13h30 à 17h00 8h45 à 12h30 8h45 à 12h30
Association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) juriste.cidff78@gmail.com	Information juridique	CCAS – Bureau D 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Lundi après-midi	13h30 à 17h00
Association CRESUS jeanmichel.rigollot@gmail.com	Accompagnement endettement et surendettement	CCAS – Bureau B 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	1 Mercredi sur 2	13h30 à 16h00
Association ADIL (Association droit information logement) - Rdv pris par l'ADIL contact@adil78.org	Aides aux démarches administratives logement	CCAS – Bureau D 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Jeudi matin	9h00 à 12h30
AGIRC ARRCO gbarbey@agirc-arrco.fr	Aide et informations, démarches administratives de la retraite et retraite complémentaire	CCAS – Bureau E 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	1 Mardi par mois	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Déléguée du Défenseur des droits anne.decressac@defenseurdesdroits.fr	Litiges sur les droits et libertés (droit des enfants, discrimination, difficultés avec l'administration ou les forces de sécurité)	CCAS – Bureau D 6 Impasses des Gendarmes (bat. C)	Mardi après-midi Mercredi matin	13h30 à 16h30 09h00 à 12h00
Ecrivain public bénévole ecrivainpublicjussieu.780@secours-catholique.org	Aides aux démarches administratives	Groupement Alimentaire Familial 14 Allée Hector Berlioz (à côté de Soligratuit)	Lundi matin Samedi matin	10h00 à 11h00 11h00 à 12h00 (sans rdv)



Index des sigles utilisés

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
APA	Allocation Personnalisée à l'Autonomie
APTA	Association d'appui aux professionnels de santé libéraux
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CD	Conseil Départemental
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CPAM	Centre Primaire d'Assurance Maladie
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Ile de France
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
FALC	Facile A Lire et à Comprendre
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISC	Intervenante Sociale en Commissariat
LSF	Langue des Signes Française
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PA	Personnes âgées
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PARADS	Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
PASSVers	Parcours d'Accompagnement Socio-Sanitaire Vers
PAT	Pôle d'Autonomie Territorial
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
REVCO	Réseau Violences Conjugales
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Action et d'Orientation
SPIPY	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines
SRS	Sans Résidence Stable
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
TAD	Territorial d'Action Départementale
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TS	Travailleur social
UNAFAM	Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades
YES+	Yvelines Etudiants Seniors